

# LE FLAMBOYANT

Bulletin de liaison des membres du RÉSEAU INTERNATIONAL ARBRES TROPICAUX

N° 56 - mars 2003 - 5 €



SPÉCIAL RIO + 10

## LE FLAMBOYANT

N° ISSN : 1241 - 3712

Directeur de Publication :  
Jean-Claude BERGONZINI.

Comité de lecture :  
Michel ARBONNIER,  
Claude BARBIER,  
Urbain BELEMSOBO,  
Ronald BELLEFONTAINE,  
Alain BERTRAND,  
Jean ESTÈVE,  
Jean-Jacques FAURE,  
Lucie de FRAMOND,  
Kouami KOKOU,  
François LAMARQUE,  
Jean Joël LOUMETO,  
Bernard MALLET,  
Didier MULLER,  
Mama NTOUPKA,  
Delphine OUEDRAOGO,  
Jean-Pierre PROFIZI,  
Arthur RIEDACKER,  
Appolinaire ZOHOUN.

Secrétaires de rédaction :  
Viviane APPORA, François BESSE.

Maquettiste : Patricia DOUCET.

Impression : ARTE COM.

Remerciements :

D. LE TINEVEZ.

2

### SECRETARIAT DU RESEAU INTERNATIONAL ARBRES TROPICAUX

SILVA

6, avenue de Saint-Mandé  
75012 Paris FRANCE  
Tél. : (33-1) 43.40.11.25  
Fax : (33-1) 43.40.12.95  
e-mail : silva@cirad.fr

Le Flamboyant est publié par l'Association  
SILVA avec le soutien financier du  
Ministère français des Affaires Étrangères  
et diffusé gratuitement en Afrique.

## ABONNEZ-VOUS

au "Flamboyant"

4 numéros/an

Particuliers 12 €  
Institutions 30,5 €  
(contribution de solidarité)

Payable à l'ordre de SILVA par mandat  
postal ou chèque compensable en France.

Ce numéro spécial du Flamboyant  
comporte un supplément de 8 pages  
encarté.

# SOMMAIRE

LE FLAMBOYANT N° 56 - MARS 2003 – SPÉCIAL RIO +10

## ÉDITORIAL

par El Hadj SÈNE ..... p 3

## INTRODUCTION

• Bilan des conventions par C. NDIKUMAGENGÉ et J.-C. BERGONZINI .... p 4

## BIODIVERSITÉ

- La convention sur la diversité biologique : tentative de bilan depuis Rio par J.-P. LE DANFF ..... p 8
- La biodiversité en Amazonie brésilienne par J.-P. LESCURE ..... p 11
- Les produits forestiers non ligneux et la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique au Congo par J. LOUMÉTO ..... p 15

## DÉSERTIFICATION

- La communication au secours de la forêt de Toumousséni au Burkina Faso par Y. KONATÉ ..... p 17
- De Rio à Johannesburg : les nouveaux objectifs de la lutte contre la désertification par P. ROGNON ..... p 19

## CLIMAT

- La Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : enjeux pour le Congo par G. KOMBO ..... p 23
- Impacts des changements climatiques en Afrique subsaharienne par A. T. GAYE ..... p 26
- Bilan de l'état de la préparation à la sécheresse et à l'atténuation de ses effets en Guinée-Bissau par K. DIOMBÉRA ..... p 27
- Les changements climatiques et les forêts par A. RIEDACKER et T. MANDOURI ..... p 30

## FORÊT

- Les négociations internationales sur les forêts par B. CHEVALIER ..... p 33
- Le rôle de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique par P. D. KONÉ ..... p 35
- La gestion durable des forêts par R. NASI et É. FORNI ..... p 39
- De Rio à Johannesburg : le rôle et la place de la CEFDHAC dans la gestion forestière par C. NDIKUMAGENGÉ, K. ANGU ANGU, V. F. MANGANG ..... p 41
- La forêt, Johannesburg et les conventions internationales par M. TCHIWANOU ..... p 43

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Carnet de voyage par L. de FRAMOND ..... p 45
- La conférence de Rio a-t-elle influencé les pratiques d'élevage en Afrique tropicale par B. TOUTAIN ..... p 48
- Quelques limites des instruments économiques incitatifs dans le couple Environnement/Développement par A. KARSENTY ..... p 51
- Témoignage par F. BANGRÉ ..... p 56
- Bilan de la mise en œuvre des conventions au Burundi par le RIAT Burundi ..... p 56
- Amazonie : des routes dans la forêt par L. de FRAMOND ..... p 58
- UICN Afrique centrale entre Rio et Johannesburg : un engagement au service du développement durable et de la conservation par D. NGANTOU ..... p 58
- Qu'en disent-ils ? (L. FRÈRE et des membres du RIAT) ..... p 60
- Opération de type II par J.-C. BERGONZINI ..... p 62

## CONCLUSION

- Un projet par J.-C. BERGONZINI ..... p 63
- RIAT, le Réseau International des Arbres Tropicaux ..... p 65
- Annonce / Glossaire ..... p 67

## PHOTOS DE COUVERTURE :

Cirad-Forêt, C. DOUMENGE, O. HAMEL, M.E. LOFFEIER, D. LOUPPE.

## Johannesburg et après ?

Le Sommet des Nations Unies sur le Développement Durable, que le continent africain a accueilli, s'est tenu dans un contexte tendu alors qu'au niveau mondial la paix semblait plus que jamais menacée, que le cœur de l'Afrique était toujours gangrené par un conflit latent qui autorisait en sous-main l'accaparement des ressources naturelles et qu'ailleurs des soubresauts déchiraient çà et là des communautés qui souffrent et n'en peuvent plus. Encore une grand-messe, serait-on tenté de dire. Et après, que va-t-il se passer ? Qu'est ce qui changera pour les millions de personnes affamées, pour les pauvres qui n'arrivent même pas à s'assurer de la possession d'un dollar complet par jour ? Hélas, il n'y aura pas de miracles et pour encore longtemps la faim et la maladie, la pauvreté et le mal-vivre, le sous-développement et la marginalisation de nombreuses personnes continueront sur cette planète. Une lecture pessimiste ? Une analyse réductrice ? Certes, mais néanmoins la constatation d'une dure réalité qui nous interpelle tous. Je pense que c'est peut-être là une raison de plus de considérer sous un autre angle les résultats du Sommet et les possibilités de les valoriser pour aller de l'avant.

Depuis 1972, la Communauté internationale s'est régulièrement retrouvée pour ausculter la planète, se pencher sur l'état de ses ressources naturelles et sur l'ensemble des problèmes économiques et sociaux auxquels les terriens ont à faire face. Ces diverses rencontres ont progressivement établi des constats et des diagnostics, dégagé des principes et élaboré des voies pour la planification et la mise en œuvre. Ainsi :

- Stockholm a marqué une prise de conscience nette et rappelé que le moment était venu d'un sursaut ;
- entre Stockholm (1972) et Rio (1992) la Commission Brundlandt a posé les principes pour la considération i) des dimensions sociales et économiques du développement et de l'environnement ; ii) des dimensions politiques et de la solidarité inter-générationnelles et iii) a résolument posé le concept de développement durable ;
- le Sommet de Rio a élaboré plus avant les formes et les moyens de l'action à travers un programme d'action, l'Action 21 (ou agenda 21) comprenant plus de quarante chapitres examinant tous les domaines de l'activité humaine. Des Conventions ont été préparées (diversité biologique, changement du climat) ou mises en chantier (lutte contre la désertification) et des mécanismes pour continuer la réflexion et soutenir le dialogue international sur l'action ont été établis. Du côté forestier couvert par le chapitre 11 de l'Action 21, les fameux principes forestiers " non contraignant mais faisant autorité " ont été suivis et approfondis par un dialogue long et fourni. Ce dialogue a été animé successivement par le Groupe Intergouvernemental sur les Forêts, le Forum Intergouvernemental sur les Forêts et le Forum des Nations Unies sur les Forêts.

Johannesburg (2002), on l'espère, marquera une avancée dans le domaine de l'action réelle ou d'une action

mieux ciblée et plus substantielle sur le terrain. Il a d'ailleurs été qualifié par certains de Sommet de l'action qui annonçait et lançait l'ère de la mise en œuvre de l'immense programme international déjà élaboré : en somme, moins de grand-messes et plus d'actes dans la mise en œuvre des priorités dégagées. Ces priorités couvrent encore des domaines nombreux mais l'on a particulièrement mis en exergue l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la conservation de la diversité biologique.

L'eau, cette ressource particulièrement stratégique pour les nations est au cœur de la durabilité car elle est au cœur de tous les systèmes de production. Elle est le sujet de l'Année internationale de l'eau (2003) et fera l'objet de nombreuses études et initiatives au cours de cette année. Les forestiers sont interpellés pour toutes les fonctions des forêts qui améliorent l'économie de l'eau et son efficacité en agriculture, et sauvegardent sa qualité.

L'énergie est également un secteur où les ressources en arbres et forêts peuvent encore apporter une forte contribution même si les discussions de Rio ont plutôt porté sur les sources d'énergie minérale. L'importance et le potentiel futur de l'énergie bois et biomasse auraient dû recevoir plus d'attention et de réflexion stratégique.

La santé est essentielle pour le bien-être des populations rurales et urbaines, pour le maintien des forces vives et le développement économique des pays. Les nouvelles endémies déciment les populations et diminuent les capacités et les effectifs des populations actives et des opérateurs de terrain.

L'agriculture et la conservation de la diversité biologique sont les fronts majeurs d'action des forestiers, mais il faut noter que Johannesburg, au-delà de la déclaration relative au dialogue forestier international, a été le démarrage de plusieurs partenariats concernant les forêts. Le Bassin du Congo par exemple a fait l'objet d'un partenariat qui vise la conservation en particulier et le développement en général de ses forêts. D'autres partenariats sont négociés sur l'Amérique du Sud et l'Asie du Sud-Est.

En conclusion, le dialogue et la volonté d'agir sortent renforcés du Sommet de Johannesburg. Le mot d'ordre fédérateur est qu'il faut agir. Il faut agir pour effectivement mettre la gestion durable des forêts en action sur le terrain. Il faut agir pour la réhabilitation des terres dégradées et la lutte contre la désertification, et les trois Conventions *post* Rio nous apportent des outils supplémentaires.

C'est avec ce souhait d'une action d'envergure sur le terrain que l'on voudrait accompagner ce numéro du *Flamboyant*.

**El Hadji SÈNE**

Directeur Division des Ressources Forestières  
Département des Forêts, FAO  
Via delle Terme di Caracalla, Rome, ITALIE

# Échanges d'information sur les textes internationaux concernant les ressources forestières

Aperçu sur la synthèse régionale effectuée par le RIAT avec l'appui de l'Union Européenne et de la FAO

## 1. Présentation de l'étude

Dès les années quatre-vingts, la communauté internationale a pris conscience de l'éventuelle crise environnementale qui menaçait l'humanité du fait de l'accroissement de la pression anthropique sur les ressources naturelles. Autour de ces craintes pour l'avenir de la planète, une importante mobilisation politique, scientifique et associative s'est développée et en 1992 la Conférence de Rio a donné naissance à trois conventions : la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD), signée en 1994, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCCC) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) signées en 1992.

Qu'en est-il dix ans plus tard ? Le Réseau International Arbres Tropicaux<sup>1</sup>, membre de l'Association SILVA, Arbres, Forêts et Sociétés<sup>2</sup>, avec l'appui financier de l'Union Européenne et de la FAO a mené une étude qui vise à faire connaître et à rendre accessible aux institutions nationales et aux principaux acteurs de terrain des pays en développement (PED) le contenu et les implications pratiques des conventions et engagements internationaux liées aux arbres et aux forêts. Ce travail concerne six pays africains dont les contextes sociaux, économiques et politiques sont assez contrastés : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo et Togo. Il analyse les enjeux, les impacts, les perspectives des conditions d'application des grandes conventions et des principaux textes d'engagements internationaux qui leur sont liés ainsi que les différentes synergies entre les Conventions.

## 2. Les trois conventions

La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques ainsi que celle sur la diversité biologique ont été conçues selon une approche "top-down" qui suppose que les échelons inférieurs "suivent". Les trois conventions répondent à des motivations et des interpellations différentes. La Convention sur les changements climatiques constitue une émanation des préoccupations des pays du Nord conscients des dangers consécutifs au déséquilibre écologique dû aux gaz à effet de serre (GES). La Convention sur la Diversité Biologique, a été, quant à elle, conçue par les scientifiques en collaboration avec les organisations internationales sans tenir nécessairement compte des besoins des populations locales. La Convention sur la Lutte contre la Désertification contraste avec les deux autres. Elle laisse penser que sa conception aurait pris en compte les faiblesses remarquées dans les autres conventions. En effet, non seulement elle aborde les aspects sociaux mais, en outre, elle prévoit dans ses annexes une certaine adaptation aux différentes régions du monde touchées ou menacées.

*Remarque :* Si, dans cet esprit, la Convention sur la Lutte contre la Désertification fait allusion au rôle à la déforestation dans le processus de désertification, il importe de souligner que pour les trois conventions les activités forestières ne sont pas clairement définies, ce qui laisse craindre un point de vue trop étroit vis-à-vis des forêts.

### Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCCC)

L'évolution climatique est tenue pour l'une des menaces parmi les plus sérieuses qui pèsent sur la durabilité de l'environnement de la planète, sur l'économie mondiale, sur la santé et le bien-être humain. C'est sans doute la convention qui, ces dernières années, a donné lieu aux engagements les plus importants.

Après Rio, en décembre 1997, les délégués à la troisième Conférence des Parties (CDP-3) réunis à Kyoto au Japon devaient s'entendre sur un Protocole, appelé " Protocole de Kyoto ", visant à engager les pays industrialisés et les pays en transition vers une économie de marché, à réaliser des objectifs quantifiés de décroissement de leurs émissions des GES. Ainsi le protocole de Kyoto prévoit-il la réduction des GES d'au moins 5% par rapport à ceux de 1990 et ce, au cours de la période s'étalant entre 2008 et 2012. La CDP-6, tenue à Bonn du 16 au 27 juillet 2001 avait pour objectif de parachever les négociations relatives à la mise en pratique des engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto. Les résultats restent toutefois très en deçà des attentes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre sur les Changements climatiques, l'étude menée par le RIAT, met en exergue le fait que la Convention et le Protocole de Kyoto traduisent plutôt des préoccupations des pays industrialisés face à l'augmentation des GES à laquelle les pays du Nord contribuent de manière beaucoup plus conséquente que les pays du Sud. Cette situation limite la volonté d'engagement des pays en voie de développement. D'ailleurs, les capacités des PED à investir dans des programmes de recherche ou d'amélioration technologique sur les changements climatiques sont très limitées. Par ailleurs, on se rend compte que, dans les faits, certains pays du Nord sont plus préoccupés par leurs activités de développement industriel que par les préjudices que celles-ci peuvent occasionner sur le reste de la planète.

Le Protocole de Kyoto cible un ensemble limité d'activités forestières notamment la promotion de méthodes durables de gestion forestière, de boisement et de reboisement, qui pourraient être utilisées par les pays industrialisés afin de satisfaire leurs engagements de réduction des émissions des gaz à effet de serre et dont pourraient profiter les PED. D'autre part, le protocole contribue à protéger la biodiversité, à ralentir la cadence des changements climatiques tout en luttant contre la désertification.

### Convention sur la diversité biologique (CDB)

La Convention insiste plus sur les objectifs et les politiques que sur les obligations contraignantes et les mécanismes de mise en œuvre.

<sup>1</sup> Dans la suite du texte le Réseau international Arbres Tropicaux sera nommé RIAT.

<sup>2</sup> Dans la suite du texte l'association SILVA, Arbres, Forêts et Sociétés sera nommée SILVA.

### 3. Le contexte de l'étude

Elle aborde un domaine multisectoriel et adopte une approche holistique vis-à-vis de la gestion de l'écosystème sans traiter spécifiquement les questions relatives aux arbres et aux forêts. Ce choix suscite différentes interprétations chez les utilisateurs et les acteurs souvent motivés par leurs propres intérêts. Ce défi ne peut être levé que par les textes thématiques complémentaires et spécifiques. A titre d'exemple, l'existence d'un Protocole sur les forêts permettrait de traiter de façon explicite les questions spécifiques aux forêts et aux arbres et de développer les synergies avec d'autres secteurs (gestion de l'eau, agriculture...).

Elle consacre la nécessité pour les Etats Parties d'intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents. Enfin, elle requiert la mise en réserve de larges écosystèmes pour la conservation mais ne tient pas compte des implications financières, économiques et sociales que cela occasionne aux PED.

#### Convention sur la lutte contre la désertification (CCD)

La désertification et les effets de la sécheresse sont des phénomènes largement répandus qui touchent les forêts et autres zones boisées des régions arides, semi-arides et sub-humides sèches. Ces problèmes ont une dimension mondiale et appellent une action coordonnée de la communauté internationale.

La Convention sur la lutte contre la désertification met l'homme au centre de toutes les démarches à entreprendre dans sa mise en œuvre. Elle cible l'intégration de nombreux domaines d'intervention, notamment l'exploitation et le développement des ressources en eau, la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, la conservation et la protection des ressources naturelles, l'aménagement des terroirs, la lutte contre la pauvreté, la politique foncière. Dans ce sens, la CCD se montre plus soucieuse des contraintes qu'elle impose aux PED que ne le fait la CDB. Elle insiste sur le fait que toute initiative en faveur de la lutte contre la désertification et de l'atténuation des effets de la sécheresse devrait dans la mesure du possible adopter une approche multidisciplinaire et participative.

#### Synergie entre les trois Conventions

Concernant la place des arbres et des forêts dans les trois Conventions, l'étude montre, malgré qu'elle ne soit pas explicitement mise en exergue, que la forêt joue un rôle important dans la mise en œuvre de leurs résolutions. Elle est essentielle dans le maintien de la diversité biologique, dans la mesure où elle abrite une part importante du patrimoine biologique terrestre, elle interfère puissamment avec les processus de régulation du climat à l'échelle mondiale et régionale, enfin la déforestation constitue une étape cruciale vers la désertification. En quelques mots, la transformation et la dégradation des forêts ne sont pas seulement les causes de l'extinction des espèces et de la disparition de fonctions et services essentiels des écosystèmes forestiers. Par un système complexe d'interférences, la disparition et même la dégradation des forêts participent au changement climatique global, mais aussi local. Cette évolution conduit à des modifications des capacités du milieu, appauvrissant les capacités des sols, touchant la biodiversité non-forestière et pouvant aller jusqu'à favoriser les processus de désertification. En ce sens, le sommet de Johannesburg qui met l'accent sur le développement durable, et qui, par là même, intègre les problématiques traitées séparément dans les trois conventions, peut s'avérer très positif, même s'il n'a pas abordé explicitement la question des forêts.

La mise en œuvre des conventions se fait dans un contexte qui comporte des conditions plus ou moins favorables et qui dégage des perspectives que l'étude a tentées d'identifier, d'évaluer et de discuter. Pour plus de clarté, dans cette présentation restreinte de l'étude, le contexte est appréhendé au travers d'une énumération de contraintes et d'opportunités, mais cette facilité d'exposé ne doit pas cacher la nécessité d'en saisir la nature complexe et interactive.

#### Les principales contraintes

##### *Les contraintes économiques et sociales*

- La pauvreté et ses conséquences sur la préservation des ressources naturelles.

La persistance de la pauvreté et la dégradation des conditions de vie, accentuées par la crise économique et la paupérisation qui en résulte ont exacerbé la dépendance des populations vis-à-vis des ressources naturelles et favorisé leur exploitation excessive au détriment des objectifs de protection de l'environnement (bois de feu, pression de l'agriculture sur les sols forestiers, etc). La capacité des pays à répondre à la plupart des obligations liées à la mise en œuvre des Conventions reste donc très limitées.

- Le poids de la dette qui limite la capacité d'investissement des Etats, en particulier dans le domaine de l'environnement, et l'insuffisance de la solidarité entre les pays Parties qui ne permet pas aux PED de mettre en place une politique et des pratiques en accord avec les objectifs des conventions.

Afin de pouvoir recouvrir leurs dettes extérieures, les PED sont contraints d'exploiter leurs ressources de manière non durable. Par ailleurs, les conditionnalités des institutions et des pays créanciers mettent en cause le processus décisionnel des pays débiteurs vis-à-vis de l'utilisation de leurs ressources naturelles, y compris des forêts.

##### *Les contraintes institutionnelles et techniques*

- Les inégalités technologiques et socio-économiques entre pays développés et en développement.

L'utilisation des technologies avancées est contrariée par le faible développement de la recherche et par les difficultés d'innover dans un contexte de lourde précarité tant économique que technique.

- Les faiblesses institutionnelles alors que ce sont les institutions qui doivent faciliter leur mise en œuvre des conventions.

Si les pays ont fait un effort pour adhérer aux conventions, leur faiblesse institutionnelle rend illusoire l'intégration des objectifs de ces conventions aux stratégies de développement des pays. A titre d'illustration de cette carence, on notera que l'ajustement des textes nationaux et internationaux reste très limité et partiel.

- Le manque de planification dans le domaine du développement en général et de la gestion de l'environnement en particulier.

Sur le plan de la planification, il apparaît clairement que les plans quinquennaux utilisés il y a une décennie par les pays n'exis-

tent plus. Sous la pression des institutions de Bretton Woods, les pays sont soumis aux programmes d'ajustement structurel qui ne permettent pas une planification du développement sur le long terme et qui ne tiennent pas nécessairement compte des questions environnementales.

- La faible diffusion et vulgarisation des textes des Conventions auprès des populations et des institutions à différents niveaux.

C'est peut-être l'enseignement le plus clair de l'étude menée par le RIAT : les textes des conventions sont ignorés et leurs motivations le plus souvent mal comprises et sous-estimées par ceux qui devraient en être les promoteurs.

6

## Les contraintes conjoncturelles et politiques

- Les conflits armés.
- La non prise en compte des enjeux fonciers dans la mise en œuvre des conventions.

## Les principales opportunités

Cependant, plusieurs opportunités, jouant aux niveaux local, national et global, ont été relevées. Elles sont très diverses et d'importances parfois marginales. Nous les avons regroupées en trois rubriques : les acquis, les premières mesures et les marques d'adhésion à la mise en œuvre des conventions.

### Les acquis

- L'abondance des ressources naturelles dans certains pays (Cameroun, Congo) qui permet aux populations locales d'en profiter pour leur subsistance sans contraintes majeures à court terme.

Il est vrai que dans les zones, encore importantes, où la pression anthropique est faible et où la ressource forestière est abondante, la situation peut être regardée avec sérénité, même si dans certains pays se développent des fronts pionniers inquiétants, des entreprises d'exploitation de la ressource forestière anarchique et des exploitations illégales qui occasionnent des manques à gagner pour l'État et les populations.

- Le maintien des aires protégées malgré les multiples pressions surtout anthropiques et les troubles socio-politiques.
- L'existence des traditions et cultes favorables à une gestion rationnelle de l'environnement

### Les premières mesures

- L'existence dans les pays de quelques initiatives favorables au dialogue entre les décideurs et les populations locales, ce qui se traduit, entre autre, par l'implication d'ONG, d'associations diverses et de comités villageois dans la gestion des projets et actions de développement.
- La promotion de pratiques d'exploitation à faible impact.
- La mise en place progressive des mesures réglementaires.

### L'adhésion

- Les engagements politiques favorables à la gestion de l'environnement dont l'adhésion (signature et ratification) des pays aux dif-

férentes conventions internationales et l'implication des Chefs d'États d'Afrique Centrale dans la Conservation à travers la Déclaration de Yaoundé<sup>3</sup>.

La volonté politique dont témoignent les six pays concernés par l'étude est un signal fort qui montre que les pays africains se joignent à la communauté internationale pour traiter les questions qui préoccupent le monde entier.

- La promotion de la coopération Sud-Sud.

Les pays africains ont conscience qu'il leurs faut favoriser l'intégration régionale et créer les cadres d'échanges en vue de mettre en cohérence leurs politiques environnementales. Ainsi, les pays d'Afrique Centrale soutiennent-ils les processus en cours visant l'harmonisation des politiques comme par exemple la CEFDHAC ou le Sommet des Chefs d'État d'Afrique Centrale. De même, en Afrique de l'Ouest, les expériences d'intégration régionale ont montré le rôle du CILSS et de la CEDEAO<sup>4</sup> dans le maintien du dialogue entre les États et dans la mise en œuvre des Conventions.

- La prise en compte de plus en plus affirmée des impacts environnementaux dans la mise en œuvre des projets de génie civil.

## 4. Perspectives

L'analyse de ce contexte permet de dégager certaines perspectives correspondant à des mesures qui, si elles étaient prises, favoriseraient la mise en œuvre des conventions.

- Une meilleure diffusion des contenus des conventions, accompagné d'un effort de sensibilisation des acteurs

La communication est l'un des grands défis auxquels est confrontée la plupart des pays africains ; elle constitue un facteur limitant des échanges d'informations entre décideurs, entre les décideurs et les acteurs locaux et entre les acteurs locaux eux-mêmes. Les stratégies de mise en œuvre devront intégrer cette composante importante et indispensable.

- La création de structures de communication, de concertation et de coordination entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des conventions (Différents ministères impliqués, partenaires

<sup>3</sup> Le Sommet des Chefs d'États d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des Forêts Tropicales s'est tenu à Yaoundé au Cameroun le 17 mars 1999. Il a réuni les Présidents du Cameroun, du Congo, du Tchad, de la Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine et Son Altesse Royale le Prince PHILIP, Duc d'Edinbourg. A l'issue de ce Sommet, les Chefs d'Etat ont signé une déclaration appelée Déclaration de Yaoundé dans laquelle ils proclament leur attachement au principe de conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et recommandent aux Parties prenantes impliquées dans la gestion des ressources forestières d'œuvrer entre autres à la création des aires protégées transfrontalières, à l'harmonisation des politiques, au développement d'une fiscalité forestière adéquate, à la promotion de l'industrialisation, la promotion des fora nationaux et sous-régionaux d'échanges d'expériences permettant de favoriser la coopération entre les organisations nationales et internationales impliquées dans la conservation. Le 28 Juin 2002, la République Démocratique du Congo a signé l'Acte d'Adhésion à la Déclaration de Yaoundé.

<sup>4</sup> Le CILSS et la CEDEAO ont été désignés en juillet 1995 comme centres de liaison chargés de piloter le Processus d'élaboration et de mise en œuvre du Plan d'Action Sous-Régional de Lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et du Tchad ; le CILSS pour ses compétences techniques et la CEDEAO pour son poids politique et sa couverture géographique plus large.

de développement, chercheurs, projets de terrain, ONG, collectivités locales et populations locales).

Étant donné que les trois Conventions sont très liées et que ce sont fréquemment les mêmes populations qui sont appelées à les mettre en œuvre, les mécanismes d'application devront favoriser autant que possible la concertation, le renforcement des synergies et la mise en cohérence des interventions. Pour cette raison, les pays auront de plus en plus intérêt à ne pas voir chaque convention de façon séparée mais devront s'efforcer d'en coordonner la mise en œuvre. Les arbres et les forêts offrent un terrain propice à ce type d'action.

- L'intégration régionale

Même si les pays africains ne connaissent pas tous le même état de dégradation de leurs ressources, ils devront renforcer la solidarité Sud-Sud en vue de rester solidaires avec les pays qui sont déjà touchés ou qui sont menacés et avoir à tout égard une action préventive.

- La solidarité internationale et le partenariat

Les Conventions ne pourront se mettre en œuvre que si la coopération, le partenariat et la solidarité internationale entre les pays Parties sont effectifs et tiennent compte du contexte régional mais aussi local. La concertation entre les donateurs et autres partenaires financiers est primordiale. Cette concertation évitera la dispersion des moyens et aidera les bénéficiaires, surtout les populations locales, à mieux établir et comprendre les liens entre les trois Conventions. L'exemple du Cameroun où il existe un cadre de concertation entre les donateurs et les partenaires du ministère de l'Environnement et des Forêts peut servir de référence à d'autres pays.

Les mécanismes de financement prévus dans les différentes Conventions pour faciliter l'accès des PED aux financements sont encore théoriques et mal connus. Cela met en évidence le fait que les pays africains doivent, dans l'urgence, essentiellement compter sur leurs propres forces et sur leur capacité à gérer au mieux leurs institutions pour faciliter la mise en œuvre de ces Conventions et des initiatives associées.

- Implication des populations

La mise en œuvre des conventions devra se faire dans le cadre d'une approche intégrée tenant compte des autres facteurs comme la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, la promotion de l'emploi, l'amélioration de la qualité de la vie. Autrement dit, elle devra tenir compte des besoins des populations. Dans cet esprit, la programmation des activités devra se faire au niveau local et favoriser leur appropriation par les populations. Celles-ci devront trouver dans les projets des réponses à leur besoin et des compensations aux contraintes qui leur seront imposées.

- Planification

La mise en œuvre de ces Conventions nécessite une planification générale des actions. Cependant, comme nous l'avons déjà noté, la plupart des pays n'élaborent plus de planification globale ; il faut donc trouver des moyens nouveaux pour coordonner et piloter l'action. Par rapport à la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, les pays concernés par cette étude ont manifesté leur volonté politique de poursuivre les exercices de planification. Ceci se manifeste à travers les stratégies et plans d'actions nationaux et régionaux élaborés avec l'aide extérieure : PNAE, PAFT, Programmes Sectoriels Forêts et Environnement, Plan d'Action

Stratégique (PAS) Régional pour les ressources de l'environnement et de la diversité biologique des écosystèmes du Bassin du Congo<sup>5</sup>, Plan de Convergence dans le cadre du sommet de Yaoundé, Projet Ecorégions, etc.

- L'utilisation des technologies adaptées plutôt que de technologies miracles

Dans cet esprit, qui est celui du développement durable, les pays les plus concernées par la désertification ont encouragé les communautés de base à recourir aux outils et aux technologies adaptées et qui avaient fait leurs preuves. On peut citer notamment : l'élaboration d'outils et de méthodes participatives prenant en compte les conditions sociologiques des populations concernées, les technologies traditionnelles pour relever la fertilité des sols, les techniques agroforestières, la lutte contre l'érosion grâce à la jachère forestière... Dans ce domaine la recherche développement a un grand rôle à jouer.

## 7. Propositions

Les conditions de diffusion des informations relatives aux grandes conventions étaient au cœur de l'étude menée par le RIAT. Les premières conclusions de nos travaux sont sans grandes nuances : les conventions sont ignorées par la majorité des acteurs qui sont sensés les mettre en œuvre. Dans ces conditions, parler de leur prise en compte est délicat mais n'est pas, pour autant, sans objet, car cela ne signifie pas que les problématiques qui ont motivé l'adoption des conventions soient ignorées. Ces préoccupations relèvent d'une culture plus large et partagée par la plupart des acteurs du développement. Toutefois, on peut aisément supputer que cette ignorance accompagne un appauvrissement général du débat, de l'analyse et indubitablement qu'elle freine la valorisation et la concrétisation des idées qui animent les conventions. Sans oublier qu'elle est partiellement à l'origine des difficultés d'activer partenariats, aides et appuis.

Pour dépasser cette situation, il faut entreprendre une véritable campagne de promotion des conventions. Promotion construite autour d'un débat, d'une mise en situation, et d'une façon générale d'une confrontation entre les contenus des conventions et la nature des pratiques. Soyons plus précis, informer sur les conventions ne doit pas se limiter à la diffusion des textes de référence, encore que cette approche soit nécessaire. Mais, cette promotion doit accompagner une dynamique qui conduise à un double enrichissement :  
– sur le plan technique : innovations dans le domaine des pratiques sur la base d'une confrontation critique de celles-ci aux principes de gestion durable ;  
– sur le plan politique : débat démocratique le plus large possible autour des engagements internationaux.

C'est sur ces bases que nous proposons de poursuivre notre travail. (voir Conclusion).

**Cléto NDIKUMAGENGE**

Coordonnateur CEFDHAC UICN Afrique centrale

**Jean-Claude BERGONZINI**

Président du RIAT

<sup>5</sup> Ce plan a été adopté en juin 2000 à Bujumbura lors de la 3<sup>ème</sup> CEFDHAC par tous les pays concernés par la CEFDHAC. C'est un cadre référentiel d'analyse et d'actions prioritaires de biodiversité du Bassin du Congo qui a été élaboré sur une base concertée et participative des pays concernés

# La convention sur la diversité biologique : tentative de bilan depuis Rio

## 1. Situation de la diversité biologique

Depuis l'aube de l'ère industrielle, la diversité biologique de notre planète (c'est-à-dire la diversité des formes de vie sur terre, appelée aussi biodiversité) disparaît à un rythme alarmant : ce rythme est souvent estimé de 1 000 à 10 000 fois plus élevé que celui qui aurait prévalu depuis le début de l'évolution de la vie sur terre, au point que certains paléontologues (Richard Leakey, par exemple) qualifient cette catastrophe écologique de sixième extinction massive des espèces de l'histoire de la planète (la dernière datant de la collision d'un énorme astéroïde avec notre planète il y a 65 millions d'années). Les chercheurs considèrent que chaque année 2 espèces sur 1000 disparaissent au lieu d'une espèce par an en moyenne au cours de l'évolution. Or, si à ce jour seulement quelque 1,75 millions d'espèces ont été répertoriées et officiellement dénommées, la planète en hébergerait en fait entre 15 à 90 millions selon les estimations. La reconstitution d'une espèce nécessiterait de cinq à dix millions d'années (R. Leakey et R. Lewin<sup>1</sup>, 1999).

Selon un dernier rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE<sup>2</sup>, 2002), près d'un quart des espèces de mammifères (soit environ 1 130) et 12 % des espèces d'oiseaux (environ 1 183) sont actuellement menacées d'extinction et, selon Pimm et Brooks (1999), 50 % de celles-ci auront disparu dans 50 ans environ. Selon ce même rapport du PNUE, un peu moins du tiers des stocks mondiaux de poissons est en voie d'être épuisé et 50% des fleuves de la planète sont touchés par une baisse d'eau ou par la pollution. Par ailleurs, cette organisation considère que 58 % des récifs coralliens sont menacés. Enfin, selon la dernière édition de la liste Rouge des espèces menacées de l'Union pour la conservation de la nature (UICN<sup>3</sup>, 2000), au total 11 000 espèces vivantes pourraient disparaître dans les décennies qui viennent.



Buffle dans un marais du Parc des Virungas (ex Zaïre). Photo : F. BESSE.

<sup>1</sup> <http://www.redlist.org/>

<sup>2</sup> <http://geo.unep-wcmc.org/pressf.htm>

<sup>3</sup> <http://www.redlist.org/>

L'une des grandes causes de cette érosion massive des espèces tient à la destruction et la dégradation des écosystèmes. Ainsi, pour ce qui concerne les forêts, elles ne couvrent plus aujourd'hui que la moitié de l'espace (3 869 millions d'hectares) qu'elles occupaient il y a 8 000 ans (Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2002) au moment où l'espèce humaine entamait son expansion, et cette moitié n'est elle-même composée que pour moitié de forêts pas ou peu perturbées par l'homme (Institut Mondial des Ressources –WRI–, 1997), celles qui hébergent entre 50 et 80 % des espèces terrestres. Selon les données de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO<sup>4</sup> ; Situation des forêts dans le monde en 2001), 14,2 millions d'hectares de forêts naturelles ont disparu tous les ans entre 1990 et 2000, soit davantage que durant la décennie précédente (13,6 millions d'hectares en moyenne entre 1980 et 1990). Cela équivaut approximativement à la surface des Pays-Bas (15 millions d'hectares).

## 2. Valeur de la diversité biologique

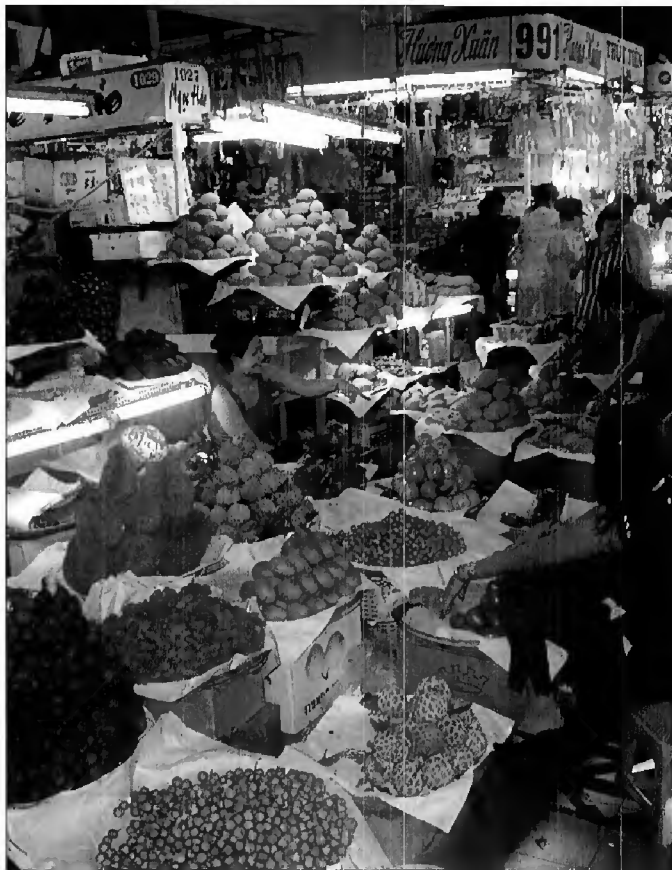
L'importance de la diversité biologique est très largement ignorée par nos sociétés. Aux yeux du public, elle se limite encore souvent à quelques espèces emblématiques telles que les tigres ou les baleines, au mieux aux autres grands mammifères et aux oiseaux. Or, la diversité biologique est pour nos sociétés une source inestimable de biens et de services. Mais ceux-ci sont loin d'être reconnus à leur juste valeur : ils sont généralement pris pour acquis car ils ne sont pas directement perceptibles ou parce que notre système économique ne leur accorde aucune valeur monétaire.

Tous les grands écosystèmes de la planète – zones marines et côtières, eaux intérieures, forêts, terres arides et semi-arides ou montagnes – fournissent les biens et services sans lesquels la vie de l'espèce humaine sur terre ne serait probablement pas possible. Les sociétés humaines dépendent d'innombrables biens qui ont permis leur survie et leur développement à travers leur histoire : eau, nourriture, refuge, énergie, vêtements, médicaments, matériaux de construction, aromates, teintures, moyens de transport, énergie électrique et bien d'autres avantages innombrables. Les services écologiques comprennent, notamment, la purification de l'air et de l'eau, la stabilisation et la modération du climat de la terre, la régulation des régimes hydrographiques, le renouvellement de la fertilité du sol, le cycle des éléments nutritifs, la pollinisation des plantes et le stockage de gaz carbonique.

Or, les niveaux de plus en plus élevés de consommation de ces ressources – au fur et à mesure que la population humaine augmente et que la production industrielle s'étend – sont en train de les conduire à l'épuisement de ces ressources naturelles. En outre, au niveau mondial, les nouvelles attentes et les modèles de consommation non durables coexistent avec des niveaux de pauvreté difficilement justifiables. À moins que les deux phénomènes ne soient traités de manière à ce que l'utilisation des composantes de la diversité biologique devienne durable, la biodiversité continuera à se dégrader au risque de mettre en péril la survie même d'une partie de l'espèce humaine.

<sup>4</sup> <http://www.fao.org/forestry/FO/SOFO/SOFO2001/publ-f.stm>





Marché aux fruits (Vietnam). Photo : O. HAMEL.

### 3. La Convention sur la diversité biologique

La prise de conscience de cette situation alarmante par la communauté internationale ne date pas d'aujourd'hui. Elle a véritablement émergé dans les années 70 avec comme point d'orgue le Sommet de Stockholm sur l'environnement. Au cours de la décennie suivante, la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement<sup>5</sup> "Notre avenir à tous" (1987), a accru l'attention des décideurs et de la société civile. Dans le sillage de ce rapport, et sous la double impulsion de l'UICN et du PNUE, les gouvernements se sont décidés à agir en négociant puis adoptant la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) à Nairobi (Kenya), en mai 1992. La CDB a été ouverte à la signature des gouvernements lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) à Rio, en juin de la même année. Au cours de la Conférence, 150 États l'ont signée (à l'exception notable des États-Unis). Les gouvernements ont ainsi reconnu que la gestion durable des ressources vivantes de la planète est l'une des questions les plus urgentes de notre temps et ont exprimé leur engagement à l'aborder collectivement.

La CDB est une Convention remarquable par sa portée, sa complexité et sa capacité potentielle à redéfinir la distribution des droits et des obligations des États. Elle est le premier traité global couvrant la diversité biologique sous toutes ses formes

<sup>5</sup> Souvent connu sous le nom de Rapport Brundtland, du nom de la présidente de la CMED, Mme Gro Harlem Brundtland, ancien premier ministre de Norvège.

depuis les gènes et les espèces jusqu'aux écosystèmes. Elle reconnaît la nécessité d'une approche multisectorielle pour garantir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, l'importance du partage de l'information et des technologies et les avantages qui peuvent découler de l'utilisation de ces ressources. Ce sont là, d'ailleurs, ses trois grands objectifs. Au surplus, pour la première fois dans un instrument juridique international, cette Convention reconnaît l'importance des connaissances traditionnelles – la somme des savoirs, des innovations et des pratiques des populations locales et autochtones ayant une pertinence directe pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

### 4. Objectifs et activités de la Convention

Depuis son adoption en 1992, 183 pays et une organisation d'intégration économique régionale (l'Union Européenne) ont ratifié la CDB ou y ont autrement adhéré et elle est devenue l'un des plus importants accords internationaux. Elle a donné naissance à une grande activité sur le plan tant national qu'international et à une coordination accrue des actions intersectorielles dans et entre les pays. La CDB a également permis le déblocage de fonds internationaux pour aider les pays en développement et ceux dont l'économie est en transition, principalement à partir de son mécanisme de financement, le Fonds mondial pour l'environnement (FEM).

Par le cadre juridique très large et très souple qu'elle propose, la CDB pourrait permettre aux États d'affronter ensemble la crise écologique actuelle. L'un de ses principaux buts, à l'instar de l'Agenda 21, adopté également à Rio, est de promouvoir le développement durable. La Convention souligne que la conservation de la diversité biologique est une préoccupation commune de l'humanité mais reconnaît que les nations ont des droits souverains sur leurs propres ressources biologiques et qu'elles auront à résoudre la question de la primauté des priorités du développement économique et social et de l'éradication de la pauvreté.

Elle reconnaît également que les causes de l'appauvrissement de la diversité biologique sont de nature diffuse et qu'elles surviennent le plus souvent comme effets secondaires d'activités économiques tels que l'agriculture, la sylviculture, la pêche, l'alimentation en eau, le transport, le développement urbain ou l'énergie. Mais ce sont surtout les activités qui visent des gains à court terme plutôt que la durabilité à long terme qui ont le plus d'impact sur la diversité biologique. Ainsi, la prise en compte des facteurs socio-économiques dans la gestion de la diversité biologique est la clé de voûte pour atteindre les objectifs de la Convention, gestion qui doit prendre en compte les besoins et les préoccupations de nombre de parties impliquées, à commencer par les communautés locales.

Les gouvernements ne s'étant pas entendus pour faire de la CDB un instrument réellement contraignant, il en découle qu'elle ne privilégie pas l'approche réglementaire conventionnelle. De même, ses dispositions sont exprimées sous forme de stratégies et de buts généraux : il appartient aux Parties de décider d'actions spécifiques selon les circonstances et leurs capacités, tout le contraire d'obligations précises et inflexibles. La Convention ne fixe pas non plus de buts concrets et précis. Elle ne contient pas de listes, ni d'annexes relatives aux sites ou espèces protégées (ce que plusieurs pays européens, dont la France, auraient souhaité). C'est peut-être là que résident les faiblesses dans son application et son efficacité.



Pirogue sur le fleuve (Inde). Photo : M.E. LOFFEIER.

Depuis sa première réunion en 1994, l'organe suprême de la CDB, la Conférence des Parties (CdP), a adopté plus d'une centaine de décisions. Celles-ci recommandent les actions que les Parties, les autres agences, les organes de la Convention (le Secrétariat, le mécanisme de financement, le mécanisme du centre d'échange), le secteur industriel, les structures scientifiques et les organisations non gouvernementales devraient mettre en œuvre. Ces décisions se sont notamment conclues par l'adoption de cinq programmes de travail consacrés à la diversité biologique des zones marines et côtières, des forêts, des eaux intérieures, de l'agriculture et des zones arides et semi-arides. Un sixième programme de travail sur les écosystèmes montagneux est en préparation et sera discuté lors de la septième CdP en 2004. Ces programmes définissent les principes fondamentaux des travaux futurs, décrivent les problématiques essentielles méritant d'être examinées, identifient les résultats escomptés et proposent (rarement d'ailleurs) un calendrier ainsi que les voies et moyens pour produire ces résultats. Chaque programme appelle les contributions des Parties, du Secrétariat de la Convention et d'un éventail d'organisations compétentes.

**Dans le cas des forêts**, la CdP a adopté un programme de travail spécifique en 1998. Ce programme, assez général et essentiellement orienté vers la recherche et peu vers l'action, a reçu un intérêt limité de la part des Parties à la Convention. Conscientes de ses lacunes, les Parties ont préparé et adopté un nouveau programme de travail à La Haye, aux Pays Bas, en avril 2002. Très complet, trop ambitieux a-t-on entendu dire, ce programme de travail rénové traite d'à peu près toutes les questions touchant aux forêts et même de sujets aussi politiquement sensibles que la mauvaise gouvernance. Toutefois, les gouvernements ne se sont engagés sur aucune priorité au niveau international renvoyant cette question des priorités à la discrétion des politiques nationales. Et la référence explicite aux forêts primaires comme l'une des priorités de l'action internationale n'a pu être acceptée.

Les travaux de la CDB portent également sur de nombreux thèmes intersectoriels dont plusieurs ont fait l'objet de décisions : adoption de l'approche par écosystème comme cadre prioritaire pour la mise en œuvre de la Convention ; initiative taxonomique mondiale ; promotion de la coopération scientifique et technique ; élaboration de lignes directrices sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices dérivés de leur utilisation ; développement de diverses initiatives pour protéger les savoirs traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales ; adoption, en 2000, du Protocole

de Carthagène visant à contrôler les risques que pourraient représenter pour la biodiversité les mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés ; enfin, tout dernièrement, adoption du premier Plan stratégique de la Convention (La Haye, Pays-Bas, avril 2002).

Parmi les autres thèmes intersectoriels qui font l'objet des travaux de la CDB on mentionnera également : les indicateurs de la diversité biologique ; les espèces exotiques envahissantes ; l'impact des changements climatiques sur la diversité biologique ; le tourisme ; l'éducation et la sensibilisation du public ; les études d'impact ; les questions de responsabilité et réparation.

## 5. Mise en œuvre de la CDB

Qu'en est-il de la mise en œuvre de la CDB (c'est-à-dire des articles de la Convention, des décisions de la CdP y compris des programmes de travail) ? La Convention a prévu plusieurs mécanismes pour faciliter cette mise en œuvre et l'encourager :

- un centre d'échange pour la coopération technique et scientifique,
- un processus d'élaboration de stratégies et plans nationaux ainsi que de rapports nationaux sur les mesures prises,
- un mécanisme de financement pour aider les pays en développement à rendre la Convention effective chez eux (FEM).

Toutefois, on ne peut se faire qu'une idée très partielle de la mise en œuvre effective de la CDB au niveau tant global que national puisqu'il n'existe aucun mécanisme indépendant de surveillance et d'évaluation. L'Union européenne a d'ailleurs proposé la création d'un tel mécanisme lors de la dernière réunion de la CdP (La Haye, Pays-Bas, avril 2002) mais tant des pays développés qu'en voie de développement s'y sont fermement opposés. Seuls les rapports nationaux préparés par les Parties pourraient permettre d'en avoir une idée, mais nombre d'entre eux n'ont pas encore rédigé les leurs et n'ont pas davantage fourni d'informations au travers d'études de cas ou autres soumissions régulièrement demandées par la CdP ; de même que nombre de Parties n'ont pas élaboré leur stratégie et leur plan d'action sur la biodiversité, pierre angulaire de l'action nationale dans la mise en œuvre de la Convention.

Au niveau global, l'effectivité de la Convention passe, notamment, par la coopération et la coordination avec un large éventail d'autres Conventions, institutions et processus. Mais la concrétisation des appels à la coopération émanant de la Conférence des Parties se révèle une tâche difficile. En effet, chaque Convention ou agence a son propre plan de travail, ses propres contraintes qu'elles soient politiques, institutionnelles ou financières.

## 6. Conclusion

Comme le conclut le rapport l' "Avenir de la diversité biologique", bilan de la mise en œuvre de la CBD de 1993 à l'an 2000 (Secrétariat de la Convention<sup>6</sup>, 2001), dont le contenu de cet article est largement inspiré, la nature et la portée des mesures nécessaires à la mise en œuvre de la Convention nécessitent des choix de politiques complexes et intégrés. Ces choix requièrent beaucoup de coordination et de volonté politique ainsi qu'une direction dynamique et efficace au niveau national. Ce rapport ajoute d'ailleurs que la Convention ne réussira que lorsque son importance aura été reconnue dans le plus large contexte du développement économique et des changements mondiaux, en particulier par les

<sup>6</sup> <http://www.biodiv.org/gbo/gbo-pdf.asp>

régimes internationaux de secteurs et domaines clés et déterminants tels que le commerce, l'agriculture et les changements climatiques. À moins que ces instances ne reconnaissent, en effet, les préoccupations de la CDB et l'importance de ses programmes, et qu'ils ne les prennent activement en considération dans leurs propres décisions et mesures de mise en œuvre, la diversité biologique, avec tous les avantages sociaux et services écologiques qui en découlent, continuera de se dégrader.

Le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable contient un engagement qui laisse place à l'espoir : les gouvernements présents à Johannesburg se sont engagés à réduire, d'ici 2010 et de façon significative, le taux actuel de perte de la diversité biologique. Espérons que la communauté internationale saura trouver les moyens de s'y tenir afin d'inverser la préoccupante tendance actuelle.

**Jean-Pierre LE DANFF**

Professeur associé à l'Université de Québec à Montréal  
CANADA  
jpledanff@hotmail.com

### **Bibliographie**

- FAO, 2001. Situation des forêts du monde. 181 p.
- LEAKEY R. and LEWIN R., 1998. The sixth extinction, biodiversity and its survival. Londres, Royaume Uni.
- PIMM SL. and BROOKS TM., 1999. The sixth extinction: how large how soon, and where? In : P.Raven (ed.). Proc. of the second forum on biodiversity. National Academy Press, Washington, DC, États-Unis.
- PNUE, 2002. Troisième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, Cambridge, Royaume Uni.
- SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, 2001. Avenir de la diversité biologique, Montréal, Canada.
- SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, 2002. Review of the Status and trends of, and major threats to, forest biological diversity, CBD Technical Series No 7, Montreal.
- UICN, 2000. Red list of threatened species, Gland, Suisse.
- WRI (Institut Mondial des Ressources), 1997. Les dernières forêts frontalières, Washington DC, États-Unis.

## **La biodiversité en Amazonie brésilienne**

La forêt amazonienne couvre environ six millions de km<sup>2</sup> dont 60% appartiennent au Brésil. Dans ce pays, 570 000 km<sup>2</sup> ont déjà été déforestés et, selon l'INPE (2001) le taux moyen annuel de déforestation s'est élevé ces dernières années à 17 600 km<sup>2</sup> alors que 15 000 km<sup>2</sup> étaient chaque année perturbés à des degrés divers par l'exploitation de bois (Cochrane, 2000). La mise en valeur des terres déboisées est essentiellement orientée vers la production bovine et la production agricole, principalement celle de soja qui est passée dans l'État de Rondônia de 4,5 milliers de tonnes en 1997 à 45 milliers de tonnes en 2000. Aujourd'hui, les menaces sur le massif forestier sont toujours préoccupantes avec la mise en œuvre du plan "Brésil en action" qui prévoit d'énormes travaux d'infrastructures (routes et voies fluviales aménagées, réseaux de fibres optiques) devant aboutir à l'intégration de la région dans l'espace national et permettre l'exportation à moindre coût de nombreux produits issus de l'écotone forêt-cerrado au sud, et en premier lieu celle du soja.

Face à cette pression, la question de la conservation environnementale reste majeure. Conserver la biodiversité, bien entendu, – le Brésil est d'ailleurs signataire de la convention sur la diversité biologique (CDB) –, mais également préserver les fonctions écologiques de la forêt, en particulier celles qui touchent au cycle du carbone, au cycle de l'eau et à la régulation climatique. Mais à côté de ces enjeux, la conservation englobe également des objectifs socio-culturels. Pour plusieurs courants de la société brésilienne largement relayés par de nombreuses ONG, l'argument écologique est intimement lié à la question sociale. Il se révèle un puissant outil pour promouvoir des politiques visant à protéger les minorités qui occupent le territoire, les indigènes en premier lieu, mais également l'ensemble des groupes sociaux dont la survie dépend de formes "traditionnelles" d'exploitation du milieu. La défense des droits de ces populations, réputées capables de gérer au mieux l'écosystème forestier, s'appuie particulièrement sur l'article 8j de la CDB. On comprendra donc aisément qu'il n'est plus possible, particulièrement dans le cadre brésilien, de n'envisager la conservation de la biodiversité que sous ses aspects bio-écologiques.

### **1. La biodiversité en Amazonie brésilienne : état des connaissances**

Dans ce bref article, il ne nous sera pas possible de détailler l'état des connaissances sur la diversité biologique en forêt amazonienne. Quelques chiffres néanmoins peuvent donner une idée de son importance. En premier lieu on notera la richesse des eaux continentales qui, avec 1 300 espèces de poissons, représente la plus grande richesse spécifique au monde pour un bassin hydrologique (Roberts, 1972). De même, les oiseaux, avec 1 000 espèces recensées, constituent 11% de l'avifaune mondiale (Oren, 2001). Les insectes ne sont pas en reste. Ainsi les papillons alignent 1 800 espèces en Amazonie pour 7 500 dans le monde (Brown, 1996), les fourmis sont représentées par 300 espèces (Overal, 2001) contre 2 350 en Amérique néotropicale (Bolton, 1994), et l'on compte 2 500 à 3 000 espèces d'abeilles sur les 7 000 connues d'Amérique du Sud.

Concernant le monde végétal il est difficile, en l'absence d'une révision globale des espèces, de préciser la contribution amazonienne à la richesse spécifique mondiale en phanérogames. Mais de très nombreuses études locales démontrent aisément la grande diversité observée localement. Selon une récente revue réalisée par Nelson (2001), et qui avec 37 articles analysés reste incomplète, le nombre d'espèces d'arbres de plus de 10 cm de diamètre à hauteur de poitrine à l'hectare varie entre 83 et 285. En Équateur, Valencia *et al.* (1994) auraient même observé 473 espèces d'arbres sur un hectare.

Différentes théories expliquent cette richesse spécifique. Parmi celles-ci on peut citer la théorie des changements climatiques et des refuges forestiers au cours de la période du Pléistocène (13 000-22 000 ans *b.p.*) défendue entre autre par Haffer (1969),

Vanzolini (1973), Prance (1973) ou Brown (1977). Au cours de ces années de sécheresse, la forêt se serait concentrée dans un certain nombre de refuges pour réinvestir par la suite le bassin amazonien et les processus de spéciation auraient alors permis à cette richesse spécifique de se mettre en place. Par ailleurs, un certain nombre de barrières biogéographiques, constituées généralement par les grands fleuves, auraient accentué le processus de spéciation. Le rôle de ces barrières a été souligné pour la première fois par Wallace (1853), suivi de Sneath (1910) et Hellmayr (1910) et réaffirmé par de nombreux auteurs (Sick, 1967 ; Haffer, 1974 ; Ayres & Clutton-Brock, 1992 ; Caparella, 1988, 1991).

Si la littérature naturaliste souligne toujours la grande richesse spécifique et les fortes valeurs de diversité intra et intersites dans l'essentiel des domaines connus du vivant, elle n'en reste pas moins marquée par l'étendue de notre ignorance. Au regard de la superficie de la forêt amazonienne, les inventaires réalisés dans quelque domaine que ce soit, restent confinés dans une infime partie du massif forestier. Ce fait a été souligné depuis une vingtaine d'années. Ainsi, notre connaissance sur les papillons ne provient que de douze localités bien étudiées (Brown, 1996). Dans le même ordre d'idée, Nelson (1990) a attiré l'attention sur l'hétérogénéité spatiale de nos connaissances de la flore. Les fameux *hot spots* de diversité apparaissent alors comme des artefacts de l'organisation de la recherche et n'auraient donc que peu de valeur dans les choix des zones à protéger de manière prioritaire.

## 2. Les usages de la biodiversité

Outre le fait que les populations forestières amazoniennes tirent l'essentiel de leurs ressources auto-consommées et de leurs revenus des produits divers de la forêt, comme l'atteste une substantielle littérature anthropologique et ethnobotanique, la forêt a également été le support de nombreuses activités économiques. Dès les premiers temps de l'occupation européenne, nombre de plantes ont été exploitées à des fins médicinales et plusieurs autres, déjà domestiquées par les Amérindiens, ont été introduites et diffusées dans le monde, comme le manioc ou encore le cacao. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'exploitation s'est tournée vers les grands produits forestiers non ligneux à usage industriel comme les gommes non élastiques des Sapotaceae utilisées pour l'isolation de câbles télégraphiques ou la fabrication de courroies de transmission, les gommes élastiques, et principalement le latex des différentes espèces d'hévéa, pour la fabrication de pneumatiques, ou encore des oléorésines entrant dans la composition de vernis ou de peintures comme l'huile des *Copaifera*, etc. Ce n'est finalement que très récemment, après la seconde guerre mondiale, que le bois a commencé à être exploité sérieusement, entraînant tout un cortège de dégradations et de menaces sur la survie de certaines espèces sensibles, soit du fait de leur valeur commerciale élevée (cas du mogno, *Swietenia macrophylla*), soit du fait de leur densité et de leur facilité d'accès, comme les *Viola* des formations ripicoles utilisées à outrance dans la fabrication de contreplaqués. Limitée dans un premier temps aux forêts ripicoles faciles d'accès, l'exploitation du bois a explosé avec l'ouverture des routes essentiellement dans l'État de Para et sur le flanc sud du massif.

Aujourd'hui, l'activité exploite 9,67 millions de mètres cubes de grumes par an (Verissimo *et al.*, 2001). Si 350 essences sont exploitées en Amazonie pour leurs bois, l'exploitation ne se concentre localement que sur des ensembles variant entre 6 et 30 essences selon les lieux (Martini *et al.*, 1998, 2001). Les taux de prélèvement varient entre 40 m<sup>3</sup>/ha dans l'est du Para, 30 dans le sud du Para et le Rondônia et 20 dans le Mato Grosso (Verissimo

*et al.*, 2001). Le problème majeur que les exploitants doivent résoudre concerne la limitation des dégâts d'abattage qui peuvent affecter, pour un prélèvement de 30m<sup>3</sup>/ha, près du quart de la surface exploitée ainsi qu'un grand nombre de tiges voisines (28 par arbre exploité, Johns *et al.*, 1998). Les dégâts d'abattage participent également à l'augmentation du risque d'incendie dans les forêts exploitées (Nepstad *et al.*, 1999). Le second problème lié aux dégâts d'abattage réside dans la difficulté de commercialiser un plus grand nombre d'essences, ce qui permettrait d'optimiser les pistes de débardage.

Actuellement, qu'il s'agisse de produits forestiers non ligneux ou de bois, on reste surpris du faible nombre d'espèces exploitées par rapport à " l'offre " de la forêt. Les moyens pour valoriser cette biodiversité restent encore largement ignorés, qu'il s'agisse des problèmes écologiques liés à l'exploitation des espèces, des potentialités économiques des produits, de la mise en œuvre de l'exploitation, des processus de transformation de la matière brute ou, enfin, de l'organisation de leur commercialisation.

## 3. Biodiversité et biopiraterie

Le potentiel pressenti des plantes amazoniennes pour les industries pharmacologiques et cosmétologiques constitue le dernier avatar de l'exploitation commerciale de la biodiversité. L'exploitation, souvent basée sur les savoirs autochtones, est largement ressentie comme un risque de " biopiraterie " par la société civile brésilienne représentée par des ONG. Le Gouvernement Fédéral a décrété une " Mesure Provisoire " (n° 2052 du 30/6/200) destinée à encadrer dans l'urgence le programme PROBEM (Programme brésilien d'écologie moléculaire), mais soupçonnée en fait de donner une garantie juridique à un accord passé entre la firme Novartis-Pharma et la société d'État Bioamazonia, pour la fourniture de 10 000 échantillons de bactéries et champignons en provenance d'Amazonie. Cette mesure, bien que reformulée en 2001 (mesure 20-126-12), est fortement contestée pour des aspects anticonstitutionnels et pour porter préjudice aux droits des populations traditionnelles. Plusieurs projets de loi ont été déposés au Congrès, qui insistent particulièrement sur ces droits de propriété intellectuelle (Santilli, 2001). Par ailleurs, le Gouvernement de l'État d'Amapa a précédé le débat fédéral en votant en 1998 une loi extrêmement restrictive sur l'accès aux ressources génétiques de l'État. Cette loi précise l'inaliénabilité des droits sur la diversité biologique et les ressources génétiques de l'Amapa, la participation des communautés locales et des peuples indigènes aux décisions conditionnant l'accès aux ressources des zones qu'ils occupent, la participation de ces mêmes communautés aux bénéfices économiques et sociaux provenant des ressources génétiques de l'Amapa, et la protection et la stimulation de la culture par la valorisation des connaissances, les innovations et les pratiques de communautés locales concernant les usages de la biodiversité.

## 4. La biodiversité ne se limite pas aux espaces naturels

La biodiversité ne saurait se réduire aux seules espèces spontanées. Les populations amazoniennes ont en effet depuis longtemps domestiqué les ressources de leur territoire et inventé une prodigieuse diversité de plantes cultivées. Si sur les abattis traditionnels ne sont généralement plantées qu'une vingtaine d'espèces vivrières, certaines comme les ignames mais surtout le manioc se

présentent sous la forme d'une grande quantité de cultivars. D'autre part, dans les jardins-vergers joutant les habitations, il n'est pas rare de rencontrer de 30 à 40 espèces arborescentes essentiellement cultivées pour leurs fruits (Lescure *et al.*, 1994). Cette diversité, liée aux pratiques autochtones anciennes, est aujourd'hui particulièrement en danger du fait de la marginalisation des agricultures traditionnelles. Paradoxalement, leur disparition survient au moment même où la société occidentale prend conscience de l'importance de cette diversité pour la recherche de nouveaux cultivars et oppose aux limites de la conservation *ex situ* (échantillonnage très partiel et financement des stations de conservation) le dynamisme et le faible coût de la conservation *in situ* déléguée aux paysans. Cette situation paradoxale est particulièrement révélée par le cas du manioc, plante alimentaire de base en Amazonie.

Une série de travaux récents sur le manioc a en effet montré que le nombre de cultivars rencontrés en Amazonie dans les agricultures traditionnelles varie de 13 à 89 à l'échelle des communautés et de 1 à 48 à celle de l'unité familiale (Pinton et Empeira, 2001). L'amplitude de la variabilité génétique des maniocs observée dans certaines communautés est de l'ordre de celle de la collection mondiale conservée au CIAT<sup>1</sup>, et l'on rencontre dans les cultures traditionnelles de nombreux allèles absents de la collection mondiale (McKey *et al.*, 2001). On observe cependant un processus d'érosion de cette diversité lié à une spécialisation des cultures au profit des variétés les plus prisées du marché. La marginalisation des agricultures traditionnelles, associée aux changements culturels, sont donc de puissants facteurs d'érosion génétique de cette biodiversité créée et maintenue par les cultures traditionnelles (Pinton et Empeira, 2001).

## 5. Biodiversité, conservation et développement durable

La nécessité de protéger la forêt amazonienne et la biodiversité qu'elle abrite est bien présente dans la vie politique brésilienne. Le gouvernement fédéral, pris entre ses engagements internationaux sur les grandes conventions environnementales et le souhait de développer l'Amazonie et d'en faire un axe majeur de sortie des productions agricoles du centre, ne semble cependant agir que sous la pression de mouvements environnementalistes qui se lient étroitement avec des mouvements indigénistes. La problématique de la conservation au Brésil est en effet devenue indissociable de celle du droit des indigènes à disposer de leurs terres et de leurs ressources mais également du droit de tous les habitants de la forêt.

Cette conjonction entre les préoccupations conservationnistes et les préoccupations sociales et économiques est particulièrement dynamique au Brésil. Elle découle de l'histoire étroitement imbriquée des mouvements indigénistes et environnementalistes et des syndicats de collecteurs de caoutchouc qui se sont tous particulièrement développés à partir de la fin de la dictature militaire. Ces mouvements ont fortement contribué à l'émergence de l'idée que les peuples forestiers sont les premiers garants de l'intégrité de l'écosystème forestier, idée qui s'est concrétisée dans l'article 8J de la Convention sur la biodiversité. S'il est aujourd'hui admis que certaines aires soient destinées uniquement à la vie sauvage, le projet de la société civile brésilienne, largement soutenue par

de nombreuses ONG, est bien de garantir à chacun le droit et les moyens de vivre dans et de la forêt d'une manière pérenne.

Le Brésil ne manque ni de lois ni de catégories d'aires protégées. Le tableau 1 en fait l'inventaire. On distingue d'une part les aires protégées par le gouvernement fédéral des aires protégées par les gouvernements des États de la fédération. Par ailleurs deux grands types coexistent : les aires intégralement protégées où les activités humaines sont théoriquement exclues (usages indirects) et les aires protégées où certaines activités peuvent être menées selon des plans de gestion déterminés en accord avec les autorités compétentes (usages directs). Les aires protégées sont ainsi encadrées par 19 statuts juridiques différents auxquels il faut ajouter celui des terres indigènes dans lesquelles les activités humaines sont également très limitées. Elles totalisent 33% des terres de l'Amazonie légale<sup>2</sup> qui sont théoriquement soumises à des usages réglementés et à certaines formes de protection environnementale.

**Tableau 1. Unités de conservation en Amazonie légale**  
(sources : Ricardo et Capobianco, 2001, Ricardo, 2001)

	Nombre	Surface (ha)	Surface %
<b>Unité fédérales d'usage indirect</b>		<b>15 355 927</b>	<b>3,07</b>
Parcs nationaux	13	9 162 695	1,83
Réserves biologiques	8	2 940 800	0,59
Stations écologiques	13	3 058 279	0,61
Réserves écologiques	3	173 289	0,03
Aires d'intérêt écologique	3	20 864	0,00
<b>Unités fédérales d'usage direct</b>		<b>20 597 892</b>	<b>4,11</b>
Réserves extractivistes	16	3 323 179	0,76
Aires de protection environnementale	3	439 726	0,09
Forêts nationales	35	16 334 987	3,26
<b>Unités d'État d'usage indirect</b>		<b>5 353 951</b>	<b>1,07</b>
Parcs d'État	21	4 666 799	0,93
Réserves biologiques d'État	5	106 182	0,02
Stations écologiques d'État	5	347 070	0,07
Réserves écologiques d'État	3	233 900	0,05
<b>Unités d'État d'usage direct</b>		<b>23 278 489</b>	<b>4,65</b>
Réserve d'État de développement durable	3	4 280 814	0,86
Réserve extractiviste d'État	7	973 398	0,19
Forêts extractivistes d'État	3	1 438 907	0,29
Forêt d'État	1	57 629	0,01
Forêt d'État de rendement soutenu	10	1 371 638	0,27
Forêt d'État de protection environnementale	19	15 156 103	3,03
Terres indigènes	379	103 396 426	20,66

Mais de fait, l'efficacité de ces dispositifs peut être mise en doute. En effet, les difficultés des procédures administratives engendrent des délais importants pour l'homologation définitive de ces aires protégées permettant de nombreux détournements. C'est ainsi que plus de 700 permis d'exploration de ressources minières ont pu être déposés sur des terres indigènes (Ricardo, 2001). Par ailleurs, les problèmes liés à l'organisation et au financement des opérations de surveillance sont loin d'être résolus. Enfin, l'une des difficultés majeures que l'on puisse observer réside dans la répartition des compétences entre les différentes structures garantes de

<sup>2</sup> L'Amazonie légale est une entité politique qui regroupe les États de l'Amapa, du Para, de l'Amazônas, de l'Acre, du Rondônia, du Mato Grosso, du Tocantins et du Maranhão et dépasse par son extension les limites du massif forestier amazonien.

<sup>1</sup> Centre International d'Agriculture Tropicale, Cali, Colombie.

l'efficacité des mesures de protection mises en place, générant des conflits, brouillant l'information. Le premier effet de cette multiplication réside dans les superpositions d'aires ayant des statuts différents. Ricardo (2001) dénombre ainsi 65 cas de superposition générant des conflits entre les organismes des États et les organismes fédéraux chargés de la gestion des aires protégées.

De plus la répartition géographique de ces aires, plus ou moins, protégées est loin d'être rationnelle vis-à-vis des critères de l'écologie. Ce n'est pourtant pas faute de réflexion puisque depuis le projet RADAM BRASIL des années 70, de multiples réunions scientifiques se sont succédées pour donner des conseils sur le plan d'aménagement global de l'Amazonie. Si la notion de *hot spots* a longtemps servi de fil directeur, les dernières réunions ont rompu avec cette logique largement critiquée. La dernière en date (Ferreira *et al.* 2001) croise deux approches. La première se base sur la notion d'écorigions, elle-même soutenue par la théorie des barrières biogéographiques. Vingt-trois écorigions ont ainsi été définies. Pour chacune d'elles, on a cartographié les types de végétation du biome amazonien tels qu'ils ont été définis par le projet RADAM et précisés par l'IBGE en 1997. En croisant cette cartographie avec celle des aires de protection existantes, il est alors possible d'évaluer les manques et de préciser les nouveaux besoins en aires protégées. Reste à trouver les voies d'une mise en œuvre dans le maquis des juridictions qui s'opposent et des intérêts divergents de la société brésilienne.

Mais la conservation demande également que l'on se soucie du développement. Il est vrai que l'on ne peut se satisfaire du modèle de développement dominant jusqu'à nos jours, basé sur l'extension des pâturages, et qui, comme le souligne Fearnside (1997), se résume à transformer l'imposante biodiversité amazonienne et sa biomasse tournant autour de 400t/ha en un système basé sur deux espèces (le bovin et l'herbe qu'il consomme) aboutissant à une biomasse de l'ordre de 10-20 t/ha ! En ce sens il est satisfaisant de voir se mettre en place dans les États d'Acre et d'Amapa des gouvernements qui recherchent activement une voie de développement durable pour les populations forestières, en agissant aussi bien sur l'exploitation du bois que sur celle des produits forestiers non ligneux. Dans ces deux États, de nombreux projets ont ainsi été mis en place avec l'aide de fonds internationaux mobilisés par le thème de la conservation de la biodiversité.

### Bibliographie

- Ayres J.M. & Clutton-Brock T.H., 1992. River boundaries and species range size in Amazonian Primates. *American Naturalist*, 140 : 531, 537.
- Bolton B., 1994. *Identification guide to the ant genera of the world*. Harvard University press.
- Brown K.R. Jr., 1977. Centros de evolução, refúgios quaternários e conservação de patrimônios genéticos na região neotropical. Padrões de diferenciação em Ithomiinae (Lepidoptera : Nymphalidae). *Acta amazônica*, 7 (1) : 75-137.
- Brown K.R. jr., 1996. Diversity of Brazilian Lepidoptera : History of study, methods for measurement and use as indicator for genetic, specific and system richness. In C.E.M. Bicudo & N. Menezes (eds), *Biodiversity in Brazil : a first approach*. CNPq, São Paulo, pp 221-254.
- Capparella A.P., 1988. Genetic variation in Neotropical birds : implications for the speciation process. *Acta Congressus Internationalis Ornithologici*, n. 19 : 1658-1673.
- Capparella A.P., 1991. Neotropical avian diversity and riverine barriers. *Acta Congressus Internationalis Ornithologici*, n. 20 : 307-316.
- Carneiro da Cunha M. & Almeida M.W.B., 2001. Populações tradicionais e conservação ambiental. In J.P. Ribeiro *et al.* (eds), *Biodiversidade na Amazonia brasileira : avaliação e ações prioritárias para a conservação, uso sustentável e repartição de benefícios*. Estação Liberdade Editora/ISA, São Paulo, pp. 184-193.
- Fearnside P.M., 1997. Greenhouse gases from deforestation in Brazilian Amazonia : net committed emissions. *Climatic change*, 35 : 321-360.
- Ferreira L. & al. 2001. Identificação de áreas prioritárias para a conservação da biodiversidade por meio da representatividade das unidades de conservação e tipos de vegetação nas ecoregiões da Amazônia brasileira. In J.P. Ribeiro *et al.* (eds), *Biodiversidade na Amazonia brasileira : avaliação e ações prioritárias para a conservação, uso sustentável e repartição de benefícios*. Estação Liberdade Editora/ISA, São Paulo, pp. 268-286.
- Haffer J., 1969. Speciation in Amazonian forest birds. *Science*, 165 : 131-137.
- Haffer J., 1974. Avian speciation in South America. *Publication of the Nuttall Ornithological Club*, 14 : 1-390.
- Hellmayr C.E., 1910. The birds of the Rio Madeira. *Novitates Zoologicae*, 17 : 257-428.
- IBGE, 1997. Diagnóstico ambiental da Amazônia legal. IBGE, Rio de Janeiro, 1 CD-ROM.
- INPE, 2001. Relatório desflorestamento na Amazônia. INPE, São José dos Campos.
- Johns J.S, Barreto P. & C. Uhl, 1998. Os danos da exploração madeireira com e sem planejamento na Amazônia oriental. *Imazon, Série Amazônia* n° 16, 40 p.
- Lescure J.-P., Castro A (de) & Lourd M. , 1994. Utilisations traditionnelles des écosystèmes forestiers amazoniens : leur place dans le développement durable. *C.R. Acad. Agric. Fr.*, 80 (8) : 57-72.

## 6. Conclusion

Mais quel peut-être l'avenir de ces multiples projets de développement alternatifs respectueux de l'écosystème forestier. S'il n'est plus question de tomber dans l'acceptation naïve du " bon sauvage " gardien de son environnement, on peut constater que le monde actuel offre un certain nombre d'opportunités aux peuples forestiers pour soutenir ce défi. D'une part les communautés et micro-sociétés qui constituent le " peuple de la forêt " ne sont plus isolées ; elles sont en prise sur le monde au travers de leurs organisations représentatives fortement appuyées par de puissantes ONG internationales et nationales, et elles peuvent se faire entendre auprès des grands bailleurs de fonds internationaux. Par ailleurs, comme le remarquent justement Carneiro da Cunha et Almeida (2001), si elles sont passées à côté des économies fondées d'abord sur la circulation des matières premières, puis sur celle des biens produits par l'industrie, enfin sur celle des services, elles sont, par leur connaissance de la biodiversité et de ses usages, partie prenante de cette nouvelle économie basée sur la circulation de l'information. D'où l'importance donnée au Brésil aux questions relatives aux droits de propriété intellectuelle liés à la biodiversité.

Cependant, il reste certain que l'exploitation durable de la forêt et la conservation de la biodiversité ne peuvent réussir que si les externalités économiques que constituent les activités de protection sont justement rétribuées. Actuellement, ces externalités, si elles ne sont pas chiffrées, sont au moins en partie couvertes par l'aide internationale qui alimente les projets de développement. Mais les difficultés rencontrées pour conférer à ces projets une autonomie financière risquent de les condamner à terme. Il faut donc se féliciter des politiques de développement lancées par les gouvernements de l'Amapa et de l'Acre, qui confèrent à ces États le statut de véritables laboratoires d'innovation dans la voie du développement durable en milieu forestier.

Jean-Paul LESCURE

Laboratoire ERMES Technoparc  
5 rue du Carbone  
45072 Orléans cedex 2  
FRANCE  
Lescure@orleans.ird.fr

**Martini A., Araujo Rosa N. (de) & Uhl C., 2001.** Espécies de árvores potencialmente ameaçadas pela atividade madeireira na Amazônia. In J.P. Ribeiro et al. (eds), *Biodiversidade na Amazonia brasileira : avaliação e ações prioritárias para a conservação, uso sustentável e repartição de benefícios*. Estação Liberdade Editora/ISA, São Paulo, pp. 338-347.

**McKey D.B., Emperaire L., Elias M., Pinton F., Robert T., Desmoulière S. & Rival L., 2001.** Gestions locales et dynamiques régionales de la diversité variétale du manioc en Amazonie. *Genet. Sel. Evol.*, 33 (sppl. 1) : 470-490.

**Nelson B.W., 1990.** Endemism centers, refugia and botanical collection density in the Brazilian Amazon. *Nature*, 345 : 714-716.

**Nelson B. W & de Oliveira A.A., 2001.** Área botânica. In J.P. Ribeiro et al. (eds), *Biodiversidade na Amazonia brasileira : avaliação e ações prioritárias para a conservação, uso sustentável e repartição de benefícios*. Estação Liberdade Editora/ISA, São Paulo, pp 132-176.

**Nepstad D. & al., 1999.** Large scale impoverishment of Amazonian forest by logging an fire. *Nature*, 398 : 505-508.

**Oren D.C., 2001.** Biogeografia e conservação de aves na região amazônica. In J.P. Ribeiro et al. (eds), *Biodiversidade na Amazonia brasileira : avaliação e ações prioritárias para a conservação, uso sustentável e repartição de benefícios*. Estação Liberdade Editora/ISA, São Paulo, pp 97-109.

**Overall W.L., 2001.** O peso dos invertebrados na balança de conservação biológica da Amazônia.

In J.P. Ribeiro et al. (eds), *Biodiversidade na Amazonia brasileira : avaliação e ações prioritárias para a conservação, uso sustentável e repartição de benefícios*. Estação Liberdade Editora/ISA, São Paulo, pp 50-59.

**Pinton F. & Emperaire L., 2001.** Le manioc en Amazonie brésilienne : diversité variétale et marché. *Genet. Sel. Evol.*, 33 (sppl. 1) : 491-512.

**Prance G.T., 1973.** Phytogeographic support for the theory of pleistocene forest refuges in the Amazon Basin, based on evidence from distribution patterns in Caryocaraceae, Chrysobalanaceae, Dichapetalaceae and Lecythidaceae. *Acta Amazônica*, 3 (3) : 5-28.

**Ricardo F., 2001.** Sobreposição entre Unidades de conservação federais, estaduais, terras indígenas, terras militares e reservas garimpeiras na Amazônia legal. In J.P. Ribeiro et al. (eds), *Biodiversidade na Amazonia brasileira : avaliação e ações prioritárias para a conservação, uso sustentável e repartição de benefícios*. Estação Liberdade Editora/ISA, São Paulo, pp 259-262.

**Ricardo F., & Capobianco J.P.R., 2001.** Unidades de conservação na Amazônia legal. In J.P. Ribeiro et al. (eds), *Biodiversidade na Amazonia brasileira : avaliação e ações prioritárias para a conservação, uso sustentável e repartição de benefícios*. Estação Liberdade Editora/ISA, São Paulo, pp 246-250.

**Roberts T.R., 1972.** Ecology of fish in the Amazon and Congo Basins. *Bull. of the Museum of Comparative Zoology*, 143 : 117-147.

**Santilli J., 2001.** Biodiversidade e conhecimento tradicionais. Regimes legais de proteção e a

pirateria legislativa : medida provisória viola direitos indígenas e legítima a biopirataria em suas terras. In *Biodiversidade na Amazonia brasileira : avaliação e ações prioritárias para a conservação, uso sustentável e repartição de benefícios*. Estação Liberdade Editora/ISA, São Paulo, pp 235-243.

**Sick H., 1967.** Rios e enchentes na Amazônia como obstáculo para a avifauna. *Atas do Simpósio sobre a biota amazônica*, v.5 (Zoologia), pp. 495-520.

**Sneathlge E., 1910.** Sobre a distribuição da avifauna campestre na Amazônia. *Bull. Mus. Paraense E. Goeldi*, 6 : 226-235.

**Valencia R., Balslev H. & Paz y Miño G., 1994.** High tree alpha diversity in Amazonian Ecuador. *Biodiversity and Conservation*, 3 : 21-28.

**Vanzolini P.E., 1973.** Paleoclimates, relief and species multiplication in equatorial forests. In Meggers, Ayensu & Duckworth (eds), *Tropical forest ecosystems in Africa and South America : a comparative review*. Smithsonian Institute, Washington.

**Verissimo A., Arima E. & Lima E., 2001.** O diagnóstico do uso da terra na Amazônia : exploração madeireira, agricultura e agropecuária. In J.P. Ribeiro et al. (eds), *Biodiversidade na Amazonia brasileira : avaliação e ações prioritárias para a conservação, uso sustentável e repartição de benefícios*. Estação Liberdade Editora/ISA, São Paulo, pp. 327-337.

**Wallace A.R., 1853.** *A narrative of travels on the Amazon and Rio Negro*. Reeves, London.

## Les produits forestiers non ligneux et la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique du Congo

La loi portant code forestier congolais s'est fixé trois objectifs (article 1<sup>er</sup>), parmi lesquels la conciliation de l'exploitation des produits forestiers avec les exigences de la conservation du patrimoine forestier et de la diversité biologique en vue d'un développement durable. On y entrevoit les relations entre les Produits Forestiers Non ligneux (PFNL) et la convention sur la diversité biologique, même si l'appellation spécifique "Produits Forestiers Non ligneux" n'est pas mentionnée dans le code forestier congolais.

L'article 52 de ce texte stipule que : " En vue de maintenir une grande diversité génétique et de favoriser la qualité du patrimoine national, l'administration des Eaux et Forêts élabore et met en œuvre ou participe à la réalisation des programmes de gestion de ressources phytogénétiques, en collaboration avec les autres institutions concernées. " Les autres dispositions faisant allusion aux PFNL évoquent particulièrement les droits d'usage (articles 40,42 et 55), la commercialisation (articles 63 et 80) ou la production (article 55, 5<sup>e</sup> alinéa).

À partir de ces dispositions, la prise en compte des PFNL était prévisible dans le cadre de la mise en œuvre de la convention sur

la biodiversité au Congo. Cette mise en œuvre passe par l'élaboration de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB). Celle-ci est sous la conduite d'un comité national de pilotage mis en place par la Note de service n°201/MTE-CAB du 06/11/98 du ministre du Tourisme et de l'Environnement. Le projet de cet texte (SNPA-DB) est évoqué ci-dessous, dans le but d'indiquer la place prise par les PFNL.

Les activités suivantes correspondent aux objectifs du SNPA-DB :

- consolider les aires protégées existantes, et porter la superficie des aires protégées à au moins 12% sur l'ensemble du territoire ; publier à l'échelle du Congo un bilan périodique de l'état des ressources vivantes et des écosystèmes fauniques, forestiers, agricoles et aquatiques ;
- créer et réhabiliter les jardins botaniques et les parcs zoologiques du Congo ;
- renforcer la conservation *ex situ* et *in situ* (dans les réserves naturelles, les parcs et les zones protégées) ;
- préserver l'entretien des connaissances des communautés locales liées à la diversité biologique ;

- renforcer les capacités institutionnelles et humaines pour la mise en œuvre des programmes sur la biodiversité ;
- accroître la sensibilisation et la participation du public en matière de conservation de la biodiversité.

Cinq objectifs ont été définis pour traduire la vision nationale relative à l'orientation des interventions :

- concevoir et appliquer un programme national exhaustif pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutants ;
- coordonner la planification et la mise en œuvre du programme de conservation de la biodiversité en veillant à ce que ses activités pertinentes s'harmonisent avec l'action des autres groupes gouvernementaux et non gouvernementaux, le secteur privé, les groupes religieux et les autres utilisateurs de la biodiversité ;
- institutionnaliser la pratique de la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources au moyen de mesures législatives, administratives, fiscales et réglementaires ;
- sensibiliser le public aux valeurs et aux avantages de la conservation de la biodiversité et au bien-fondé du développement durable ;
- assurer le renforcement des capacités par des mesures éducatives systématiques ou extrascolaires, par la formation, la recherche et la consolidation des institutions.

Les objectifs fixés sont assortis d'orientations et de mesures. Les PFNL peuvent être impliqués dans les mesures ci-après :

- la production, à l'échelle du Congo, d'un bilan périodique de l'état des ressources vivantes, et des écosystèmes fauniques, forestiers, agricoles, aquatiques ;
- l'adaptation des programmes des centres de recherche, d'échanges et d'enseignement des établissements agricoles, forestiers et des universités aux besoins de connaissance sur la diversité biologique au Congo ;
- la réalisation des études d'impacts des activités humaines sur les écosystèmes et les ressources biologiques ;
- la poursuite des inventaires et l'encouragement de la recherche sur les espèces menacées ou vulnérables ;
- l'établissement et la réalisation des plans de réinsertion d'espèces menacées ou vulnérables ;
- l'amélioration des connaissances sur certaines espèces exploitées, sur leur suivi et sur les techniques de récolte ;
- la réalisation des recherches sur l'évolution des écosystèmes forestiers, ainsi que sur les espèces forestières et leur diversité génétique ;
- l'évaluation des effets des pratiques d'aménagement sur la productivité des écosystèmes et le maintien de la diversité biologique, notamment sur les espèces et écosystèmes exceptionnels ou menacés.

Force est de constater que plusieurs mesures indiquées dans le cadre de la biodiversité au Congo rejoignent les analyses et surtout les recommandations formulées, suite aux ateliers locaux sur les PFNL organisés par le RIAT-Congo (cf Rapport national du RIAT-Congo ; Anonyme c, 2002) . Les recommandations prises et les projets prioritaires retenus par les participants à l'atelier international tenu à Pointe-Noire au Congo en 2002 (Anonyme b, 2002) montrent que les PFNL constituent une composante importante de la biodiversité. Ils s'intègrent dans les orientations et les mesures de la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique au Congo. Le RIAT-Congo devrait s'investir dans la conduite de ces projets internationaux car, dans le plan d'action national quinquennal (2002-2006), un seul projet intitulé *Promotion de l'utilisation durable des Produits Forestiers Non Ligneux* est identifié sur cette ressource.



Vente de produits forestiers non ligneux médicinaux sur le marché de Pointe Noire (Congo). Photo :P. KAYA & J. MIZINGOU.

Par ailleurs, les débats animés sur les droits d'usage des PFNL dans le cadre de la gestion forestière au Congo peuvent faire penser aux controverses relatives aux questions internationales sur le partage juste et équitable lié à la biodiversité.

Conformément aux indications de la SNPA-DB, les ONG ont une contribution importante à apporter dans la vulgarisation et la mise en œuvre de la convention sur la biodiversité au Congo. En effet, en dépit des ateliers régionaux organisés dans les quatre zones écologiques (Kouilou, Niari, Sangha et Likouala) en septembre 2000 par le "Projet Biodiversité", le RIAT-Congo a pu constater l'étendue du besoin d'information sur la Convention lors des rencontres qu'il a organisées à Pointe-Noire (juillet 2001) et à Ouessou (novembre 2001) sur le thème de la gestion participative des ressources forestières des régions du Kouilou (Pointe-Noire) et de la Sangha (Ouessou).

La participation de "solides" ONG est citée par le "Projet Biodiversité" comme un facteur clé de la réussite de la mise en œuvre du plan d'action en matière de diversité biologique. Le RIAT-Congo se propose de contribuer à ce succès en complétant le travail des agents des directions régionales de l'Environnement dont les effectifs sont souvent faibles au regard de la tâche à accomplir.

### Remerciements

Nous remercions très sincèrement M. Charles SIEMO, Coordonnateur du Projet Biodiversité au Congo, pour sa collaboration.

Joël LOUMÉTO

BP 2820 Brazzaville

CONGO

loumeto@hotmail.com

### Bibliographie

Anonyme, 2000. Loi n° 16 – 2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier congolais . *Doc. Int.*, 32 p.

Anonyme a, 2002. Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique (Projet). *Doc. int.*, Ministère Congolais de l'Industrie minière et de l'Environnement, Brazzaville, 68 p.

Anonyme b, 2002. Atelier de Pointe-Noire. *Flamboyant*, 55, pp 8-9.

Anonyme c, 2002. L'utilisation des Produits Forestiers Non Ligneux dans le cadre de la gestion forestière durable au Congo – *Flamboyant*, 55, pp 30-35.



## La communication au secours de la forêt de Toumousséni au Burkina Faso

**Forêt de Toumousséni, à quelques 500 km au sud-ouest de Ouagadougou : 2 500 hectares de brousse arborée en proie à la dent des animaux, aux feux et à la coupe anarchique.**

*De source de revenu des années 1980, elle était devenue insignifiante, oubliée de tous jusqu'au jour où, les populations des quatre villages riverains décident d'agir. L'histoire d'une forêt, de la parole et des hommes.*

*" Levons-nous pour parler de notre forêt, c'est elle qui nous donne tout...". C'est la chanson qui est sur toutes les lèvres aujourd'hui à Toumousséni, Soubaka, Djonkolo et Taniana, quatre villages de la province de la Comoé et riverains de la forêt de Toumousséni. Et elle se chante en toutes les occasions populaires : mariage, baptême, ramadan, tabaski ...*

Tout a commencé en 1999, lorsque les villageois sont allés voir les services forestiers pour parler de leur forêt. Cette dernière s'est lentement dégradée depuis qu'un manque de confiance s'est installé entre eux et les forestiers, d'une part, et entre eux et les grossistes transporteurs de bois, d'autre part. La raison : les commerçants de bois ne viennent plus enlever le bois que les villageois ont coupé selon les règles techniques et ce qui a été enlevé n'est pas correctement rémunéré. La conséquence ne s'est pas faite attendre. La coupe sauvage et le pâturage anarchique sont revenus sans compter les nombreux feux de brousse, hypothéquant sérieusement l'avenir de la forêt.

Pour soutenir la volonté des villageois, les services forestiers soumettent la requête au Comité permanent Inter États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) qui est en train de tester avec le Centre de recherche pour le développement international, une démarche de " communication participative " en appui à des actions de lutte contre la désertification. C'est une recherche action qui se situe dans le cadre global de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD).

### 1. Partir des besoins des communautés

À Toumousséni, l'expérience a commencé en janvier 2000 et a concerné la mobilisation des communautés pour la protection de la forêt.

La question de départ était de savoir *quelles stratégies de communication mettre en place pour faire participer effectivement les communautés à la protection de la forêt et de manière globale à la lutte contre la désertification ?*

Il est démontré que la désertification touche en premier lieu les gens des campagnes. C'est leur problème quotidien ; on sait aussi que la communication, si elle est bien organisée, peut contribuer au développement ; que les communautés ont leurs propres canaux de communication qu'elles utilisent tous les jours et au travers desquels on peut faire passer des messages. La recherche a constitué en la combinaison de ces éléments dans l'espace et le temps non sans avoir pris la peine de vérifier les aspects suivants :

- les populations sont bien intéressées aux activités de gestion/protection de la forêt
- elles ont en leur sein des animateurs/communicateurs (qu'il a suffi de former aux techniques de communication).

La démarche a alors consisté à analyser avec des représentants des communautés des quatre villages, les causes profondes de la dégradation de la forêt pour dégager ensemble les solutions susceptibles d'y remédier. " Il faut bien connaître son ennemi pour pouvoir le terrasser ".

Entre autres causes profondes de la dégradation de la forêt, les villageois ont retenu :

- la méconnaissance des conséquences de certains actes,
- l'insuffisance de connaissances en techniques de gestion rationnelle de la forêt,
- le manque d'organisation,
- la méconnaissance des avantages d'une forêt bien aménagée,
- le manque de connaissances en techniques d'enrichissement,
- le manque d'information de certains acteurs (les éleveurs/pasteurs notamment).

### 2. Déterminer les outils de communication appropriés

Deux types d'actions ont donc été définis : des actions physiques de lutte contre la dégradation et des actions de communication devant faciliter la participation.

En ce qui concerne la communication, les animateurs ont développé des approches adoptées aux situations. Il n'a pas été question de gros moyens de communication comme la radio, la télévision. Les animateurs ont utilisé les outils qui existaient mais de façon planifiée ; avec une préférence pour ceux qui sont simples, faciles à reproduire et peu coûteux. Pendant les douze mois qu'a duré le projet, ils ont mis les populations au centre de leurs stratégies à travers notamment l'utilisation de leurs modes et de leurs canaux de communication.

L'accent a été mis sur les rencontres-débats, soutenues parfois par des photos et des écoutes collectives de cassettes audio sur les expériences de communautés voisines pour :

- **sensibiliser les gens de la localité au problème de dégradation de la forêt**, ils ont utilisé les chefs traditionnels, les *leaders* du village, le griot, les musiciens, les rencontres-débats, les démonstrations, les visites sur sites ;
- **faciliter la compréhension d'informations ou de connaissances par les populations**, ils ont utilisé la photo et un voyage d'échange dans un chantier voisin où se faisait déjà la gestion forestière ;
- **illustrer une attitude, un comportement qu'ils souhaitaient promouvoir**, ils ont fait appel à des paysans ou groupements modèles (à travers le voyage inter-villages) ;
- **faciliter l'expression des points de vue, la discussion sur des points précis**, ils ont utilisé les rencontres-débats. Il y a eu chaque mois, une rencontre entre les villageois et les commerçants de bois ;

– faire connaître les réalités vécues par les populations aux autorités ou aux partenaires techniques, ils ont eu recours aux photos, visites et rencontres-débats.

Il ne s'est pas agi d'inventer de nouveaux outils de communication, mais de combiner judicieusement ce qui existait. La stratégie a été bâtie sur les habitudes de communication des communautés ; sur les canaux qu'elles utilisent tous les jours. À Toumousséni, ce sont les musiciens traditionnels qui ont été les " outils " les plus utilisés notamment dans les cabarets.

Le cabaret, tout le monde le sait, est le lieu où les hommes viennent boire le *dolo*, l'alcool de sorgho. Dans la zone de Toumousséni, le " *ban-dji* " remplace ce *dolo*. Car la région regorge de rôniers, l'arbre duquel le *ban-dji* est tiré. Les points de vente du *ban-dji* sont les lieux de rendez-vous de la plupart des hommes du village. Il s'y raconte les derniers événements du village ainsi que ceux de la ville. C'est une véritable agence d'informations que nul ne doit ignorer s'il veut informer et être informé.

Il existe environ onze cabarets dans la zone de Toumousséni où doivent passer dans la semaine la majeure partie des hommes du village. C'est sur ce canal que les animateurs de Toumousséni ont misé. Ils ont utilisé les services de musiciens hors pair, présents dans toutes les rencontres villageoises (baptêmes, mariages, funérailles...) : messieurs Bafassé Soura, Ousmane Soura poètes-violonistes et Tikan Tou, balafonniste. Leurs chants à thèmes ont vite retenu l'attention des animateurs qui leur ont proposé de sillonner les lieux de rencontres publiques pour informer et diffuser des thèmes précis sur la Gestion Participative de la Forêt du Village.

Dans la stratégie, les musiciens ont été utilisés pour :

- annoncer des rencontres villageoises : ils annoncent de rue en rue, le jour, le thème et le lieu de la réunion, de même que la présence de participants extérieurs ;
- animer des causeries : ils jouent de leurs instruments au cours des rencontres pour rassembler la population et détendre l'atmosphère ;
- diffuser des thèmes : leurs chansons portent sur des thèmes liés à la gestion des ressources naturelles ou sur l'organisation villageoise.

Au total 34 sorties ont été effectuées par les musiciens. Ce qui a beaucoup contribué à la participation des villageois aux activités de gestion de la forêt.

## Des résultats concrets

Le projet est parvenu à :

- organiser les villageois en plusieurs groupements aujourd'hui fonctionnels (éleveurs, bûcherons, producteurs de charbon, commerçants de bois) ;

### Unissons nos forces

Vaillante population de Toumousséni,  
Vaillante population de Djongolo,  
Vaillante population de Tagnana,  
Vaillante population de Soubaka,  
Levez-vous pour que nous parlions  
de notre forêt ;  
Levez-vous pour que nous parlions  
de la forêt de nos enfances.  
C'est en vendant sa maladie qu'on trouve  
son guérisseur ;  
Homme, femme, jeune, vieux, venez  
pour qu'on parle de notre forêt,  
Cette forêt qui nous donne tout.  
C'est un devoir pour nous d'entretenir  
la forêt ;

C'est un devoir pour nous de sauvegarder  
la forêt ;  
C'est un devoir pour nous de protéger  
la forêt ;  
C'est un devoir, afin que nos enfants,  
nos petits enfants la trouvent  
encore là.  
Levons-nous contre les feux de brousse ;  
Levons-nous contre la coupe abusive  
u bois ;  
Levons-nous contre la désertification ;  
Levons-nous contre les pâturages incontrôlés.  
Vaillante population, mettons nous  
à l'œuvre !  
Vaillante population, sans entretien,  
cette forêt deviendra clairière.  
Oui, clairière si nous croisons les bras ;

Unissons nous pour recréer la forêt  
qu'ont connu nos ancêtres !  
Unissons nous pour rajeunir la forêt  
qui nous donne tout !  
Levons-nous contre les feux de brousse !  
Levons-nous contre la coupe abusive  
du bois !  
Levons-nous contre la désertification !  
Levons-nous contre les pâturages incontrôlés !  
Levons-nous, unissons nos forces pour sauvegarder  
notre forêt.

Chanson de sensibilisation  
de Toumousséni  
jouée sur balafon et tambours

– promouvoir des principes simples de gestion durable ;  
– améliorer le partenariat entre trois grands acteurs de la zone : populations riveraines, commerçants de bois et service forestier.

Brahima Sombié, reconnu meilleur bûcheron de Toumousséni :  
" Cette année, nous sommes satisfaits surtout de la collaboration avec les commerçants et les services forestiers. Notre bois est enlevé sans problèmes et nous gagnons un peu d'argent. Moi par exemple j'ai eu plus de soixante mille francs CFA cette saison."

Les recettes issues de l'exploitation rationnelle de la forêt s'élevaient à plus de huit cent mille francs CFA pour la seule campagne 2001-2002. Selon un sondage effectué dans les quatre villages, les recettes des bûcherons ont été principalement utilisées à l'achat des fournitures scolaires, d'engrais minéraux pour la fertilisation des sols et à l'achat de vêtements et ustensiles de cuisine. De même l'introduction de la ruche kényane au profit des femmes a permis à celles-ci de récolter assez de miel pour approvisionner le marché local.

D'autres activités non moins importantes et qui contribuent aujourd'hui à assurer la pérennité de la forêt et illustrant la mise en œuvre d'un début de gestion durable sont à signaler :

- la récolte des semences forestières (*Detarium microcarpum*) dans les parcelles exploitées ;
- le semis direct d'espèces utilitaires pendant la saison hivernale. Ainsi pour la première année, deux hectares ont été regarnis par cette technique ;
- la protection des rejets de coupe pour leur assurer un meilleur développement ;
- le ramassage des produits du cru par les femmes pour divers usages ;
- la conduite des feux précoces dans la forêt pour la soustraire aux feux tardifs ravageurs.

Aujourd'hui, c'est-à-dire seulement au bout de cette deuxième saison des pluies de mobilisation des populations, la forêt de Toumousséni se présente relativement bien malgré la fin du soutien du CILSS. Le regarnissage, l'absence de feux de brousse et de pâturage lui ont permis de se reconstituer de manière visible en beaucoup d'endroits. Les revenus évidents que leur procurent le miel et le bois vendus dans la capitale de la province, font des riverains, des gens attentionnés pour la santé de leur forêt.

Yacouba KONATÉ

Comité permanent Inter États de Lutte  
contre la Sécheresse au Sahel  
09 BP 62 Ouagadougou 09  
BURKINA FASO  
yacoubakonate@ifrance.com

# De Rio à Johannesburg : les nouveaux objectifs de la lutte contre la désertification

En 1992 au Sommet de Rio, la lutte contre la désertification avait été retenue comme un des trois objectifs prioritaires pour préserver l'équilibre de la Planète. Durant la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, le terme de désertification s'était imposé progressivement pour désigner les sévères dégradations de l'environnement, d'abord au Sahel, à la suite de grandes sécheresses persistantes (1968-1986), puis surtout au Maghreb et au Moyen Orient, en relation avec une croissance démographique exceptionnellement rapide : la population des pays arabes est passée de 76 millions d'habitants en 1950 à plus de 280 millions en 2000.

Les sécheresses et l'augmentation de population ont effectivement provoqué, en quelques décennies, une détérioration très rapide et spectaculaire du couvert végétal, sous les effets conjugués du déboisement, du surpâturage et de la surexploitation des sols cultivés. Lorsque la végétation est détruite, d'autres facteurs climatiques, "virtuels" jusque là, comme les pluies torrentielles au Maghreb ou les tempêtes de sables en régions arides, entraînent la destruction des sols sans protection, rendant parfois l'évolution presque irréversible. Aujourd'hui, cette désertification, liée à de trop fortes densités de populations rurales (qui représentent souvent entre 60 et 70 % de la population totale) est particulièrement catastrophique au sud et à l'est de la Méditerranée et va encore se poursuivre au XXI<sup>ème</sup> siècle, même si l'augmentation de population commence à ralentir dans ces régions. Mais surtout, elle est relayée de plus en plus par l'accroissement des populations du Sahel, passées de 25 millions d'habitants en 1950 à plus de 70 millions en 1990, avec des taux de croissance comparables à ceux de l'Algérie ou de la Syrie il y a 30 ou 40 ans (par exemple 3,3 % au Niger, soit un doublement tous les 18-20 ans), dans des milieux nettement plus fragilisés par l'aridité et les sécheresses. Cette forme "classique" de la désertification a donc encore un bel avenir dans ces régions situées autour des déserts du Sahara et du Moyen Orient !

Or dix ans après, alors que la lutte contre cette désertification "rurale" a eu des résultats assez décevants, ces mêmes régions se trouvent aux prises avec de nouvelles formes de désertification, engendrées par une croissance extrêmement rapide des villes à la périphérie de ces déserts. Ce développement urbain entraîne de très graves pénuries en eau, en sols ou même en énergie, qui accélèrent encore la

dégradation des milieux naturels et il écarte l'espoir d'un développement durable, puisque ces pays connaissent souvent une stagnation économique alors qu'il faudrait une expansion d'au moins 5 % par an pour assurer des ressources aux nouvelles générations. Faut-il encore parler de lutte contre la désertification ou plus simplement de lutte contre la pauvreté ? La conférence de Johannesburg a bien montré ce changement des préoccupations de l'opinion, mais saura-t-on mettre en œuvre les nouvelles stratégies qu'impose un tel constat ?

## 1. La désertification accélérée par l'augmentation des populations rurales

### 1.1. Le bilan de 30 ans de lutte contre la destruction du couvert végétal

Pour lutter contre les dégradations rapides du couvert végétal et nourrir des populations plus nombreuses, les solutions mises en œuvre ont surtout concerné trois domaines.

a) La lutte contre l'érosion des sols, la plus urgente à cause des risques de disparition de la couverture pédologique, a été menée en combinant un grand nombre de techniques, depuis les "savoir-faire" traditionnels plus largement diffusés jusqu'à des aménagements de versants au bulldozer (banquettes) ou à l'équipement intégré de bassins versants. Dans l'ensemble, il y a eu un certain nombre de réalisations efficaces et d'efforts d'innovation pour lutter contre l'érosion hydrique, mais beaucoup moins contre l'érosion éolienne, il est vrai moins répandue.

b) La reconstitution du couvert végétal avait été, au contraire, un des thèmes principaux des conférences sur la désertification à Nairobi (1977 et 1981), préconisant la création de "barrages verts" à la fois pour arrêter le déboisement et l'érosion des sols, créer de nouvelles ressources en bois exploitées plus rationnellement et arrêter la progression du désert. Mais l'expérience algérienne, qui se voulait exemplaire, a été menée sans études scientifiques préalables et sans concertation avec les populations et a abouti à un quasi-échec. Celui-ci aurait dû inviter à un effort d'innovation pour trouver des méthodes de foresterie plus adaptées aux conditions climatiques et socio-économiques locales et à leur intégration dans des aménagements sylvo-pastoraux ou sylvo-agricoles. Malheureusement quinze ans après, à Rio, l'idée d'une convention sur les forêts a été écartée au profit de la Convention pour combattre la désertification (CCD), plus orientée vers les questions de développement.

c) L'extension des surfaces irriguées apparaissait une priorité pour intensifier les rendements agricoles, éviter la mise en culture de sols trop fragiles et compenser les pertes de terres non-irriguées dues à l'érosion. Durant les trente dernières années, de nombreux barrages réservoirs ont été construits au Maghreb (en particulier au Maroc) et même en régions hyper-arides (Égypte), mais plus rarement au Sahel (à l'exception du fleuve Sénégal). Il s'en construit encore, à un rythme accéléré, en Turquie orientale et en Syrie. La principale adaptation technique pour lutter contre la grande irrégularité de la pluviométrie et contre l'envasement précoce des réservoirs en relation avec



Déboisement dans le Moyen Atlas. Photo : P. ROGNON.

la désertification des bassins-versants, a été le sur-dimensionnement des ouvrages, aggravant leur coût et les pertes de terres alluviales fertiles inondées derrière les barrages.

## 1.2. Les espoirs fondés sur l'innovation scientifique

Depuis neuf ans qu'elle travaille, la CCD (à la différence de la Convention sur les changements climatiques...) n'a pas proposé de solutions concrètes pour accroître l'efficacité de la lutte contre la désertification et, en particulier, pour améliorer les techniques exposées ci-dessus alors que des solutions pourraient être mises au point en faisant appel à certains progrès récents de la recherche scientifique et technique.

a) La suppression des gaspillages lors du stockage de l'eau

Au fur et à mesure que la technique des grands barrages s'est étendue dans des régions où l'évaporation peut atteindre plusieurs mètres par an sur une nappe d'eau libre (celle d'Assouan atteint 15 fois la superficie du lac Léman !), il aurait fallu entreprendre des recherches pour limiter un tel gaspillage : on estime que cette ponction atteint, en effet, jusqu'à 20 % de l'eau stockée dans le Sud-marocain et 10 % du débit du Nil à Assouan...

□ Une première solution consisterait à abandonner le stockage à l'air libre pour emmagasiner l'eau dans des aquifères naturels peu profonds, alimentés artificiellement à partir des écoulements superficiels et prélevée par pompage en fonction des besoins de l'irrigation ou de la consommation urbaine. Cette technique de recharge artificielle des nappes a été mise au point en régions tempérées depuis quelques décennies, mais son adaptation aux problèmes spécifiques des régions sèches nécessiterait un certain nombre de recherches pour définir les types de réservoirs les plus appropriés dans ces régions (par exemple les cônes alluviaux, les sables dunaires, etc.), les modes de prélèvements adaptés à des écoulements saisonniers (ou épisodiques ?) ou encore les problèmes de *siltation*<sup>1</sup> (qui risquent de réduire la perméabilité des réservoirs) ou de salinisation puisque les eaux de ces régions sont plus chargées en limons et en sels que celles des régions tempérées. Beaucoup de solutions ont été envisagées, mais elles n'ont pas fait l'objet de programmes de recherches coordonnés.

□ Une autre solution pourrait consister à réduire directement l'évaporation à la surface des lacs. Elle a été étudiée dès les années 50 et 60 par des chercheurs américains et australiens qui utilisaient des surfactants, molécules qui s'étalent à la surface de l'eau sous forme de films mono-moléculaires qui réduisent fortement l'évaporation sans modifier les autres échanges gazeux à l'interface. Avec de très faibles quantités de produit (2 à 3 grammes pour couvrir 10 000 m<sup>2</sup>), il devenait possible de protéger des lacs de très grande superficie. Mais à la suite d'expérimentations en vraie grandeur, cette voie de recherche a été abandonnée à cause de la faible résistance de ces films aux déchirures provoquées par le vent ou les vagues. Or depuis les années 60, de nouvelles molécules plus résistantes aux déchirures ont été mises au point, mais elles n'ont pas été l'objet de nouvelles recherches en vue de diminuer l'évaporation.

b) La recherche de pratiques agricoles permettant des économies d'eau plus importantes.

Jusqu'ici les progrès des techniques d'irrigation ont permis une meilleure gestion de l'eau (aspersion, goutte à goutte, etc.). Il semble possible de limiter encore davantage les pertes par évaporation et infiltration en utilisant des polymères à très fort pouvoir absorbant, sous forme de cristaux placés directement à proximité des racines. Toute l'eau apportée par la pluie ou l'irrigation serait absorbée par ces hydro-réteueurs puis restituée lentement à la plante, évitant les stress hydriques et permettant de meilleurs rendements.

L'utilisation de ces polymères est pour l'instant restreinte aux cultures très rentables (horticulture, décorations florales, etc.) à cause de leur prix très élevé, dû à celui des hydrocarbures dont ils sont généralement dérivés. Or il existe un grand nombre de polymères, synthétiques ou naturels, qui pourraient faire l'objet de recherches systématiques et d'une expérimentation rigoureuse en vue d'applications plus vastes à l'agriculture et aux reboisements dans les pays secs à faibles ressources en eau.

Ces voies de recherche n'apporteront pas de solutions aux problèmes de la désertification "rurale" avant plusieurs années. Or, en ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle, une nouvelle forme de désertification, qu'on pourrait qualifier "d'urbaine" se développe en rapport avec la croissance vertigineuse des populations citadines. Alimentée, en partie, par un exode de populations rurales, elle n'allège pas pour autant la pression exercée sur le couvert végétal parce que les densités restent fortes dans les campagnes. Comme elle entraîne de nouvelles demandes en

eau et en sols, elle rend encore moins solubles les pénuries antérieures et impose de nouveaux défis qui devront être relevés par de nouvelles recherches, en particulier dans le domaine de l'eau.

## 2. La désertification face à l'accroissement des villes

### 2.1. La désertification prend de nouvelles formes

Depuis quelques décennies, les villes du sud et de l'est de la Méditerranée se développent beaucoup plus vite que celles du nord, alors que les ressources en eau par habitant y sont très inférieures. Les conurbations<sup>2</sup> du Grand-Alger ou de Casablanca-Rabat atteignent entre trois et quatre millions d'habitants selon les limites administratives retenues, Tunis et Tripoli dépassent 1,5 million et Rabat 1,2 million et la consommation en eau des grandes villes côtières du Maghreb a atteint près de 3 milliards de m<sup>3</sup> en 2000. Dans le cas de l'Algérie, les pénuries, déjà sensibles depuis quelques années à Alger ou Oran, vont s'aggraver d'ici 2025, date à laquelle les citadins algériens seront plus de 40 millions et consommeront d'après les prévisions, plus de 3 milliards de m<sup>3</sup> d'eau. On sait qu'en Algérie, plus une ville augmente de taille, plus la consommation en eau potable par habitant s'accroît : environ 150 l/j pour les villes de 50 000 habitants mais plus de 250 l/j pour celles de plus de 500 000 habitants,

<sup>1</sup> Siltation : dépôt de limon.

<sup>2</sup> Conurbation : réunion de plusieurs villes.



Ravines d'érosion sur parcelles cultivées très pentues (Burundi). Photo : F. BESSE.

et en Tunisie, elle atteint plus de 400 l/j dans les complexes touristiques contre 120 l/j pour la moyenne nationale.

Mais la situation est encore plus préoccupante au Proche et au Moyen-Orient où des villes comme Le Caire, Istanbul ou Téhéran atteignent déjà entre 10 et 14 millions d'habitants. Au sud, les villes du Sahel suivent la même évolution, mais avec retard, dans un contexte où l'eau est plus rare et moins bien répartie sur l'année : Nouakchott en plein désert atteint 850 000 habitants, Dakar 2 millions en 1995, Bamako, Niamey ou Ouagadougou plus d'un million et, plus à l'est, Khartoum près de 6 millions...

Au début, toutes ces villes tiraient leur eau potable à partir des nappes locales, puis de barrages réservoirs situés de plus en plus loin (jusqu'à 100-150 kilomètres pour Alger, Casa-Rabat, Oran ou Tunis). Elles entrent de plus en plus en concurrence avec l'irrigation des plus riches régions agricoles et un choix dramatique doit être fait alors que jusqu'ici, la priorité était donnée aux périmètres irrigués. Ce frein imposé à l'irrigation va non seulement affecter la lutte contre la désertification, mais aussi contraindre ces pays à importer davantage de denrées alimentaires, ce qui suppose soit de trouver de nouvelles ressources en eau (or l'industrie et plus encore le tourisme sont de gros consommateurs d'eau), soit de recourir à des emprunts, donc à l'endettement public.

Cette extension de villes, constituées généralement d'immeubles de dimension modeste, entraîne aussi l'occupation de superficies considérables aux dépens des surfaces cultivées les plus fertiles, comme la Mitidja, les plaines atlantiques du Maroc ou la vallée et le delta du Nil. Aujourd'hui, en Egypte, le premier facteur de disparition des sols est l'extension des villes, malgré l'interdiction, toute relative, de construire sur les alluvions du Nil !

## 2.2. Les perspectives de l'innovation scientifique et technique

Toutes les prévisions montrent que les ressources en eau renouvelables, disponibles dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, ne pourront plus suffire pour satisfaire toutes ces demandes, en particulier en Tunisie, en Algérie, en Israël-Palestine ou en Syrie à l'horizon 2020. Il faudra donc d'ici peu, faire appel à de nouvelles sources d'eau douce.

a) Pour les régions littorales, deux solutions sont envisageables :

- soit le dessalement de l'eau de mer, qui reste un procédé consommant de l'énergie et donc relativement coûteux, même si de nouvelles membranes en cours de mise au point, permettent d'espérer une diminution sensible du prix de la technique de l'osmose inverse,



Ceinture verte de Nouakchott. Photo : F. BESSE.



Digue construite sur l'oued Rheris pour freiner les crues, au fond le canal de dérivation, Tafiletet (sud-est marocain). Photo : P. ROGNON.

en attendant une éventuelle utilisation de l'énergie solaire. Dès maintenant, le dessalement n'est plus le privilège des États pétroliers du Golfe puisque l'Algérie, par exemple, s'engage dans un vaste programme d'usines de dessalement tout le long de son littoral pour tenter de réduire efficacement son déficit en eau potable dans les cinq prochaines années. Si cette expérience contribue à améliorer la technique et à en abaisser le prix, elle pourrait être l'amorce d'un programme plus vaste à l'échelle méditerranéenne ;

-soit l'importation d'eau douce par bateau depuis les pays excédentaires du

nord de la Méditerranée (delta du Rhône, côte dalmate par exemple). Pour diminuer les prix de façon spectaculaire, il faudrait s'orienter vers la conception d'engins à très grande capacité (de l'ordre de centaines de milliers de m<sup>3</sup>) qui pourraient être d'énormes baudruches cylindriques en matière plastique très résistante, immergées à 95 % pour échapper à l'action des vagues et tractées par de puissants remorqueurs. Cette technique commence à se développer en Mer du Nord, à Chypre ou aux États-Unis, mais pour des volumes encore très limités (de l'ordre de quelques dizaines de milliers de m<sup>3</sup>).

Pour faire face à des pénuries d'eau potable, d'abord exceptionnelles, puis de plus en plus fréquentes, il faut envisager de développer un transport maritime à grande capacité et à des prix concurrentiels. Une à deux décennies seront nécessaires pour réaliser un prototype " d'hydrolier " et sélectionner des sites de prélèvement et de distribution, puis pour mettre en place les installations elles-mêmes. Cette solution soulèvera aussi des problèmes juridiques et même politiques car ce recours à l'eau importée entraîne une certaine vulnérabilité vis à vis de pays étrangers au point que l'île de Malte, placée devant un tel choix, a retenu la technique du dessalement, pourtant plus onéreuse. Cette solution ne pourra donc pas être envisagée sans de solides accords entre les États méditerranéens.

b) Dans les régions de l'intérieur, les deux solutions précédentes sont inapplicables alors que, par exemple, au Sahel, de graves pénuries sont à craindre d'ici quelques années étant donné l'extrême irrégularité des pluies et l'absence (ou l'épuisement prochain) des eaux " fossiles ". Ainsi en 1998, année particulièrement sèche à Ouagadougou, il a fallu organiser dans l'urgence, une noria de camions-citernes pour chercher de l'eau potable à plus de 150 km de la ville et assurer une alimentation minima à son million d'habitants. Une telle situation risque de se reproduire à nouveau, étant donné que pour assurer une consommation de plus de 50 millions de m<sup>3</sup>, la ville ne dispose, en plus d'un volume de 42 millions de m<sup>3</sup> (capacité totale des barrages environnants) et de réserves souterraines dérisoires, que du remplissage de ses mares locales durant les deux ou trois mois de la saison des pluies alors que la population continue de croître. Pour ces villes du Sahel en particulier, l'accès à de nouvelles ressources en eau pourrait être possible grâce à deux techniques encore difficiles à mettre en œuvre :

- soit le recyclage des eaux usées urbaines, technique encore très peu développée dans ces régions car elle nécessite de gros inves-

tissements pour la mise en place de réseaux d'égouts dans des villes en croissance très rapide, ne disposant pas de ressources financières suffisantes. Mais, comme pour le dessalement, on peut espérer aboutir à des solutions moins onéreuses grâce aux progrès des techniques d'épuration,

– soit, à plus long terme, le recours à une nouvelle technique de pluie provoquée, en ensemençant la base de nuages convectifs avec des molécules hygroscopiques, entraînées par une ascension très rapide au sein des nuages tropicaux. Cette technique pourrait produire de la pluie à courte distance, par exemple sur le bassin versant en amont d'un barrage réservoir. Cette technique, développée actuellement au Mexique et en Afrique du Sud, bénéficie des progrès récents dans les techniques de détection des nuages favorables (radars météorologiques et logiciels de plus en plus sophistiqués) et de leur ensemençement. Ces progrès pourraient être accélérés si un programme international était mis sur pied prochainement sous le contrôle de l'Organisation Météorologique Mondiale.



Le Caire : la ville s'étend suivant un front jusque sur les rives du fleuve aux dépens des terres fertiles du delta du Nil. Photo : P. ROGNON.

### 2.3. La menace de risques accrus de sécheresse

En plus de la croissance urbaine, des causes climatiques, comme les modifications pluviométriques prévisibles au XXI<sup>ème</sup> siècle, pourraient favoriser l'extension de la désertification pour trois raisons :

– les modifications de la circulation atmosphérique, retenues dans les modèles sur le réchauffement climatique, risquent d'accroître d'ici 2050 l'ampleur et la fréquence des sécheresses, principalement au sud de la Méditerranée (rapport du GIEC, 2001) ;  
– une perte supplémentaire d'eau au sol, de l'ordre de 200 mm/an, serait à prévoir à cause de l'augmentation de l'évaporation,

consécutive à une élévation de température de 3 à 4°C sur le nord de l'Afrique ;

– enfin une dégradation des mécanismes de la convection en Méditerranée par l'accroissement des aérosols liés à la pollution, qui, comme le " nuage brun " sur l'Asie tropicale, diminueraient le gradient thermique vertical en échauffant les couches élevées de l'atmosphère.

Ces risques climatiques, encore hypothétiques, n'auront d'effet que dans quelques décennies, mais l'évolution à prévoir de la désertification doit être prise en compte pour pouvoir préparer de nouvelles techniques de lutte. Les solutions proposées ci-dessus ne sont que des exemples parmi d'autres des possibilités offertes par l'innovation scientifique pour répondre plus spécialement aux problèmes de la raréfaction des ressources en eau. On peut craindre toutefois que l'apparition de nouvelles pénuries en eau et en sols relègue au second plan la recherche de solutions pour empêcher la disparition du couvert végétal. **Or, à moins d'accepter la perspective d'une catastrophe écologique globale, il paraît urgent de mener de front les deux actions, en changeant radicalement le rythme de la lutte sans vigueur menée depuis plus de trente ans par les organismes des Nations-Unies.**

Pierre ROGNON

Professeur à l'Université Pierre et Marie Curie  
Case 114, 4 place Jussieu, 75252 Paris cedex 05  
FRANCE  
rognon@ccr.jussieu.fr



Marché de bois (Niger). Photo : M. E. LOFFIER.

# La Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : enjeux pour le Congo

La révolution industrielle, venue modifier les rapports entre l'homme et son milieu, a amené la communauté internationale et les scientifiques à prendre des décisions particulières sur les problèmes d'environnement. C'est ainsi que de nombreuses initiatives sont proposées, dans le cadre des Nations Unies pour faire face aux menaces qui pèsent sur notre environnement naturel.

Signée par plus de cent cinquante États, présents à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio, juin 1992), la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) se propose " de stabiliser les concentrations des gaz à effet de serre [GES] dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique terrestre ".

Ne voulant pas rester en marge des avancées positives en faveur de la nature, le Congo a signé et ratifié la CCNUCC, respectivement le 12 juin 1992 et le 26 juin 1996. Il s'est engagé au plus haut niveau (cf. discours du Président Sassou-Nguesso au Sommet Mondial pour le Développement Durable, Johannesburg 2002) à ratifier le Protocole de Kyoto.

Partie à la CCNUCC, malgré les troubles consécutifs aux hostilités socio-politiques des années 1990, le Congo a été récipiendaire, en 1998, d'un don du Fonds pour l'Environnement Mondial, administré par le PNUD, en vue d'exécuter un projet sur la " *Communication Initiale habilitante en matière de changements climatiques* ". Ce projet a pour finalités : la production d'un rapport national sur les émissions des gaz à effet de serre, axé sur l'inventaire de leurs sources d'émission et de leurs puits d'absorption ; l'analyse du degré de vulnérabilité des écosystèmes naturels ; et des propositions quant aux mesures à prendre sur les adaptations possibles de ces écosystèmes, face à l'évolution climatique.

Démarré en mars 2000, ce projet devait être exécuté en deux ans afin d'amener le Congo à respecter ses engagements, en tant

que Partie à la CCNUCC. Durant cette activité habilitante, les parties prenantes congolaises<sup>1</sup> ont pris une part importante en s'impliquant dans la mise en œuvre du programme, qui a abouti à l'identification de mesure d'atténuation et à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan national d'actions.

Les consultants nationaux, recrutés selon les critères des Nations Unies, ont montré leur capacité à mener à bien l'exécution du projet dans le cadre du chronogramme initial. C'est ainsi qu'à mi-parcours du projet, la Communication nationale a été présentée à la Conférence des Parties à la Convention, tenue à Marrakech, en octobre 2001.

Au regard des résultats obtenus dans le cadre du projet, une équipe de sensibilisation sillonne actuellement les départements du pays pour amener les acteurs locaux à s'approprier les mesures et actions identifiées.

## 1. Inventaire des émissions de GES

L'inventaire de sources anthropiques et des puits d'absorption des GES a été réalisé au Congo, sur la base référentielle de l'année 1994. L'analyse des émissions ou des absorptions des différents gaz a été effectuée dans les secteurs suivants : *énergie, agriculture, élevage, foresterie, industrie et déchets*.

Les différents gaz pris en compte sont ceux qui sont indiqués dans le " Manuel IPCC ", à savoir : le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le monoxyde de carbone (CO), l'hémioxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et les composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM).

<sup>1</sup> Ces parties prenantes, intervenant au sein du Comité de Direction du Projet, se composent des administrations publiques intéressées, du secteur privé, des parlementaires, des centres de recherche et des ONG.

Synthèse des émissions des GES au Congo (1994)  
(émissions exprimées en milliard de gramme : 10<sup>9</sup>g par an)

Modules	CO <sub>2</sub>	CH <sub>4</sub>	CO	N <sub>2</sub> O	NO <sub>x</sub>	COVNM	Total en équivalent CO <sub>2</sub>	Émissions hors forêts
								%
Énergie	630,33	8,80	153,75	0,10	8,03	17,52	846,13	61
Procédés industriels	43,37					0,91	43,37	3
Agriculture		12,7	188,31	0,23	6,40		338,00	25
Forêt	-70.120,26	11,18	97,82	0,08	2,78		-69.860,68	
Déchets		6,28		0,05			147,38	11
Cumul des Émissions	-69.446,56	38,96	439,88	0,46	17,21	18,40		100
Potentiel de réchauffement global (100 ans)	1	21		310				
Equivalent CO <sub>2</sub>	-69.446,56	816,16		142,60				100

Les équivalents CO<sub>2</sub> (fCO<sub>2</sub>) ont été calculés à partir du logiciel IPCC. Sinon, on peut faire : le produit donne x le facteur d'émission du produit.

Source : Communication Nationale Initiale, sept. 2001.

Les émissions de GES, hors forêt en 1994, s'élèvent à 1 374,88 Gg  $CO_2$ , pour une population estimée à 2 573 800 habitants, soit 534,18 kg  $CO_2$  per capita, ou encore 1,46 kg/hab./jour. À titre de comparaison, en 1995 les émissions relatives aux États-Unis atteignent 6 401 300 Gg  $CO_2$  pour une population de 263 814 000 habitants (recensement 1995), soit 24 264,44 kg  $CO_2$  per capita. En France, en 1998, les émissions atteignent 497 000 Gg  $CO_2$  pour une population de 58 518 395 habitants (recensement 1999), soit 8 493,06 kg  $CO_2$  per capita. Ces données peuvent être consultées sur le site Internet de la CCUNCC :

<http://unfccc.int/resourcement/natcom/nctable.html>

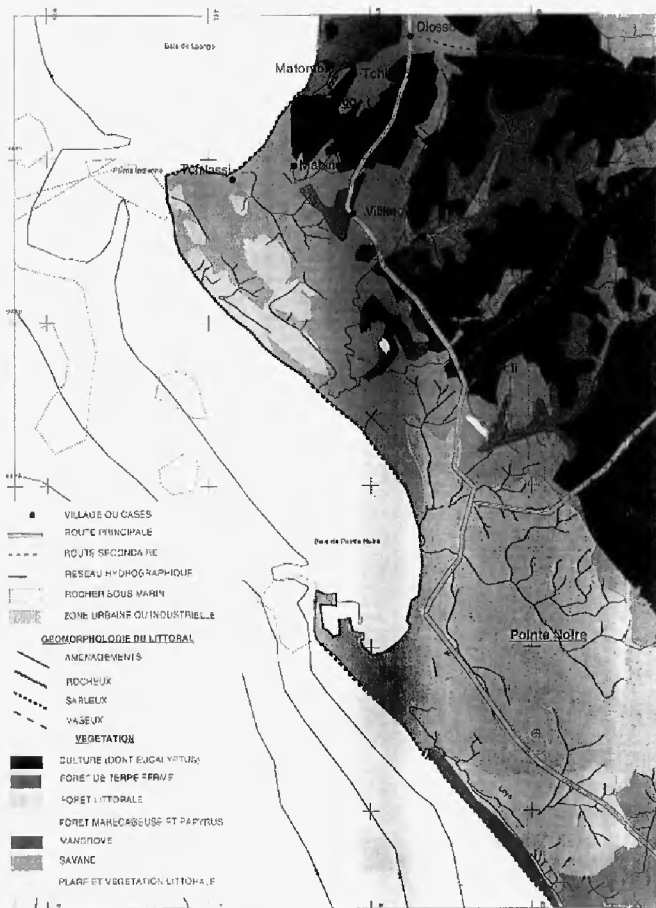
Le secteur énergie est le premier responsable des émissions de GES (61%), suivi de l'agriculture (25%).

Pour le Congo, en 1994, les émissions de GES sont largement compensées par la capacité de séquestration des forêts congolaises (70 120,26 Gg  $CO_2$ ). En définitive, le bilan des émissions de  $CO_2$ , réalisé pour 1994, est en faveur d'une séquestration de 69 446,56 Gg  $CO_2$ .

## 2. Études de la vulnérabilité et adaptation

Les études de vulnérabilité ont été faites à l'aide du logiciel MAGGIC SCENGEN (modèle de circulation générale).

Géomorphologie du littoral autour de Pointe Noire.  
Source : Elf.



Trois zones sensibles ont été identifiées par rapport à leur exposition aux effets des changements climatiques : la zone côtière, sensible à l'érosion et aux inondations ; le plateau des cataractes et la vallée du Niari, très exposés à la variabilité climatique ; et la plaine alluviale du bassin du fleuve Congo, sujette à des inondations. Trois secteurs ont aussi été ciblés : l'agriculture, la forêt et l'énergie.

### 2.1. Impacts sur l'hydrologie et les ressources en eau

L'évolution générale des modules a montré que les écoulements des différents cours d'eau ont une tendance à la baisse, à partir des années 1970, corrélativement à l'évolution inter-annuelle des précipitations. Cette variabilité, surtout dans la vallée du Niari, perturbe le fonctionnement des sources d'électricité (barrage hydroélectrique).

On ne peut cependant pas relier cette baisse des apports depuis 1970 à un changement climatique, d'autant plus que les statistiques de la période 1970-2000 sont assez proches des chiffres des années 40<sup>2</sup>.

### 2.2. Impacts sur la zone côtière

Sur la base des différents scénarii, on peut faire l'hypothèse que, en tenant compte de l'expansion thermique des océans, le niveau de la mer pourrait s'élever de 50 cm d'ici 2100. Cette élévation pourrait entraîner des inondations dans la baie de Loango, dans les estuaires et les lagunes. Selon ces projections, en 2100, le réchauffement projeté entraînera une augmentation des précipitations d'environ 27 % dans le littoral. Ces variations climatiques vont accroître les surfaces érodées : on s'attend à une pénétration des eaux salées dans la mangrove.

Toujours sur la base des projections thermiques, la production halieutique sera affectée par la prédominance des eaux équatoriales et continentales, et par une réduction de l'intensité des upwellings : la ville de Pointe-Noire et la baie de Loango seront affectées par les inondations qui accentueront les phénomènes d'érosion amorcés dans le passé.

### 2.3. Impacts sur le secteur agricole

Essentiellement pluviale, l'agriculture congolaise est très sensible aux variations climatiques. Les observations et l'interprétation des données des dernières précipitations permettent de constater une instabilité des saisons pluvio-agricoles. Elles sont caractérisées par un raccourcissement ou un décalage dans le temps, et par l'inexistence de l'une des saisons. La mise en évidence de cette variabilité temporelle pose des problèmes d'adaptation dans la mesure où l'évolution de la durée des saisons pluvio-culturelles restreint la gamme des spéculations. Cependant, la tendance observée dans l'accroissement des températures minimales dans la vallée du Niari (20°C) pourrait entraîner des conditions favorables à la culture de variétés de palmier à huile améliorées.

<sup>2</sup> CONGO : faible débit au début du siècle ; débit moyen en 1920-60 ; forts débits en 60-70 ; moyens depuis ; références : hydrologie tropicale IAHS ORSTOM ; niveau et débit du fleuve Zaïre à Kinshasa Académie royale des sciences de Bruxelles 87. La RDC et le Congo réalisent conjointement des recherches pour actualiser les connaissances sur cet écosystème.



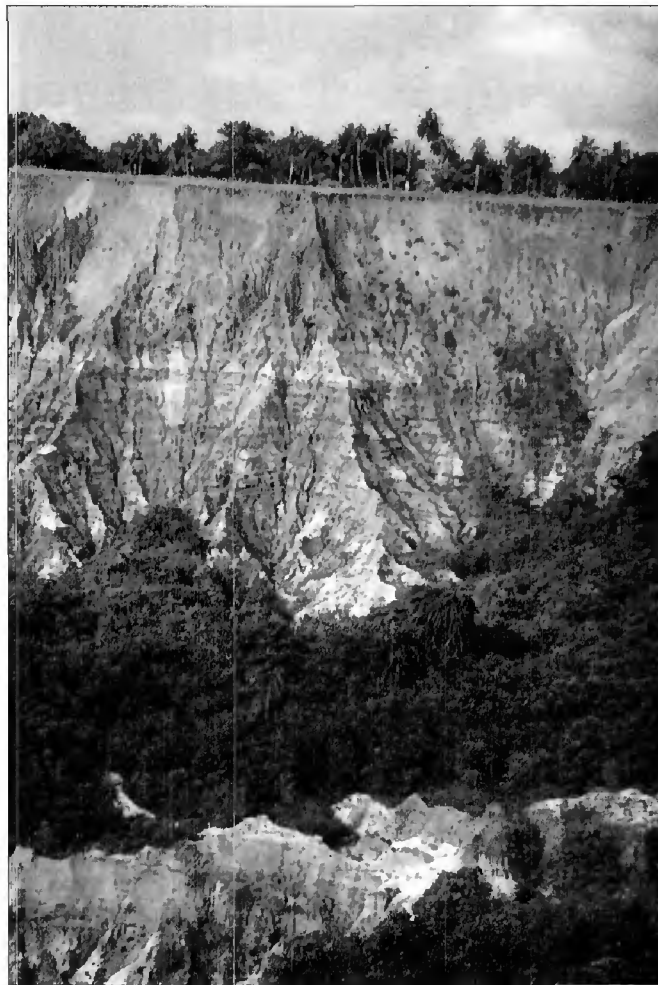
## 2.4 Impacts sur le secteur forêt

La situation de référence sur les secteurs identifiés révèle la fragilité des écosystèmes forestiers.

À l'échelle du millénaire, le manteau forestier quasi-continu s'est partiellement fragmenté, avec une intensité et un temps de réponses variables selon la fragilité du milieu. Vincens *et al.* (1994) ont indiqué que la modification majeure se situe autour de 3000-2500 BP<sup>3</sup>, en phase aride. Par contre, pour Schwartz *et al.* (1995-1996), le rétablissement des conditions humides entre 600-500 BP a conduit la reprise des phénomènes d'érosion dans la "série des cirques" et la reconquête de la forêt sur la savane. Cette dynamique est facilement observable à Konkouati. Rien ne permet toutefois de conclure de manière certaine quant à l'évolution dans le moyen terme (50 à 100 ans).

## 2.5 Impacts sur le secteur énergie

La prévision de la demande d'énergie s'élèvera à 508,2MW d'ici 2015, dans les grandes agglomérations ; alors qu'elle se situe actuellement à 132MW. Si rien n'est fait dans ce domaine, cette projection peut se traduire par des crises graves car on peut constater, dès aujourd'hui, que les puissances en énergie, émises par les centrales hydroélectriques, fluctuent très sensiblement d'un mois à l'autre en raison de l'irrégularité des débits des cours d'eau.



Gorges de Diosso. Photo : V. Appora.

## 3. Mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation identifiées, secteur par secteur, selon les zones géographiques retenues, ont permis d'adopter des actions spécifiques pour faire face aux effets du climat. C'est ainsi que les parties prenantes ont entre autres adopté :

**Pour faire front aux inondations**, les trois options suivantes :

- empêcher les inondations d'atteindre les populations par la maîtrise des crues ;
- empêcher la population de s'exposer aux crues par le respect des bonnes pratiques et la construction de refuges ;
- faire participer la société civile dans les actions humanitaires au profit des populations sinistrées.

**Pour prétendre à une agriculture adaptée aux changements du climat**, le choix des anciennes variétés végétales actuellement distribuées, plus sensibles aux perturbations, ne permet

pas de respecter les cycles cultureux. Il faut que les chercheurs étudient les possibilités de retenir la production de cultivars qui offrent les meilleures conditions de développement et de récoltes.

**Pour rationaliser les besoins en essences nobles**, les instruments de planification (PNAE et PAFN) servent de cadre de référence aux espaces naturels et à l'environnement.

## 4. Perspectives

Des projets, à présenter à des bailleurs potentiels, sont en cours de rédaction. Tout cet ensemble d'initiatives va être présenté aux parlementaires au courant du mois de mars 2003. Cette présentation intègre la stratégie qui vise à amener les parties prenantes à comprendre l'essence même de la Convention sur les Changements Climatiques, le Protocole de Kyoto à travers les mécanismes de développement propre (MDP) et les accords adoptés à Bonn et à Marrakech, qui facilitent les avancées de la communauté internationale vers la mise sur le marché des technologies appropriées et non polluantes.

**Germain KOMBO**  
Ministère de l'Environnement  
BP 598 Brazzaville  
CONGO  
kombo\_g@yahoo.fr

## Bibliographie

- MIME, 2001. Communication Nationale Initiale du Congo, septembre 2001, 49 p.
- MIME, 2002. Évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation face aux changements climatiques au Congo, mars 2002, 127 p.
- SCHWARTZ D. et LANFRANCHI R., 1990. Paysages quaternaires de l'Afrique centrale atlantique. ORSTOM, Paris, 535 p.
- VINCENS A., BUCHET G., ELENGA H., FOURNIER M., MARTIN L., NAMUR (DE) C., SCHWARTZ D., SERVANT M. et WIRRMANN D., 1994. Changement majeur de la végétation du lac Sinnda (vallée du Niari, Sud-Congo) consécutif à l'assèchement climatique supérieur : apport de la palynologie. Comptes rendus de l'Académie des Sciences (Paris), Série 2, 318, 1521-1526.

<sup>3</sup> BP= Before Present

# Impacts des changements climatiques en Afrique subsaharienne

Le réchauffement climatique est considéré aujourd'hui comme un fait avéré. Depuis 1861, la température à la surface de notre planète a augmenté en moyenne de 0,6° C. La décennie 1990 a été la plus chaude du XXème siècle, et l'année 2000 est la 22ème année consécutive plus chaude que la moyenne des températures de la période 1961-1990. Le niveau des océans est monté de 10 à 25 cm.

Dans ses derniers rapports, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC ou IPCC en anglais) estime que la température à la surface du globe devrait encore augmenter de 1,5 à 6° Celsius d'ici à 2100 par rapport à la moyenne des 30 ans (1961-90). Le coupable est un taux de gaz carbonique le plus élevé depuis 420 000 ans au moins. Selon le GIEC, de telles concentrations demeurent exceptionnelles sur près de 20 millions d'années.

Selon un consensus largement admis, quelques événements climatiques de ces dernières décennies semblent témoigner de changements climatiques. La fréquence des phénomènes météorologiques exceptionnels augmente de plus en plus. La couverture neigeuse mondiale a décliné d'environ 10 à 15%. Les vagues de froid hivernales durent deux semaines de moins qu'il y a 100 ans dans une grande partie de l'hémisphère nord. Un record ininterrompu de 14 saisons successives de températures supérieures à la normale est noté au Canada.

À cause de plusieurs facteurs dont la pauvreté générale, la sécheresse et la dépendance totale à la culture sous pluie, les incidences de l'évolution du climat seraient plus dures en Afrique subsaharienne.

Ces dernières années la sécheresse a durement éprouvé l'Afrique de l'Est. Et en même temps, des cyclones nés dans l'océan Indien, ont atteint le Mozambique. En 2000 le Kenya a vécu la sécheresse la plus dure des 40 dernières années. L'Afrique de l'Ouest est une des rares régions du monde à avoir connu une diminution régulière des quantités de pluie au cours des trois dernières décennies. Plusieurs facteurs ont été identifiés comme potentiellement responsables de ces diminutions des totaux de pluie, incluant les changements d'affectation des sols, les anomalies de température de surface de la mer (Atlantique et océan global), l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre anthropique. Le nord du Sénégal a connu en hiver 2002 des intempéries qui ont durement éprouvé les populations rurales et le cheptel. Au Ghana, après plusieurs graves inondations en 2000, plusieurs centaines de barrages, puits et forages de la région occidentale ont été pollués par des eaux d'épuration et des déchets.

Un réchauffement du climat pourrait augmenter sur toute l'Afrique subsaharienne le risque de telles catastrophes soudaines (inondations) ou durables (sécheresse, érosions des sols et des zones côtières) et les conséquences pourraient être dramatiques. Plusieurs secteurs pourraient subir un stress important : les ressources en eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la pêche et les zones côtières, l'énergie, le transport et la santé. Ces secteurs ont d'ailleurs été touchés par des conditions pluviométriques déficitaires au cours de la période 1970-2000 et une mauvaise gestion des ressources naturelles.

## Ressources en eau

Selon les prévisions de certains modèles climatiques, la diminution des précipitations, accompagnée d'une forte variabilité inter annuelle pourrait altérer le bilan hydrologique. L'aridité pourrait s'installer encore sur le Sahel, mais aussi l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe. La gestion des ressources en eau deviendrait plus difficile

à l'intérieur des pays et entre populations vivant autour des fleuves (Namibie et Botswana sur fleuve Okavango, Sénégal, Mauritanie, Mali sur fleuve Sénégal, etc.).

## Agriculture et sécurité alimentaire

L'agriculture représente 20 à 30% du PIB en Afrique subsaharienne à l'exception des pays exportateurs de pétrole. Des sécheresses plus dures réduiraient notablement la production alimentaire, mais l'adoucissement des hivers devrait favoriser les cultures horticoles. La modification de la dynamique des océans pourrait se traduire par une diminution des prises, surtout pour les pêcheries artisanales, en modifiant le comportement migratoire des poissons.

## Établissements humains

Les risques les plus graves pour les populations africaines pourraient provenir de phénomènes extrêmes (inondations, tempêtes, sécheresses, raz de marée, etc.). Les changements climatiques pourraient accentuer la surexploitation des ressources et la saturation des infrastructures urbaines du fait de déplacements massifs de populations.

Les effets bénéfiques de l'accroissement de pluviosité de certaines régions pourraient être annulés par une forte pression démographique.

## Zones côtières

La côte des pays d'Afrique centrale et occidentale pourrait subir l'élévation du niveau de la mer, alors que de grandes villes et d'importantes infrastructures touristiques y sont implantées

## Santé

On pourrait observer une recrudescence des maladies à transmission vectorielle, de la fièvre jaune, de la dengue et de l'onchocercose. La zone de paludisme pourrait s'étendre. Une pression démographique importante pourrait s'accompagner d'une détérioration de l'état nutritionnel de la population.

## Écosystèmes

Une augmentation des températures supérieure à 1°C modifierait beaucoup la couverture forestière et les pâturages, ainsi que la répartition et les comportements des espèces. Des espèces pourraient disparaître ou se déplacer à cause des températures plus chaudes. Le tourisme, secteur en plein essor, pourrait être très touché.

De nombreuses incertitudes sont attachées aux projections actuelles et des effets bénéfiques pourraient se manifester sur certains secteurs et régions. Cependant l'état de vulnérabilité des populations touchées par la pauvreté, la malnutrition et la maladie impose la nécessité d'agir vite et de façon déterminée contre les changements climatiques.

**Amadou Thierno GAYE**

Laboratoire de Physique de l'Atmosphère Siméon Fongang

École Supérieure Polytechnique Dakar

SÉNÉGAL

atgaye@ucad.sn

# Bilan de l'état de la préparation à la sécheresse et à l'atténuation de ses effets en Guinée-Bissau

## Introduction

La sécheresse des années 1968-73 a incité la communauté mondiale à examiner l'état des territoires arides et à élaborer des stratégies de lutte contre la désertification.

L'analyse de la situation actuelle en Guinée-Bissau indique que pour des raisons diverses, le milieu naturel est soumis à un processus de dégradation. Cette dégradation est multifaciale, continue, plus ou moins intense selon les lieux et risque de compromettre à moyen et long termes le développement économique et social du pays, basé essentiellement et pour longtemps encore sur le secteur rural. Toutefois, on ne peut parler pour l'instant de désertification au sens strict du terme ; celle-ci ayant une toute autre consonance éco-biogéographique.

à l'échelle nationale et parfois locale avec l'appui de partenaires au développement.

Dans cette perspective, quel bilan exact peut-on aujourd'hui établir en Guinée-Bissau quant à l'application de Convention de lutte contre la désertification (CCD) ? C'est ce que nous allons tenter d'analyser dans les pages qui suivent.

27

## 1. Évaluation de la désertification et des changements climatiques en Guinée-Bissau

### 1.1. Le concept de désertification : une notion écosystémique dynamique

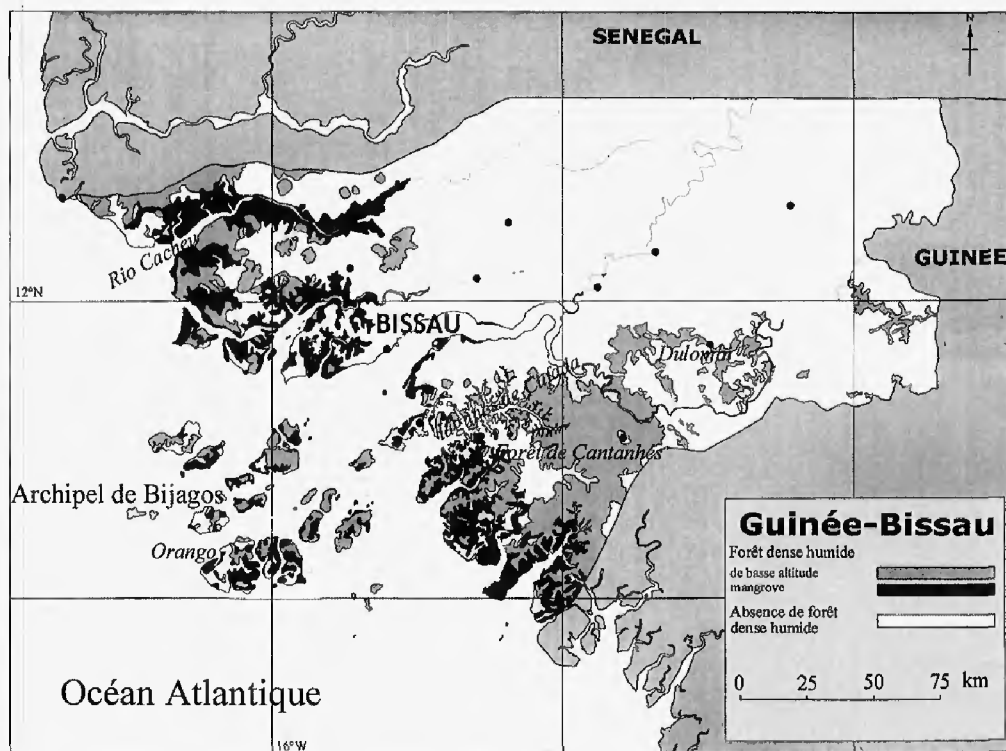
La désertification touche aujourd'hui un quart de la superficie du globe. Si l'on en croit les Nations Unies dans un rapport établi en 1997, en Afrique, plus d'un milliard d'hectares, soit 73% des terres sèches servant à l'agriculture, sont modérément ou gravement touchés par la désertification.

Tout d'abord qu'est-ce qu'est la désertification ? Quels sont les différentes notions qui lui sont associées ?

Les dirigeants du monde lors du Sommet de la Terre en 1992 ont défini "*la désertification*" dans le cadre de la Convention comme étant "*la dégradation des terres dans les zones arides, semi arides et sub-humides sèches par suite de divers facteurs parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines*". Alors que l'expression "*lutte contre la désertification*" désigne les "*activités qui relèvent de la mise en valeur intégrée des terres dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches en vue d'un développement durable qui vise à prévenir et/ou réduire la dégradation des*

*terres, remettre en état les terres partiellement dégradées et restaurer les terres désertifiées*". De la même façon, l'expression "*atténuation des effets de la sécheresse*" désigne les activités liées à la prévision de la sécheresse et visant à réduire la vulnérabilité de la société et des systèmes naturels face à la sécheresse dans le cadre de la lutte contre la désertification. Quant au terme "*sécheresse*" : il désigne le phénomène naturel qui se produit lorsque les précipitations ont été sensiblement inférieures aux niveaux normalement enregistrés et qui entraîne de graves déséquilibres hydrologiques préjudiciables aux systèmes de production des ressources en terres.

Nous avons aussi parlé de "*développement durable*" d'où implicitement de "gestion durable". Il est important à nos yeux de clarifier ce concept pour la suite du débat et de notre présentation.



Source : " L'Atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique ". (UICN, 1996).

En revanche, la Guinée-Bissau, de par sa position éco-climatique singulière, est confrontée aujourd'hui à de nombreux problèmes environnementaux : sécheresse, érosion côtière, déforestation, etc. Sa partie la plus sèche correspond à la zone soudano-guinéenne à soudanienne avec une pluviométrie annuelle moyenne de 1 200 mm répartie sur cinq mois (juin-octobre).

C'est pourquoi, face à tous ces défis auxquels le pays se trouve actuellement confronté, plusieurs actions ont été entreprises à

En fait, la "gestion forestière durable" (dans le cadre de la lutte contre la désertification) peut être considérée comme un aspect particulier du "développement durable" défini par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain comme celui "répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs" (Stockholm, 1972). Cependant, c'est Rio (CNUED, Rio de Janeiro en 1992) qui a également imposé mondialement l'application du concept de développement durable à la gestion forestière (voir principe 2 b de la Déclaration de principe sur les forêts). Enfin, c'est la Conférence d'Helsinki (1993) qui a le mieux défini ce concept de gestion durable pour les forêts : "La gestion durable signifie la conduite et l'utilisation des forêts et terrains boisés d'une manière et à une intensité telles qu'ils maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et dans le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes".

Au-delà de cette définition, nous comprenons aisément que la lutte contre la désertification s'est progressivement élargie ou étendue à la gestion multifonctionnelle du patrimoine ou des ressources, fondée sur une bonne connaissance, issue de la pratique et d'une recherche de qualité sur :

- la fonction écologique (gestion centrée sur la biodiversité et sur le fonctionnement des écosystèmes) ;
- la fonction économique (de production) ;
- la fonction sociale (priorité à la chasse, forêts sacrées, etc.).

#### Principe 2 b de la Déclaration de principe sur les forêts

Les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement viable afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures. L'homme a besoin de produits et de services forestiers tels que le bois et les produits à base de bois, l'eau, les produits alimentaires et fourragers, les plantes médicinales, le combustible, les matériaux de construction, l'emploi, les loisirs, les habitats de la faune et de la flore, la diversité des paysages, les réservoirs et puits de carbone et d'autres produits forestiers. Des mesures appropriées doivent être prises pour protéger les forêts contre les effets nocifs de la pollution, notamment atmosphérique, les incendies, les espèces nuisibles et les maladies, afin de maintenir dans son intégralité leur valeur multiple.

## 1.2. Ses implications en Guinée-Bissau

En Guinée-Bissau, le concept de Lutte Contre la Désertification est défini comme une approche globale d'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles. Les objectifs de LCD se confondent avec ceux du développement économique et social du pays. En 1984, la Guinée-Bissau a élaboré un Plan National d'action pour lutter contre la dégradation du milieu. Ce plan fut l'objet de réorientations en 1988 pour enfin culminer en 1992 en un rapport national pour un développement durable présenté à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement. La même année (1992), fut élaboré et adopté par le Gouvernement un plan portant sur le développement forestier national.

Aujourd'hui, les activités d'agroforesterie et de gestion communautaire des forêts sont considérées comme les fers de lance de la lutte contre la sécheresse et la désertification. Certains départements publics directement ou indirectement impliqués dans le domaine de l'environnement, mais également des ONG et associations de base conduisent des actions visant à une meilleure utilisation des ressources et à la nécessité de planifier leur exploitation.

## 2. Stratégie de gestion des ressources naturelles : intégrer les politiques sectorielles

Cette intégration passe nécessairement par la compréhension de la manière dont les stratégies nationales de conservation des ressources naturelles sont prises en compte dans la planification socio-économique et dans le plan du développement national. C'est pourquoi, il ne s'agit pas pour nous d'une énumération exhaustive, mais bien d'une illustration de la manière dont l'aspect environnemental est traité ou pris en compte dans les différents plans directeurs. Par ailleurs, la Guinée-Bissau a pris part aux différentes rencontres internationales en faveur de la promotion du développement durable. Jusqu'à présent elle a souscrit à plusieurs plans sous régionaux tels que OMVG, CILSS, etc., signé et ratifié les trois Conventions internationales préparées dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, telles que la CCD, celle sur les changements climatiques (CCC), sur la biodiversité (CDB), ainsi que celles de RAMSAR, CITES, etc.

## 3. Bilan des réalisations et activités générales dans la lutte contre la désertification

Il existe en Guinée-Bissau, une série d'activités qui ont été développées (et d'autres sont en cours) et qui s'intègrent bien dans le programme d'action national tel que prévu par la Convention sur la Désertification et l'annexe de mise en œuvre pour l'Afrique. Les activités en cours viennent compléter celles déjà entreprises dans le cadre de projets, d'associations communautaires et autres, avec l'assistance de partenaires bilatéraux et multilatéraux.

### 3.1. Conservation des écosystèmes fragiles de mangrove

Du point de vue environnemental, l'écosystème mangrove joue un rôle tampon très important et bénéfique pour l'espace côtier. En effet, en dehors de son rôle de protection des berges contre l'érosion côtière, la mangrove constitue un biotope très riche pour les lamantins, les espèces de poissons, crustacés et mollusques auxquels elle fournit habitat et nourriture abondante.

En Guinée-Bissau, l'abondance des fleuves et rivières tributaires, des baies et des chenaux forment un réseau dense, où l'influence de la marée peut se faire sentir jusqu'à 150 km à l'intérieur des terres. L'aire de distribution des mangroves en Guinée-Bissau serait de 2 484 km<sup>2</sup> pour 350 km des côtes, soit environ 6 % de la surface du pays (contre 8 % en 1976).

### 3.2. Classement de l'archipel des Bijagós, patrimoine mondial de l'UNESCO

Vingt sites pourraient voir le jour en Guinée-Bissau : six monuments naturels, cinq réserves forestières, deux réserves fauniques, cinq parcs nationaux, une réserve intégrale et la zone de conservation de la vallée de Corubal (zone d'exploitation contrôlée). La réserve de la biophère englobant l'archipel des Bijagós a été instituée et classée patrimoine mondial sous le patronage de l'UNESCO en 1995. Des propositions préliminaires envisagent le développement des secteurs de la pêche et du tourisme, ainsi que la création de réserves intégrales, de réserves forestières, des noyaux de préservation et de classement de sites ayant une haute valeur esthétique.

Sur le plan biologique, l'archipel des Bijagós jouit d'une grande productivité ; celle-ci s'explique principalement par sa localisation au point de contact de deux courants marins côtiers importants et des estuaires du Rio Gêba et du Rio Grande de Buba. Cet archipel est souvent considéré par les biologistes marins comme une des principales nurseries de la côte ouest-africaine pour de nombreuses espèces halieutiques commerciales. L'archipel est également un lieu de migration important de nombreux oiseaux.

Il est également proposé de mettre sous protection, en tant que parcs nationaux, les aires naturelles suivantes qui représentent 12% du territoire national et au sein desquelles sont intégrés à peine 3% d'îlots-refuges totalement protégés :

- les mangroves du Rio Cacheu (540 km<sup>2</sup>),
- les îles de Orango de l'archipel des Bijagós (680 km<sup>2</sup>),
- les lagunes de Cufada (990 km<sup>2</sup>),
- le massif forestier de Cantanhêz (650 km<sup>2</sup>),
- les forêts claires de Dulombi (1 770 km<sup>2</sup>) où l'on trouve la plus grande diversité de vertébrés.

### 3.3. Création des parcs nationaux de Cacheu et des îles Orango

Les deux aires protégées dans lesquelles l'UICN est aujourd'hui impliquée sont le parc naturel des mangroves de Cacheu au nord du pays et le parc national des îles Orango dans l'archipel des Bijagós. Depuis plusieurs années, en partenariat avec plusieurs ONG et les autorités du pays, un processus de consultation des populations résidentes a été mis en place. Cette consultation a permis d'établir un zonage en accord avec les réalités économique, sociale, culturelle et écologique de chaque région. L'institutionnalisation de ces deux parcs nationaux a été approuvée en Conseil des Ministres extraordinaire le 22 décembre 1997.

Le parc national de Cacheu est une des zones de mangroves parmi les plus importantes du continent. Des populations d'hippopotames et des forêts sèches y sont encore présentes ainsi que des particularités culturelles uniques, importantes pour l'ensemble sociologique du pays. De la même façon, le parc national d'Orango fait partie de la réserve de la biosphère Bolama-Bijagós et représente au sein de l'archipel, une des régions avec des indices de biodiversité les plus élevées (zone de reproduction des poissons, des crevettes et de pro-

duction du phytoplancton). On peut encore y trouver des populations importantes d'hippopotames, de crocodiles et de lamantins ainsi que des écosystèmes primaires (en particulier des systèmes dunaires et des forêts de mangrove).

### 3.4. Protection des massifs forestiers de Cantanhêz et développement de la foresterie communautaire participative

Le sud-ouest du pays abrite les derniers lambeaux de la forêt primaire sub-humide. Cet environnement très particulier, d'une grande et précieuse diversité végétale et animale, est à terme menacé de disparition sous la pression des agriculteurs résidents ou migrants. *Initiative Cantanhêz* est une activité menée dans le secteur de Cubucaré par trois ONG nationales (AD, Tinguena et Alternag) avec l'appui des Pays Bas dans le cadre du programme de l'UICN. Cet ensemble d'ONG est parvenu à convaincre les anciens et les chefs traditionnels de classer une grande partie des forêts de leurs territoires. Ces forêts correspondent en fait aux zones traditionnellement sacrées ou "matus malgos".

Pour consolider ce succès, il s'agit à présent d'appuyer les populations dans la mise en place d'activités agricoles alternatives qui vont pouvoir compenser le manque à gagner immédiat causé par le classement volontaire des zones à protéger et garantir ainsi leur pérennité. *Initiative Cantanhêz* a ainsi engagé une série d'activités dans les domaines de la pêche artisanale, de l'apiculture, de la communication sociale et de la réhabilitation des rizières de mangroves abandonnées par faute de main d'œuvre au profit du riz sur brûlis qui présente un danger pour la forêt de par les défrichements.

### 3.5. Promotion des systèmes agroforestiers et du reboisement

Le reboisement est l'une des méthodes efficaces de remise en état des terres dégradées. L'administration forestière a fait du mois de juillet, le "mois de l'arbre" en Guinée-Bissau. Le reboisement est pris en charge par les populations elles-mêmes mais aussi les groupements associatifs. Cependant, une lacune importante freine cette initiative : l'absence d'un centre national de semence, pourvoyeur de graines de bonne qualité, en quantités suffisantes et dans les délais voulus.

### Bibliographie

**Anonyme**, 1997. Forêts, diversité biologique et conservation du patrimoine naturel : fonction écologique et de protection des forêts. *Comptes rendus du XIème Congrès Forestier Mondial, Antalya, 13-22 oct. 1997*, pp. 297-302

**Bartolucci Ivan Jorge et Lapape Marie-Claire**, 1984. Plan national d'action pour lutter contre la dégradation du milieu naturel en Guinée-Bissau. Rapport technique UNESCO-UNSO, diffusion restreinte, UNSO/DES/GBS/82/003, 129 pages + annexes.

**DGFC/MDRA**, 1992. Plan Directeur Forestier National : analyse de la situation, programme d'action et stratégie ; Politique forestière. PAFT, nov. 1992, 108 pages.

**Diombéra Kaoussou**, 1997. Systèmes de prévention et de gestion des crises alimentaires en

Guinée-Bissau, Consultation dans le cadre du projet CILSS/PREGEC, 46 pages.

**Éric Kamphuis et Viviane S. Ralimanga**, 1997. Élaboration du Plan d'Action Environnementale de la Guinée-Bissau (PNAE). Rapport de mission d'identification, mai, 1997, 23 pages + annexes.

**FAO**, 1997. Conservation des écosystèmes de mangroves en Afrique de l'Ouest. Document de projet GCP/RAF/.../NET, pp 1-6.

**FAO**, 1994. Aspects fondamentaux des stratégies de développement durable dans les régions sèches, 75 p.

**FAO**, 1992. Le rôle de la foresterie dans la lutte contre la désertification. Cahier FAO/Conservation N° 21, pp 1-75

**Madon Gérard**, 1996. Sous secteur des combustibles ligneux : diagnostic et proposition. Appui au secteur de l'énergie. SEED, août 1996, pp 3-13

**MDRA**, 1992. Pour un développement durable : rapport national. Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, Rio de Janeiro 1-12 juin 1992.

**MDRA**, 1996. Lettre de Politique de Développement Agricole, août 1996, 47 pages.

**Sonago Kalfá**, 1988. Plan national de lutte contre la dégradation du milieu naturel (programmes indicatifs d'action). Rapport provisoire, MDR et Pêches-CILSS, oct. 1988, 48 pages + annexes.

**UICN**, 1997. La conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles de la zone côtière. Bulletin d'information.

**Vayssié J. et M. S. Camara**, 1996. La filière anarcadier en Guinée-Bissau. MDRA, nov. 96, pp 26.

**Zuidberg L. et al**, 1994. L'étude de l'impact du projet bas-fonds sur la position des femmes dans le secteur de Cossé/Bafata (DHAS/SNV). Rapport de mission-brouillon, pp. 12-14.

## 4. Conclusion

Il ressort, de l'analyse des résultats de l'ensemble de ces activités développées des succès, notamment en matière de foyers améliorés, lutte anti-érosive, aménagement des forêts naturelles, maîtrise de l'eau, mais aussi des échecs en particulier dans le cas du reboisement, de la surexploitation sélective des ressources arborées et de l'assouplissement d'une réglementation contraignante. Cependant, il est à noter que si leur impact reste faible, quelques résultats louables demeurent dans la LCD, notamment :

- la formation et l'encadrement technique des populations rurales,
- l'amélioration de l'état de connaissance des ressources,
- l'amélioration des infrastructures et équipements,
- la promotion de technologies nouvelles,
- l'implication et la responsabilisation plus grandes des populations rurales, etc.

En règle générale, le dispositif actuel de prévention et de lutte contre la désertification se fonde essentiellement sur les actions des groupements communautaires et associatifs, d'ONG et de projets ; notamment en ce qui concerne la sensibilisation et la vulgarisation, le développement de systèmes agro-forestiers et sylvo-pastoraux, la protection des bassins versants et des périmètres irrigués, la conser-

vation des parcs et aires protégées et les forêts communautaires. Encore faut-il que les mécanismes de prévisions, de planification, d'aide et d'assistance puissent fonctionner pleinement ; autrement dit que l'État, les autorités locales ou des groupes constitués définissent clairement les règles du jeu et que chacun joue pleinement son rôle.

C'est pourquoi, il est utile de rappeler que la lutte contre la sécheresse et la désertification doit se faire principalement dans le cadre d'un programme global de mise en valeur rationnelle des ressources. C'est à travers des méthodes d'exploitation, à la fois performantes et restauratrices de la capacité productive de la ressource exploitée, qu'on assurera (mieux qu'à travers la mise en défens ou la récupération *a posteriori*) la capacité productive des sols, des prairies, des forêts et des "bolanhas" (riz de mangrove). Cette approche retenue comme critère de base s'intègre parfaitement dans les principes fondateurs du plan d'action de la Convention elle-même.

**Kaoussou DIOMBÉRA**

Ingénieur des Eaux et Forêts/Conseiller technique DGFC

BP 71 Bissau

GUINÉE-BISSAU

kdiombera@hotmail.com

# Les changements climatiques et les forêts

Le but ultime de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique est de permettre aux écosystèmes de s'adapter naturellement aux changements climatiques et de poursuivre durablement la production alimentaire et le développement économique. À cette fin, elle recommande " de stabiliser (...) les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ". Compte tenu des " responsabilités communes mais différenciées " des différents pays dans l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, il a été décidé en 1996 que, dans une première période, à l'échéance 2008-2012, seuls les pays industrialisés auraient à réduire ou limiter la croissance de leurs émissions.

Dans les années qui ont suivi, la signature du Protocole de Kyoto en 1997 et la mise au point des accords de Bonn et de Marrakech en 2001 sur les modalités d'application de ce protocole, les discussions ont été longues et parfois difficiles. Mais désormais, lorsque la Russie l'aura ratifié, il pourra entrer en vigueur même sans les États-Unis d'Amérique. Fixant des objectifs quantifiés de réduction ou de limitation des émissions pour les pays industrialisés, ce protocole a aussi prévu des mécanismes dits " de flexibilité " pour abaisser le coût moyen de ces réductions. Parmi ceux-ci, le mécanisme de développement propre permet de réaliser une partie des engagements des pays industrialisés sous la forme de projets, dans les pays en voie de développement. Ceci à condition qu'ils contribuent simultanément au développement durable et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les projets de conversion plus efficace des biomasses, en énergie (en particulier du bois dans les chaufferies industrielles, dans les *hammams*, dans les scieries) et de plantations forestières nouvelles sur des terres non boisées en 1990 pourront entrer dans ce cadre. Lorsque les stocks de carbone augmentent on peut parler d'un **puits**, mais il ne faut jamais oublier que ces stocks peuvent aussi dimi-

nuer et dans ce cas on a une **source** comme lors de l'utilisation des combustibles fossiles.

Dans ce contexte, les relations existant entre les forêts et les changements climatiques sont intéressantes à examiner. Les forêts sont un élément qui permet de réduire – ou de moins augmenter – les émissions de gaz à effet de serre (GES). Mais les changements climatiques auront vraisemblablement aussi des impacts importants sur les forêts. Celles-ci peuvent non seulement disparaître, ce que l'on pourra regretter, mais également libérer en déperissant des stocks de carbone donc renforcer les menaces de changement climatique.

Sous la convention sur les changements climatiques, il est également possible d'intervenir dans les pays en voie de développement pour la gestion durable des forêts existantes, à travers des financements bilatéraux ou multilatéraux (nouveaux fonds spécial sur le changement climatique), mais pas dans le cadre du mécanisme de développement propre mentionné plus haut.

## 1. Rôle des forêts dans le changement climatique

Les forêts jouent un double rôle : elles permettent de remplacer des énergies fossiles par du bois dont la production peut, tout comme la contribution à la réduction des émissions de GES, se poursuivre indéfiniment ; le stock de carbone dans les biomasses est par ailleurs important, sa diminution augmente les émissions de gaz carbonique, tandis que son augmentation les diminue. Les possibilités d'accroissement de ces stocks sont cependant limitées dans le temps. Pour lutter contre le changement climatique il est donc souhaitable à la fois de préserver les stocks de carbone dans les biomasses des forêts, de boiser de nouvelles terres, quand cela

est possible, et de faire produire du bois aux forêts pour substituer des énergies fossiles.

L'essentiel des émissions de GES provient d'ailleurs de l'utilisation de combustibles fossiles ; aussi est-il presque toujours intéressant de remplacer ces derniers chaque fois que l'on peut disposer de biomasses. Mais il faut que cette dernière soit renouvelée, pour ne pas perdre en stock ce que l'on gagne en substitution. Il est très important de ne pas séparer ces deux aspects. Il faut au contraire les renforcer mutuellement en les associant. Il est aussi souhaitable d'utiliser la biomasse avec le meilleur rendement possible ; on économisera d'autant plus d'énergies fossiles, ce qui améliorera d'autant les potentialités de réduction des émissions de GES.

Par exemple, l'ADEME<sup>1</sup> a avec le Maroc un programme pour améliorer les rendements des chaudières à biomasse dans les *hammams*, rendements qui y sont déjà meilleurs qu'en utilisation domestique. C'est un domaine où il n'y aurait aucun intérêt à remplacer le bois énergie par le gaz. Alors que la question peut se poser dans le secteur domestique où le bois est utilisé avec de moins bons rendements.

Évidemment, là où il n'y a pas de bois, il faut commencer par planter des arbres pour pouvoir ensuite utiliser la biomasse en substitution. Et il est dommage que les négociations n'aient pas prévu un couplage entre l'utilisation énergétique du bois et l'octroi de crédits de carbone pour la plantation. Cela aurait été plus intéressant que la formule actuelle, qui prend en compte les plantations, sans égard pour la destination du bois produit. Mais, on le sait, la production de bois peut être en compétition avec la production agricole. Et, dans certains pays, l'avenir forestier est intimement lié à une intensification agricole, si elle est possible.

## 2. Impacts des changements climatiques

D'après le dernier rapport du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, le réchauffement climatique moyen à l'horizon 2100 devrait se situer entre 1,5°C et 5,9°C. Le niveau de la mer pourrait monter de 15 à 95 cm, principalement sous l'effet d'une dilatation thermique de l'eau, ce qui affecterait beaucoup de zones côtières importantes sur le plan agricole ou densément peuplées.

**Aux latitudes élevées** le réchauffement sera le plus sensible. Ce qui pourra avoir un effet positif, en augmentant la durée de la saison de végétation et l'activité photosynthétique et, donc, la production. Mais d'un autre côté, il n'y aura peut-être plus les mêmes froids pour détruire les parasites et certains parasites, déjà présents, pourraient soudainement pulluler. On ne prévoit pas spécialement, sous ces latitudes, de diminution des précipitations. Les forestiers doivent donc se préparer à gérer la transition vers des espèces adaptées aux nouvelles conditions. Et ils ne doivent pas compter sur la régénération naturelle pour cela, au risque de voir les forêts dépérir et d'assister à des phases de perturbations pouvant être localement graves.

**En zones sèches**, le risque est que les précipitations diminuent encore et que l'évaporation augmente. Il y a des endroits où la végétation aura encore plus de mal à survivre. En région méditerranéenne certains arbres pourront souffrir des sécheresses. Au Maroc, le chêne-liège pourrait ne plus se régénérer en certains

endroits. Les aires de certaines espèces diminueront et celles d'autres augmenteront. Là aussi, se pose la question de la transition. Il faut voir comment introduire d'autres espèces plus résistantes à la sécheresse, qui ne sont pas forcément celles que l'on voudrait privilégier aujourd'hui. Des espèces comme l'arganier pourraient connaître un regain d'intérêt (voir encadré). Comme dans les hautes latitudes, il ne faut pas compter sur la régénération naturelle pour effectuer la transition dans les zones sèches. Celle-ci reposera sur des actions de sélection, de multiplication, de plantation...



Mangrove. Photo : G. KOMBO.

est toutefois plus limitée que dans les pays industrialisés. Des problèmes de santé humaine ou d'alimentation pourraient également, au bout du compte, avoir des conséquences sur les écosystèmes forestiers, même là où ceux-ci n'auront pas été directement touchés par les changements climatiques.

Les actions qui devront être entreprises par les pays pour faire face aux changements climatiques sont prises en compte dans la convention sous l'intitulé " d'adaptation ".

## 3. Financement de la mise en œuvre de la convention climat

Jusqu'à présent, dans les mécanismes de flexibilité de Kyoto, les financements ont été concentrés sur la réduction des émissions de GES. Les actions d'adaptation apparaissent aussi dans les objets finançables mais, en fait, les seuls projets ayant pu obtenir des financements par le fonds pour l'environnement mondial (FEM) concernaient des études (sur la vulnérabilité et sur la stratégie à mettre en place) et non pas des projets d'adaptation en tant que tels. Des projets ont également pu être financés, au titre de la biodiversité, par le FEM. Par exemple, en Inde, des financements ont été donnés pour la création de jardins botaniques de préservation d'espèces médicinales. Ainsi, des projets visant à préserver la biodiversité ont pu être acceptés alors que, présentés uniquement au titre de l'adaptation, ils n'auraient pu être financés.

Cette orientation devrait changer avec la création de nouveaux fonds : le fonds spécial pour les changements climatiques, le fonds pour les pays les moins avancés et le fonds d'adaptation, tous trois gérés par le FEM.

<sup>1</sup> Agence (française) de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Par déclaration politique, à Bonn, en juillet 2001, l'Union européenne, le Canada, la Suisse, la Norvège, la Nouvelle Zélande et l'Islande (on notera l'absence des États Unis) se sont aussi engagés sur une contribution additionnelle, à partir de 2005, de 410 millions de dollars US par an, qui pourra être versée au FEM, à un des trois nouveaux fonds ou prendre la forme d'actions bilatérales. La question se posera alors des priorités à donner : aux forêts, aux zones côtières, à l'agriculture etc... Une hiérarchie se définira, dans laquelle les forêts ne ressortiront pas nécessairement comme le problème le plus crucial et le plus immédiat à traiter. Mais, dans les endroits menacés, par exemple, l'implantation d'espèces plus adaptées devrait tout à fait pouvoir être prise en compte.

Chaque convention a sa logique propre et le Sommet de Johannesburg ne représentait pas une échéance précise pour le

Climat puisque les négociations se tiennent ailleurs. Malgré tout, on en a beaucoup parlé durant le Sommet. La France l'a mis en tête des préoccupations et, surtout, le Canada et la Russie y ont annoncé un engagement de ratification qui devrait permettre l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto.

Le développement durable ne se réduit pas à la convention Climat, mais celle-ci en représente une partie. Et, à condition que les promesses soient tenues, c'est peut-être là où le Sommet de Johannesburg marque le point le plus positif.

**Arthur RIEDACKER**  
INRA

63 Bd de Brandebourg, 94205 Ivry sur Seine  
FRANCE

arthur.riedacker@ivry.inra.fr

## *L'arganier, arbre symbole des trois conventions multilatérales sur l'environnement et du développement durable sans les conditions semi-arides*

En novembre 2001, à une trentaine de kilomètres de Marrakech, lors de la 7<sup>ème</sup> session de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique qui se tenait au Maroc, les chefs de délégations des pays signataires de la convention et des ONG ont planté un arganier à l'arboretum de Jbilet. Cet arbre endémique du sud-ouest marocain illustre en effet merveilleusement les différentes facettes des conventions sur le changement climatique, sur la lutte contre la désertification et sur la biodiversité. L'arganier fournit du fourrage aux chèvres, de l'huile alimentaire, du bois de feu, de l'huile cosmétique bien connue (argane). Il protège aussi les sols. Dans le sud est du Maroc de nombreuses populations ont organisé leur vie autour de cet arbre providentiel qui a disparu dans le reste du monde à la suite des changements climatiques passés.

Pour la convention climatique cet arbre aux usages multiples (et les technologies qui permettent de le reproduire et de le valoriser) illustre à la fois l'adaptation aux changements climatiques, les transferts de technologies, la réduction des émissions par utilisation des biomasses à la place des combustibles fossiles, le stockage de carbone et peut-être la réduction des émissions de méthane...

Il est remarquablement adapté aux climats secs et chauds : quand il manque d'eau, il perd son feuillage et se met en repos. Il mérite d'être utilisé dans d'autres régions du monde susceptibles de devenir plus arides et plus chaudes à la suite de changements climatiques.

La lutte contre l'effet de serre suppose un moindre recours aux sources d'énergie fossile. Or, le bois de l'arganier est un bon combustible.

En créant des peuplements d'arganier, on accroît aussi le stockage de carbone dans les biomasses et dans la matière organique des sols. En protégeant ces peuplements, on limite l'érosion des sols tout en préservant ces stocks de carbone.

La fermentation et la digestion des ruminants, notamment des chèvres, génère du méthane, un gaz à effet de serre plus puissant que le gaz carbonique. Or les émissions de méthane sont en général d'autant plus faibles que les rations alimentaires contiennent plus de lipides. Comme le feuillage et les fruits de l'arganier en contiennent il se pourrait bien, mais cela reste à vérifier, que cet arbre contribue aussi à réduire les émissions de gaz à effet de serre...

En relation avec le comité marocain d'organisation de la journée à Jbilet, Silva donnera régulièrement des nouvelles des arganiers qui ont été plantés dans l'arboretum, une façon de manifester son attachement à la mise en œuvre concrète des trois conventions et de rappeler que les zones devenant plus arides - les hommes qui y vivent, les plantes et en particulier les arbres qui y poussent - ne doivent pas être oubliées dans la lutte contre le changement climatique et dans l'adaptation à ces changements.

**Arthur RIEDACKER et Tidjani MANDOURI**



*L'arganier, arbre symbole de la conférence sur le climat de Marrakech.*



# Les négociations internationales sur les forêts

On porte parfois un jugement sévère à l'égard de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) - appelée aussi " Sommet de la terre " - en particulier sur sa partie " forêts ". Cependant, dans trois secteurs importants, cette conférence a permis d'aboutir au lancement d'instruments " juridiquement contraignants ". Il s'agit de la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur les changements climatiques et la Convention de lutte contre la désertification.

En forêt, rien de tel. Il a fallu se contenter d'une *déclaration de principes, non juridiquement contraignante, mais faisant autorité, pour la gestion, la conservation, et le développement durable de tous les types de forêts*. La longueur même du titre est révélatrice des difficultés rencontrées par les négociateurs. Le statut du texte a déçu les attentes de ceux qui militaient pour l'adoption d'une convention sur les forêts.

Tous ces textes se présentent sous la forme d'une affirmation de principes et d'objectifs, pris dans une acceptation très large et, à l'exception notable d'un engagement relatif à l'aide publique au développement, ils n'ont pas pour objectifs de proposer des plans précis d'actions, assortis d'un échéancier. Ces limites ont été ressenties comme une carence grave. En réalité, les premières pierres étant posées, il appartenait aux parties de monter les murs d'un édifice adaptés aux différents besoins. Dans cet esprit, les Européens, dans le cadre des conférences paneuropéennes pour la protection des forêts, se sont attaqués en priorité :

- à définir comment ils concevaient la gestion forestière durable ;
- à mettre au point une batterie de critères, et d'indicateurs, si possibles mesurables, pour être capables de fournir une image aussi objective que possible de la situation, mais aussi d'en assurer le suivi, et donc de faire des bilans à intervalles réguliers.

D'autre part, comme une commission du développement durable (CDD) avait été mise en place, c'est, tout naturellement, sous son égide qu'a été constituée la première enceinte de discussion sur les forêts : le groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF).

## 1. Le Groupe Intergouvernemental sur les Forêts (GIF)

Le mandat confié au GIF était le suivant " *approfondir le consensus et formuler des options en vue d'actions futures, pour combattre la déforestation et la dégradation des forêts et pour promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts* ".

Le GIF a tenu quatre sessions, entre 1995 et 1997. L'année 1997 constituait un repère, cinq années après Rio (*Rio + 5*), et donc une opportunité exceptionnelle de dresser le bilan des travaux réalisés par le GIF.

### À quoi ressemble une session ?

C'est un rassemblement de deux à trois cents délégués, venant du monde entier. Ils représentent les États, mais aussi des institutions (FAO, Banque mondiale, OIBT, PNUE, ONG, etc.). Ces délégués sont pour l'essentiel des diplomates représentant leur pays auprès des Nations-Unies, surtout en ce qui concerne les pays en

développement qui n'ont pas les moyens financiers pour faire venir des techniciens compétents comme le font beaucoup de pays développés. Pour faciliter la discussion, les États sont regroupés selon plusieurs arrangements :

- par zones géographiques : selon une classification ONU, chacun proposant un représentant pour le bureau : Asie, Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Europe centrale et orientale, Europe occidentale et autres groupes. C'est ainsi que l'Union européenne se retrouve avec l'Amérique du Nord et le Japon, et une rotation est nécessaire pour la représentation au bureau ;

- par " blocs " : c'est le classique face à face Nord-Sud. Les pays en développement sont réunis dans le " groupe des 77 et de la Chine ", au sein duquel le Brésil, la Malaisie et l'Indonésie tiennent — pour les enceintes consacrées à la forêt — une place prépondérante.

Les pays de l'Union européenne parlent à la fois séparément et collectivement par la voix du représentant de la Commission européenne et celle du pays qui exerce la présidence du conseil de l'Union.

Une procédure régulière s'est rapidement imposée dans le cours des sessions : le Président du GIF qui entame une discussion sur un thème nouveau donne la parole en premier, soit au représentant du groupe des 77 et de la Chine, soit au représentant de l'Union européenne. Sur cette base, on pourrait sous estimer l'influence des États-Unis. Ils ont cependant un avantage considérable sur l'Europe : celui de parler d'emblée d'une seule voix et de réagir immédiatement à une situation nouvelle, alors que l'Union européenne réunit des sensibilités diverses, parfois contradictoires. Le Président en exercice ne peut légitimement s'exprimer que lorsqu'un consensus a été obtenu. Ce consensus peut figurer sur une délibération du Conseil, mais il faut savoir s'adapter à la négociation et aux situations nouvelles qu'elle engendre. Il doit souvent être recherché au jour le jour.

### Sur quelles bases discute-t-on ?

La discussion lors des sessions s'appuie sur des documents préparés soit par le secrétariat basé à New York et dépendant des Nations Unies, soit avec l'aide d'une institution. Le PNUE, le PNUD, l'OAA [FAO], le Secrétariat de la Convention sur la biodiversité, la Banque Mondiale et le CIFOR ont, par exemple, fourni des documents utilisés lors des sessions après des retouches minimales de la part du secrétariat.

Ce travail inter-session s'appuie le plus souvent sur des groupes d'experts, des ateliers et des séminaires que les pays et les organisations les plus dynamiques prennent l'initiative d'organiser et de financer.

### Quel est le bilan du GIF ?

Le bilan des travaux a été adopté par la 5<sup>ème</sup> session de la Commission du développement durable (7 au 25 avril 1997) sous forme d'un copieux rapport<sup>1</sup>. Le travail avait été subdivisé en cinq parties :

- mise en œuvre des décisions de la CNUED ;
- coopération internationale en matière d'assistance financière et de transferts de technologie ;

<sup>1</sup> Document E/CN.17/1997/12 du 20 mars 1997

- recherche scientifique, évaluation des forêts, critères et indicateurs de gestion forestière durable ;
- commerce et environnement, en relation avec les produits et services fournis par les forêts ;
- organisations internationales et institutions multilatérales, instruments, y compris les mécanismes légaux adoptés.

Chaque partie était subdivisée en autant de sous thèmes que nécessaire. Le rapport présente pour chacun des sous thème élémentaire des conclusions et des propositions d'action. Cependant, sur trois thèmes, relatifs à trois parties particulièrement sensibles, un consensus n'a pu être obtenu. Il s'agit : des finances, des transferts de technologie et de commerce, et de l'environnement.

Pour illustrer la nature et le contenu de ces propositions d'actions, citons, par exemple, le paragraphe 28 :

*" Le groupe demande avec vigueur aux pays d'évaluer les tendances à long terme en matière d'offre et de demande de bois, et de réfléchir aux actions permettant de promouvoir le caractère durable de leurs moyens à satisfaire la demande, avec une mention particulière sur l'investissement dans la gestion durable des forêts et le renforcement des institutions pour la ressource forestière et la gestion des plantations forestières "*

## 2. Le Forum Intergouvernemental sur les Forêts (FIF)

Le GIF n'étant pas parvenu à des conclusions sur plusieurs points importants, il a été décidé de continuer les discussions dans le cadre d'un Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF), qui a fonctionné de 1998 à 2000 selon les mêmes règles que le GIF. Les discussions n'ont pas marqué de grands progrès, et le rapport final<sup>2</sup> se présente, comme celui du GIF, sous la forme de " conclusions ", suivies de propositions d'action.

Le chapitre IV en revanche ouvre la porte à une nouveauté : il suggère la création d'un véritable organe intergouvernemental, organe subsidiaire du Conseil économique et social. L'ensemble de ce chapitre IV a servi de base à la délibération 2000/35 du conseil économique et social, du 18 octobre 2000<sup>3</sup>. C'est à cette initiative que l'on doit la création du Forum des Nations Unies sur les forêts.

## 3. Le forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF)

La création de ce nouvel organe des Nations Unies, spécifiquement chargé des questions forestières, n'est pas banale. En effet, aucun nouvel organe n'avait été créé depuis la Commission du développement durable et d'autre part ce forum est directement rattaché à l'Assemblée Générale.

La délibération assortit cette création de celle d'un secrétariat, permanent et " compact ". Elle confirme l'existence et le rôle du Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF) qu'elle a d'ailleurs élargi. On critique souvent le gâchis des doubles emplois, l'absence de synergie — voire de simple information — entre toutes

les structures et instances qui œuvrent dans le cadre international. Par sa nature, volontaire et informelle, le PCF permet une connaissance, une compréhension et une confiance mutuelles, entre les diverses structures, organismes et instances s'occupant des forêts<sup>4</sup>. On a peu parlé de cette création. Il s'agit pourtant d'un arrangement informel et volontaire, mais riche de promesses.

## 4. En guise de bilan

Beaucoup d'appréciations critiques ont été avancées au long de ces lignes. Elles stigmatisent la lourdeur et la lenteur de processus qui tentent une réflexion à l'échelle du monde. C'est vrai qu'au terme de tant d'heures de négociations, les sujets que l'on savait difficiles (finances, transferts de technologie, commerce et environnement) n'ont pas trouvé de réponse satisfaisante. Aucune convention (ou autre instrument juridiquement contraignant) n'a été signée, ni même mise sur les rails. Toutes ces heures ont-elles été dépensées en pure perte ? Nous ne le croyons pas. D'abord reconnaissons qu'il reste la substance des réunions : une documentation riche, ordonnée et à jour, une sorte d'encyclopédie, et ce n'est pas à négliger. À chacun d'y puiser ce dont il a besoin. Ensuite, il y a la création du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les Nations Unies ont accepté de créer un organe officiel consacré aux forêts, le FNUF, rattaché à l'Assemblée générale elle-même. Enfin il y a le partenariat de collaboration sur les forêts. On en parle peu. Il s'agit pourtant d'une entente librement consentie et, alors que tant d'organismes travaillent seuls, ignorant ce que fait le voisin, il y a là une volonté de se parler, d'éviter les doubles emplois voire, si possible, créer des synergies.

Et la convention forêt ? La délibération du 18 octobre précitée a été négociée mot à mot. Elle se lit ainsi (S2c(i)) :

*" Avant 5 ans, sur les bases de l'évaluation citée au paragraphe 2 e ci-dessus, réfléchir, en vue de recommandations au Conseil Économique et Social, et, à travers lui, à l'Assemblée générale, aux paramètres d'un mandat pour créer un cadre légal sur tous les types de forêts. Ce processus devrait prévoir les dispositions financières pour la mise en œuvre de tout cadre légal sur lequel un accord serait conclu. Le processus pourrait également se pencher sur les recommandations émises par les groupes d'experts dont il est fait mention au paragraphe 4 k ci-dessous sur l'établissement des mécanismes sur les finances, le transfert de technologies et le commerce "*

On le voit, la convention n'est pas pour demain. Aussi certains privilégient-ils l'idée d'un protocole à la convention sur la diver-

<sup>4</sup> Le PCF se compose :

- du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ;
- du Centre pour la recherche forestière internationale (CITOR) ;
- du Secrétariat du Département des Affaires Économiques et Sociales (DE SA) de l'ONU ;
- de l'OAA (FAO) ;
- de l'OLBT (ITTO) ;
- du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUJD) (UNDP) ;
- du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) (UNEP) ;
- de la Banque mondiale (WB).

<sup>2</sup> document E/CN/17/2000/114

<sup>3</sup> document E/Res/2000/35/ ou E/2000/L.32 \*



## Éditorial

Le Riat se porte mieux. En 2002, il a pu être visible et actif sur tous les terrains où il était essentiel qu'il agisse et se fasse entendre. La preuve ? Il était présent lors des grandes manifestations internationales, à La Haye et à Johannesburg. Il s'est fait entendre. Il a mené avec beaucoup d'engagement de nombreux travaux (Ateliers, projet Union européenne, appui logistique à l'évaluation des politiques de coopération menées par la France en Afrique) et à ces occasions il a organisé en Afrique de nombreuses réunions (Pointe Noire, Lomé, Cotonou). On en trouvera le témoignage dans ce supplément au bulletin du *Flamboyant* n° 56. Prenant appui sur cette dynamique le *Flamboyant* revit et nous espérons pouvoir publier trois numéros cette année. Il nous faut transformer l'essai. Comment ? En trouvant les moyens financiers capables de soutenir notre action et en continuant à faire preuve d'initiatives et de volonté. Et ne nous trompons pas : c'est nous, donc c'est chacun d'entre nous qui est concerné par ce défi.

Mais construire l'avenir n'exclut pas de tirer les leçons du passé. D'ailleurs notre principal bailleur de fonds, le ministère français des Affaires Etrangères, va nous le demander ; avec certes un préjugé favorable mais avec fermeté. Nous n'échapperons pas à une évaluation de notre action très bientôt. Et tant mieux. Dès maintenant il faut nous préparer à répondre à des questions bien légitimes. Qu'avons-nous fait depuis dix ans ? Comment avons-nous utilisé les moyens qui nous ont été distribués ? Quel a été notre impact ? A quoi servons-nous ? Quel est notre bilan ?

Dans les semaines à venir nous allons nous mobiliser et je vous demande la plus grande collaboration pour ce qui peut être l'occasion d'un nouveau pas en avant du Riat, car au-delà du bilan nous sommes bien décidés à préparer l'avenir.

Le Président

## Atelier international d'échanges d'informations sur les conventions internationales issues de la CNUED

### Introduction

Du 19 au 21 novembre 2002, s'est tenu à l'INFOSEC à Cotonou, l'atelier international du Réseau International Arbres Tropicaux (RIAT) consacré aux échanges d'informations sur les conventions internationales issues de la CNUED.

Cet atelier se situe dans le cadre de l'étape IV du projet d'échanges d'informations sur les textes internationaux concernant les ressources forestières co-financé par l'Union européenne, l'association SILVA et la FAO. Au cours des étapes précédentes, il s'est dégagé clairement que, pour ce qui concerne la majorité des pays de l'étude, les conventions et les textes associés ne sont ni connus ni diffusés. Pour cette raison, il est nécessaire de trouver

les mécanismes de diffusion adaptés aux groupes-cibles que sont les décideurs et les négociateurs, les partenaires de terrain, les exploitants et les utilisateurs des ressources forestières, les ONG internationales et nationales.

L'objectif de l'atelier est de travailler en dialogue, en coopération et en approche multisectorielle afin de convaincre les institutionnels et les organisations internationales de la nécessité de mettre en œuvre les moyens susceptibles de mieux faire connaître les conventions et de sensibiliser sur leur application.

L'atelier a rassemblé plus d'une cinquantaine de participants, représentant les institutionnels, les ONG, les forestiers, les chercheurs et les coordinateurs nationaux du RIAT des pays concernés (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo et Togo).

Ce communiqué final s'articule autour de trois points :

- la cérémonie d'ouverture,
- le déroulement des travaux,
- les recommandations.

### 1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par quatre interventions :

- Allocution de bienvenue de M. Guy Appolinaire ZOHOUN, Coordonnateur national du RIAT-Bénin.
- Allocution de M. Jean-Claude BERGONZINI, Président du RIAT.
- Allocution de M. Mahamadou El Habib LY, Représentant Résident de la FAO.
- Allocution d'ouverture de M. Oka ADJINDA, Directeur de Cabinet du Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur.



Cérémonie d'ouverture de l'atelier.

Le coordonnateur national du RIAT-Bénin a souhaité la bienvenue à tous les délégués. Il s'est félicité de la tenue de cette rencontre importante à Cotonou et surtout du choix du RIAT-Bénin pour son organisation. Il a souligné l'importance de cette réunion qui permettra de **définir une stratégie et un programme pour promouvoir les objectifs et la mise en œuvre des Conventions et des textes associés.**

Le Président du RIAT a indiqué que les ressources naturelles de la planète sont menacées mais que la prise de conscience et les efforts entrepris sont insuffisants pour créer les conditions qui permettront de préserver et de valoriser ce qui reste du patrimoine forestier tropical.

Le Représentant de la FAO, quant à lui, a exprimé l'engagement de la FAO dans la facilitation des forums internationaux relatifs aux arbres et aux forêts et dans le soutien aux efforts du RIAT dans la diffusion de l'information relative aux conventions.

Le Représentant du Ministre s'est réjoui et a remercié les responsables de RIAT pour le choix de Cotonou, capitale économique du Bénin, pour abriter les travaux de cet atelier important. Il a souligné les objectifs qui sous-tendent ces assises à savoir :

- la mise en œuvre des Conventions de Rio et des textes associés afin de créer les conditions d'un développement véritablement harmonieux et durable au niveau national et régional ;
- les innovations dans le domaine des pratiques, afin de concrétiser les objectifs de développement des Conventions ;
- l'adhésion démocratique aux principes des Conventions et le renforcement des sentiments de responsabilité individuelle et de solidarité.

Il a rappelé que cet atelier constituait une opportunité favorable pour analyser les conditions de la mise en œuvre des différentes conventions au regard de :

- la mise en relation entre les acteurs de terrain et les institutionnels en vue d'initier un dialogue continu après l'atelier ;
- la production d'un document "didactique" à diffuser aux gouvernements des pays africains pour permettre à leurs représentants, d'agir efficacement au sein des négociations internationales, de mieux cerner les grandes questions et leurs enjeux ainsi que les impacts potentiels. Ceci, facilitera aux représentants africains le suivi des débats et leur participation au profit de leur pays.

Il a enfin remercié l'association SILVA, Arbres, Forêts et Sociétés, la Commission Européenne et la FAO pour avoir financé la réalisation de ces présentes assises et tous les participants, avant de souhaiter plein succès aux travaux.



La presse béninoise, très présente, interroge le Directeur des Forêts et des Ressources Naturelles du Bénin lors de l'atelier.

## 2. Déroulement des travaux

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux se sont déroulés suivant les différentes étapes ci-après.

### 2.1. Mise en place du présidium et adoption du programme

Le présidium était composé comme suit :

- Président : *Guy Appolinaire ZOHOUN (Bénin).*
- Vice-Présidents : *Boniface NYAKAGENI (Burundi), Mama NTOUKPA (Cameroun), Sambou COULIBALY (Burkina Faso).*
- Rapporteurs : *Joël LOUMÉTO (Congo), Kouami KOKOU (Togo).*

### 2.2 Présentation des communications suivie de débats

Les participants ont écouté cinq communications sur les thèmes suivants :

#### a. Objectifs de l'atelier : présentation des conventions, par Jean-Claude BERGONZINI

Il a fait l'état des lieux sur les enjeux et les impacts des trois conventions de Rio dans le monde en général et en Afrique en particulier. Il a ensuite mis l'accent sur la nécessité de mobiliser les États sur les contraintes et les limites de la mise en application de ces conventions. Il a enfin insisté sur la déclaration des principes de Rio et les synergies entre les trois conventions et la gestion durable des forêts abordées au Sommet de Johannesburg.

#### b. Les arbres et les forêts dans les conventions et négociations internationales, par Pape Djibi KONÉ

En intervenant sur le rôle de la Commission sur les Forêts et la Faune Sauvage en Afrique, il a mis en exergue le rapport entre les Conventions et les questions forestières et a insisté sur les efforts entrepris depuis 1992 pour trouver un accord général sur la gestion des ressources forestières (Groupe Intergouvernemental sur les Forêts 1995-1997, Forum Intergouvernemental sur les Forêts 1997-2000, Forum des Nations Unies sur les Forêts depuis 2000, Groupe de travail inter-agences sur les forêts présidé par FAO, Partenariat de Collaboration sur les Forêts...).

#### c. Application des conventions dans la gestion des forêts au Bénin, par Mahuna TCHIWANOU, Directeur des Forêts et des Ressources Naturelles

Il a évoqué l'expérience béninoise dans la mise en œuvre des conventions de Rio dans le domaine de la foresterie.

#### d. Présentation du projet UE/SILVA/FAO par Viviane APPORA, Secrétaire Technique du RIAT.

Après avoir situé le cadre du projet et ses différentes phases qui sont :

- étude bibliographique et interviews ;
- enquêtes auprès de publics-cibles dans les six pays concernés ;
- rédaction de documents de synthèse ;
- elle a indiqué les bénéficiaires, les acteurs et les premiers résultats obtenus.

#### e. Bilan des premiers résultats du projet, par Cléto NDIKUMAGENGE, UICN Yaoundé.

Dans son bilan, il a présenté les enjeux, contraintes, opportunités et perspectives qui s'offrent aux pays pour la mise en œuvre des conventions internationales. Il a rappelé que si des conditions favorables à l'application des conventions pouvaient être recen-

sées dans chaque pays, il existait cependant de nombreux freins dont le premier d'entre-eux était la non-diffusion des textes.

#### f. Implication du Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique Centrale, par Daniel NGANTOU

Il a abordé dans sa communication la vision et la mission de l'UICN, son implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des Lois et des Conventions internationales. Il a terminé en évoquant les opportunités de partenariat entre l'UICN et le RIAT.

### 2.3 Travaux en commissions

Trois groupes constitués ont travaillé sur les thèmes suivants :

- les réseaux d'observation ;
- les centres de documentation,
- la production de documents et d'outils spécifiques.

#### Groupe 1 : Réseaux d'observation

Les discussions au sein du Groupe 1 ont abouti à un consensus selon lequel il importe de mettre en place des réseaux d'observations, permettant de juger de l'intégration des objectifs des conventions dans les pratiques, en s'appuyant sur les structures nationales existantes. Le RIAT jouera le rôle de facilitateur et d'incitateur pour leur création dans les pays où ces structures n'existent pas encore.

Par ailleurs, le RIAT doit établir des formes de partenariat avec :

- les institutions et projets,
- les organisations sous-régionales,
- les points focaux des conventions,
- les médias,
- les communautés locales,
- les communautés autochtones,
- la société civile (groupes de femmes, de jeunes).

Il doit œuvrer pour le développement d'un partenariat avec les organisations internationales existantes dans les pays (FAO, UICN, WWF, PNUE...) pour les appuyer.

#### Groupe 2 : Centres de documentation

Le Groupe 2 a travaillé sur les relations entre le RIAT et les centres de documentation dans les six pays. Il a examiné la typologie de ces centres en fonction de leur vocation (formation, recherche, projets), de leur nature et des autres institutions (administration, organisations para-étatiques, confessions religieuses, coopération internationale, ONG nationales et internationales, organisations paysannes et rurales).

Le groupe s'est penché sur les types de partenariat à développer entre le RIAT et les centres de documentation ciblés en insistant sur les bénéfices mutuels attendus par les partenaires.

Ensuite, quelques actions prioritaires ont été identifiées dans chaque pays. Elles sont surtout axées sur :

- la négociation d'un cadre de collaboration avec les partenaires ;
- la promotion des produits du RIAT et des autres partenaires concernées par la diffusion des conventions de Rio et des textes associés ;
- l'apport de la documentation nécessaire pour compléter l'existant dans les centres de documentation ;
- l'organisation de journées de promotion et d'échanges.

Enfin, un programme global a été proposé pour la mise en œuvre des activités identifiées en insistant sur la prise de contact, la collecte, la multiplication et la diffusion des documents.

#### Groupe 3 : Production de documents et d'outils spécifiques

Le Groupe 3 s'est penché sur la production de documents et d'outils spécifiques de diffusion selon deux axes d'intervention, à savoir :

*A - Vulgariser les textes relatifs aux conventions auprès des acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre des conventions.*

Le groupe a identifié prioritairement les groupes-cibles suivants :

- **Les décideurs.** Cette catégorie d'acteurs regroupe :
  - l'administration forestière,
  - les partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale en particulier,
  - les ministères en charge des Conventions sur l'Environnement,
  - les ingénieurs des Eaux et Forêts,
  - les collectivités locales.

- **Les acteurs de terrain.** Cette catégorie d'acteurs regroupe :

- les chefs de projets,
  - les ingénieurs et techniciens œuvrant sur le terrain.
- Les outils proposés pour atteindre ces groupes sont, entre autres :
- les documents officiels des conventions,
  - les rapports nationaux de synthèse du projet UE/SILVA/FAO,
  - les dépliants et les plaquettes sur les conventions,
  - les films vidéo.

*B - Sensibiliser certaines catégories de publics indirectement concernés sur la mise en œuvre des conventions.*

Les groupes ciblés, en priorité, sont les jeunes. Dans un premier temps, il a été retenu de s'adresser aux jeunes inscrits dans des formations forestière ou de gestion de l'environnement qui constituent la relève des membres cités en A.

Pour atteindre ce groupe-cible, le RIAT devra passer par les canaux suivants :

- conférences-débats,
- mémoires et thèses relatifs à la problématique des conventions,
- rapports nationaux et synthèse régionale du projet UE/SILVA/FAO,
- plaquettes, dépliants et affiches,
- projections vidéo,
- site web.

À cet effet, dans le cadre de l'étape 5 du projet UE/SILVA/FAO, le RIAT publiera, après avoir complété les rapports produits à l'étape 3 :

- un document de vulgarisation, édité en français et en anglais, destiné au décideurs ;
- un document de sensibilisation, édité en français, destiné aux étudiants dans les domaines de l'environnement.

Il est recommandé, dans un second temps, de produire d'autres outils adaptés aux différents publics ciblés par les acteurs de terrain, en veillant à utiliser les langues nationales, si nécessaire.



Travaux en commission. Photo : RIAT-Bénin.

En plénière, les différents travaux de groupes ont fait l'objet de débats et ont été adoptés. Des recommandations ont été faites [voir Recommandations].

### 3. Recommandations

Tenant compte des résultats des études menées par le RIAT à travers le Projet UE/SILVA/FAO qui ont notamment mis en évidence :

- l'insuffisance de la connaissance des conventions internationales dans les pays ;
- le manque de coordination, de participation et de suivi des conventions ;
- la faiblesse de la communication et des échanges sur les conventions ;
- l'existence de structures nationales dont le fonctionnement et parfois le mode d'organisation interne ne sont guère favorables à la mise en œuvre de ces conventions.

Tenant compte également de la nécessité de rationaliser les efforts, c'est-à-dire :

- de la nécessité de valoriser les capacités de diffusion du RIAT, d'une part, et de renforcer les synergies entre le RIAT et d'autres réseaux d'information, d'autre part ;
- des opportunités offertes par les institutions et organisations internationales ;
- des bénéfices réciproques liés à un partenariat efficace et en considérant le rôle joué par les différentes catégories de centres de documentation et d'information existants.

Nous, participants à l'atelier d'échanges d'informations sur les conventions internationales issues de la Conférence des

Nations Unies sur l'Environnement le Développement, tenu à Cotonou, du 19 au 21 novembre 2002, recommandons :

#### A) Action générale

1. Développement de mécanismes de partenariats avec des acteurs ciblés pour renforcer la vulgarisation et la diffusion des informations liées à la mise en œuvre dans le secteur forestier des conventions et textes internationaux issus de la CNUED.

#### B) Actions spécifiques

2. Établissement d'une collaboration entre le RIAT et les institutions internationales pour diffuser et promouvoir les articles pertinents des conventions internationales.
3. Développement d'un partenariat entre les réseaux nationaux du RIAT et les centres de documentation locaux, régionaux, nationaux ou ceux appartenant aux ONG nationales et internationales ou à des processus et initiatives sous-régionaux pour mettre à profit leur complémentarité.
4. Renforcement des échanges d'informations entre les réseaux nationaux du RIAT, d'une part, et les réseaux existants sous-régionaux et régionaux, d'autre part, pour une meilleure diffusion des informations liées aux conventions.
5. Vulgarisation des textes internationaux et des rapports de synthèses nationale et régionale auprès de deux catégories d'acteurs ciblés : les décideurs et les principaux acteurs de terrain ;
6. Diagnostic et analyse des modes d'organisation et de fonctionnement interne des acteurs ciblés.

Fait à Cotonou, le 21 novembre 2002  
L'atelier

## Atelier international sur "Les connaissances et la mise en œuvre des pratiques locales de gestion forestière durable"

### Introduction

Du 25 au 28 novembre 2002 s'est tenu, à l'INFOSEC de Cotonou (Bénin), l'atelier international sur les pratiques locales de gestion forestière durable. Cet atelier s'inscrit dans le cadre de la synthèse des travaux par pays du groupe de travail thématique sur "connaissance et mise en œuvre des pratiques locales de gestion forestière durable" initié par le ministère français des Affaires Étrangères et l'association SILVA, exécuté par le Réseau International Arbres Tropicaux (RIAT).

L'objectif de cet atelier est de valoriser les pratiques locales de gestion durable des ressources forestières.

Ont pris part à cet atelier, les délégués du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Togo et les représentants du comité de gestion du RIAT.

L'atelier a été marqué par les étapes suivantes :

- la cérémonie d'ouverture ;
- les exposés des délégués nationaux ;

- des travaux en commission ;
- la cérémonie de clôture de l'atelier ;
- la visite de terrain.

### 1. Cérémonie d'ouverture

Elle a été marquée par trois allocutions :

- L'allocution de bienvenue du Coordonnateur national du RIAT-Bénin, M. Guy Appolinaire Zohoun.

Le coordonnateur du RIAT-Bénin a souhaité la bienvenue aux délégués et a remercié le comité de gestion d'avoir choisi la capitale économique du Bénin, Cotonou, pour abriter cet atelier. M. Zohoun a souligné l'importance des technologies et savoir-faire locaux et traditionnels qui doivent être protégés.

- L'allocution du Représentant du président du RIAT, M. François Besse.

L'intervenant a rappelé le discours récurrent qui oppose les pratiques locales, traditionnelles, conservatrices et respectueuses de la nature aux méthodes productivistes, dynamiques et prédatrices. Il a aussi précisé le rôle de la recherche nationale et internationale, les principes de coopération et ceux des transferts de technologie, et enfin

la raison d'être du RIAT qui est "communiquer, informer, former". Le RIAT jouera son rôle dans la valorisation de ces pratiques. Enfin, le Représentant du Président du RIAT a remercié le ministère français des Affaires Étrangères, qui a confié au Réseau International Arbres Tropicaux le soin de mener ces débats, et le Bénin qui organise cette rencontre et nous accueille ;

- L'allocution d'ouverture du Représentant de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Tchiwanou Mahouna.

Il a mentionné que cet atelier vient, à point nommé, régler la problématique de la connaissance et de l'appropriation des pratiques locales. Le représentant de Monsieur le Ministre a présenté ses vifs remerciements au Ministère français des Affaires Étrangères à travers le Réseau International Arbres Tropicaux. Il a enfin remercié les organisateurs pour le choix du Bénin.

Après la cérémonie d'ouverture, un présidium a été mis en place. Il est composé de :

- Président : Guy Appolinaire ZOHOUN (Bénin) ;
- Vice-président : Kouami KOKOU (Togo) ;
- Rapporteur : Clément Forkong NJITI (Cameroun).

## 2. Présentations des rapports des délégués

Les délégations du Bénin, Burkina, Cameroun et Togo ont à tour de rôle, présenté les principaux résultats de leurs travaux. Chaque présentation est suivie d'un débat.

Il ressort des travaux effectués dans ces pays que les pratiques locales jouent un rôle important dans la gestion et la conservation de la biodiversité et que leurs rôles socioéconomique et culturelle sont indispensables.

## 3. Travaux en commission

Avant d'aborder les travaux en commission, le Représentant du Président du RIAT a présenté les thèmes sur lesquels il faut réfléchir. En l'absence d'une définition précise des "pratiques locales", il a souhaité que les débats soient le plus ouverts possibles mais suivant la logique : Savoirs - Connaissances endogènes - Pouvoirs et pratiques locales. Les trois thématiques sont :

- savoirs, pouvoirs et pratiques locales ;
- innovation et transferts de technologie ;
- évolutions, avenir et perspectives.

Un premier groupe s'est penché sur le premier thème en suivant deux axes :

- identifier les savoirs locaux mis en œuvre dans les pays concernés. Ce groupe a proposé une typologie qui, faute de faire l'unanimité, a été abandonnée ;
- décrire le contexte (social, démographique, économique, législatif, foncier, institutionnel, technique...) de mise en œuvre de ces



Pythons de l'élevage de reptiles d'Akassato (dans le cadre de la CITES). Photo : D. LE TINEVEZ.



Pépinière de palétuviers dans le cadre du projet de réhabilitation de la mangrove dans le village de Kouffonou (Kpomassé). Photo : D. LE TINEVEZ.

pratiques et le lien avec la disponibilité de la ressource.

Un deuxième groupe s'est intéressé au thème n° 2. Il a identifié les paramètres induisant l'apparition d'une nouvelle pratique (contexte écologique, socioéconomique, politique) et les diverses pressions qui s'exercent sur la communauté paysanne. Le groupe a ensuite réfléchi sur le lien entre pratiques locales et recherches, puis sur la concurrence ou la complémentarité entre pratiques locales et innovations.

Les deux groupes précédents ont enfin traité le thème n° 3 séparément avant de procéder à la fusion des idées. Ils ont dégagé les évolutions, reconnues ou prévisibles, au niveau de plusieurs pratiques locales d'envergure régionale, les possibilités d'accompagner, de diriger ou de contrôler par les différents acteurs (paysans, chercheurs, décideurs, institutionnels, ONG, etc.).

Ces travaux en commission ont permis de dégager les grandes perspectives, de formuler des recommandations pertinentes et de proposer trois projets jugés prioritaires par les participants et le comité de gestion du RIAT.

En marge de cet atelier sur les pratiques locales de gestion forestière durable, une journée de réflexion a été consacrée à la vie du réseau. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de l'autonomisation souhaitée par les Réseaux nationaux lors de l'atelier de Pointe Noire en février 2002, dans les domaines de la reconnaissance juridique et financière ainsi que dans le domaine de la communication.

## 4. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture est placée sous la tutelle du Directeur Adjoint des Forêts et des Ressources Naturelles le Colonel Ibrahim MAMA GOMINA, représentant Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

## 5. Visite de terrain

Cette visite est prévue pour le vendredi 28 novembre 2002. Elle conduira les participants à visiter des projets illustrant les débats de l'atelier "Pratiques locales" dans les environs de Cotonou.



Fait à Cotonou, le 27 novembre 2002  
L'atelier

Élevage d'escargots au centre CECODI à Togba (Abomey-Calavi). Photo : D. LE TINEVEZ.

### Recommandations sur la vie du Réseau

En marge, de l'atelier "Pratiques locales" de Cotonou, les participants ont tenu une réunion consacrée à la vie du Réseau International Arbres Tropicaux dont voici les recommandations.

Vu la nécessité d'autonomisation des Réseaux nationaux, de poursuivre la démarche de Pointe Noire dans les domaines de la reconnaissance juridique, de la recherche de l'autonomie financière ainsi que dans le développement de moyens de communication propres à chaque Réseau national ;

Nous, participants à la journée de réflexion sur la vie du réseau tenue en marge de l'atelier de Cotonou (Bénin) du 25 au 29 novembre 2002, sur "Connaissances et mise en œuvre des pratiques locales de gestion forestière durable", recommandons :



Coordinateurs nationaux du RIAT présents à Cotonou.

- La mise en place d'un groupe de travail pour 2003-2005 sur la valorisation des PFNL au travers des pratiques locales dans la continuité des deux groupes de travail précédents.
- L'intensification des relations horizontales par :
  - d'une part l'organisation de rencontres entre coordinations nationales ainsi que des rencontres bisannuelles de suivi des activités du RIAT ;
  - d'autre part la mise en place d'un comité de lecture pour la valorisation des rapports produits.
- La compilation de manière exhaustive de l'ensemble des publications produites par le réseau et ses membres depuis son origine, au sein de chaque pays dans un premier temps, puis à l'échelle du RIAT dans son ensemble.

Fait à Cotonou, le 28 novembre 2002  
Les participants à l'atelier international du RIAT

---

## À propos des groupes de travail

### À propos du Flamboyant n°55

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les multiples articles traitant des PFNL dans différents pays africains. Il s'agit là d'une initiative heureuse du RIAT qui a pu, grâce au soutien accordé aux réseaux nationaux, rendre disponible les informations existantes sur cette catégorie de produits forestiers longtemps ignorée par les gouvernements et les scientifiques.

S'il est vrai qu'aujourd'hui les scientifiques et les organisations internationales accordent un intérêt aux PFNL, de nombreux gouvernements africains (surtout les pays producteurs de bois) continuent à les ignorer. Il y a urgence d'intervenir auprès de ces gouvernements afin qu'ils puissent réviser leur législation pour que les PFNL aient autant d'attention que le bois.

Le Cameroun a fait des efforts dans ce sens en consacrant, au sein du ministère de l'Environnement et des Forêts, une Direction qui s'occupe, entre autre, des PFNL. Toutefois, beaucoup reste encore à faire pour promouvoir cette filière afin qu'elle soit compétitive.

Le Cameroun ne figure pas sur la liste des pays ayant bénéficié du soutien du RIAT pour mener ce travail d'investigations et je suis un peu surpris par cette situation. Alors je voudrais, pour terminer ces commentaires, savoir quels ont été les critères de choix des pays pour ce travail ?

Martin TADOUM  
MINEF

BP 194 Yaoundé CAMEROUN  
tadoum@yahoo.fr



Suite à la convention signée entre SILVA (pour le RIAT) et le ministère français des Affaires Étrangères (MAE) en 2000, les coordinations nationales du RIAT avaient été contactées pour choisir le thème du groupe de travail auquel elles souhaitaient participer. Le Cameroun avait marqué sa préférence pour le groupe thématique " Connaissance et mise en œuvre des pratiques locales de gestion forestière durable ".

Un nouveau groupe de travail thématique sera proposé aux membres dans le cadre de la prochaine convention conformément aux recommandations de l'atelier de Cotonou. L'objectif général serait d'optimiser la valorisation des PFNL à travers les pratiques locales pour une gestion participative des forêts. Les coordinations seront prévenues dès que le projet sera contractualisé. Ce futur groupe de travail devra mobiliser un large éventail de compétences.

**Membres du RIAT, vous êtes invités, dès à présent, à vous faire connaître auprès de votre coordination nationale !**

7

## Références bibliographiques des membres du Réseau International Arbres Tropicaux

Le Réseau Arbres Tropicaux existe depuis 15 ans déjà.

Une belle adolescence puisqu'il est devenu international !

À l'occasion de ses dix ans, souvenez-vous, nous avons élaboré un index des articles parus dans *Le Flamboyant*. La grande majorité de ces articles a été rédigée par des membres du Réseau. Mais ces textes, s'ils attestent de la diversité des membres du Réseau, ne rendent pas parfaitement compte de la richesse des compétences que le Réseau regroupe et qu'il peut mobiliser.

Lors des ateliers de Cotonou (novembre 2002), où justement ces compétences se sont exprimées, nous avons proposé de réaliser une compilation de tous les textes rédigés par les membres du Réseau, durant leur présence, dans quelque domaine que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

L'objectif est triple :

- afficher au niveau de chaque pays, de chaque région donc sur l'ensemble des pays où le Réseau est représenté, les communications, articles, thèses rédigés par des membres du Réseau,
- présenter également tous les écrits (rapports, notes, fascicules de vulgarisation, notes techniques) dont la portée est plus réduite parce que, s'adressant à un public souvent local, mais qui complètent l'éventail des domaines explorés et des publics touchés,
- permettre à chacun d'entre nous – mais également à ceux de l'extérieur – de bien mesurer l'engagement des membres du Réseau et l'impact qu'il a dans chaque pays et la force d'intervention et d'innovation qu'il représente.

Nous avons conscience qu'il s'agit d'une entreprise audacieuse et qui va demander de l'énergie et de la constance. Mais nous devons nous y atteler dès maintenant.

### Comment procéder ?

Les références à récolter sont celles comprises entre le 1<sup>er</sup> janvier 1987 et le 31 décembre 2002, même si ces dates recouvrent en fait 16 ans révolus, et non 15 !

Les auteurs qui sont concernés sont tous ceux qui sont – ou qui ont été – membres du Réseau. Ce qui ne sera pas une affaire facile parce qu'il faudra retrouver et motiver les anciens ! Il sera donc nécessaire, pour les membres actuels, de retrouver la trace des anciens, de les motiver et de les aider à retrouver les références les plus anciennes.

L'équipe du secrétariat technique se chargera de la compilation et de la présentation finale, mais ne pourra en aucun cas compléter des références incomplètes.

Il serait, en outre, souhaitable qu'un exemplaire de chacun des textes référencés soit déposé auprès du responsable du réseau national.

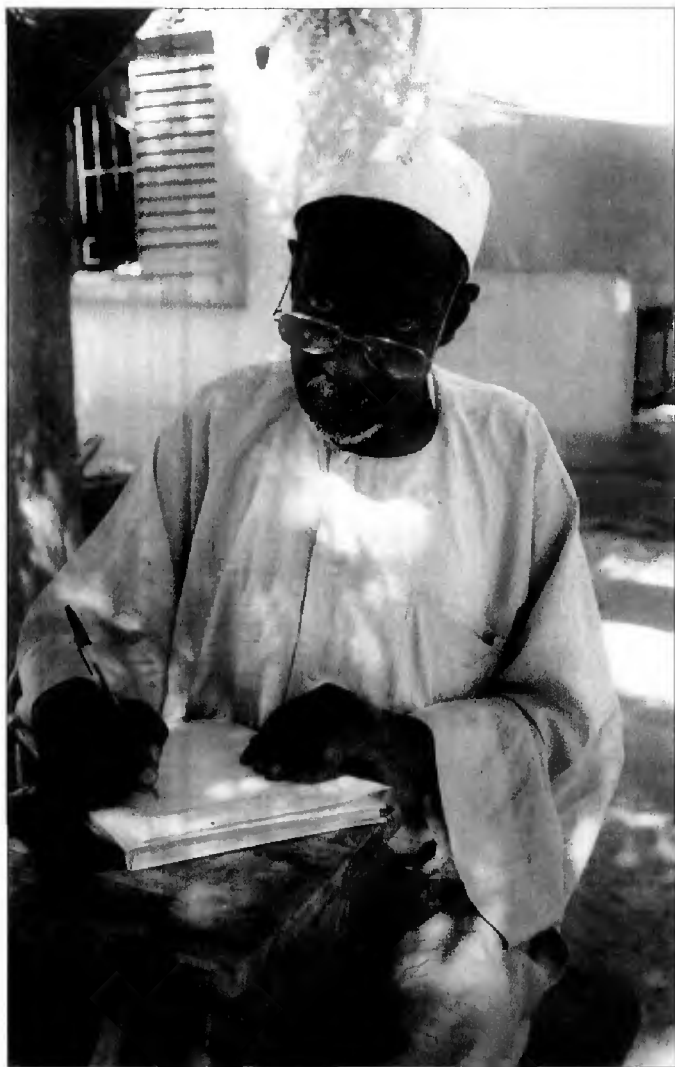
Chacun devra ouvrir un tableau sous Word, pour chaque type de références qui le concerne, parmi les sept types retenus : article de périodique, rapport annuel, livre, extrait d'un ouvrage à auteurs multiples, thèse, communication à un congrès, document interne.

Les références devront être saisies dans le tableau de sa catégorie, à raison d'une référence par ligne. La hauteur des lignes doit être variable, en fonction des informations qui seront saisies. Les tableaux devront être vérifiés au sein de chaque réseau national puis envoyés par email au secrétariat technique le plus tôt possible.

Notre objectif est de publier une liste des références pour chaque pays où le réseau est présent et une liste générale.

VA & FB

## Hommage à Abdoulaye Sow, botaniste malien



Nous venons d'apprendre le décès brutal de notre collègue botaniste malien, Abdoulaye SOW. Il avait 73 ans. Musulman très croyant, il entamait son pèlerinage à La Mecque. Il nous a quitté en bienheureux, à Médine, où il repose maintenant en paix, près de Prophète Mohamed.

Nous pensons aux mots d'Hampaté Bâ : "À chaque fois qu'un vieux meurt en Afrique, c'est une bibliothèque qui brûle".

Le cas vient de se produire avec "le vieux SOW". Ceux qui l'ont côtoyé ont pu apprécier sa culture et les connaissances profondes qu'il avait du Mali (tant en botanique qu'en histoire, en ethnologie ou en sociologie), sa personnalité affable et attachante, avec une grande ouverture d'esprit, sa gaieté et sa verve étaient remarquables et respectées.

C'était un passionné d'écologie. Autodidacte, "Tonton SOW" voulait toujours apprendre plus. À chacune de ses sorties en brousse, il ne pouvait s'empêcher de récolter des plantes pour les déterminer et mieux les connaître. Il en plantait dans son jardin pour voir leur phénologie. Pour partager sa passion, il écrivait chaque semaine une rubrique de sensibilisation à l'écologie

dans "Le Scorpion" (journal satirique local, comparable au "Canard enchaîné" français). Il y traitait aussi bien des méthodes d'élevage des volailles ou des grenouilles que de la disparition de certains arbres, mais il critiquait aussi les comportements des citoyens africains qui ne respectent plus la nature et leur environnement.

Originaire de Kayes, il était en train d'écrire un roman sur sa ville natale, intitulé "Lumières de ma ville", décrivant la société traditionnelle qu'il a bien connue lorsqu'il était enfant. Pour diffuser son expérience et valoriser ainsi une vie de labeur et d'observations, nous venions d'entamer une immense réflexion pour l'inciter à écrire un maximum de ses connaissances. Nous n'avons pas eu assez de temps devant nous. Dieu en a décidé autrement.

Nous transmettons nos condoléances à ses enfants et à sa famille.

**Michel ARBONNIER**

CIRAD-Forêt, Programme Forêts Naturelles  
B.P. 1813 Bamako  
MALI  
michel.arbonnier@cirad.fr

## Décès de Louis Huguet

Louis HUGUET, qui aura marqué de sa forte personnalité dans les années 70 et 80 la foresterie internationale, s'est éteint, à Benodet (Finistère), à l'âge de 82 ans. Il avait demandé bien avant de quitter cette terre, et il en avait encore fait état, il y a peu, à ses proches, qu'il ne soit pas rédigé de notice nécrologique lorsqu'il disparaîtrait.

Nous respecterons donc son vœu en restituant, ci-dessous et sans commentaires, son parcours professionnel :

Naît le 17 juin 1920 à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard)

1942-44 Institut National Agronomique (Paris)

1944-46 Ecole Nationale des Eaux et Forêts (Nancy)

1946-47 Ecole Supérieure d'Agronomie Tropicale  
(Nogent-sur-Marne)

1947-51 Chef du Service forestier des Antilles françaises

1951-60 Expert forestier de la FAO au Mexique et à Cuba

1960-63 Adjoint au Chef du service de l'Inventaire Forestier National

1963-65 Chargé de la supervision de projets forestiers de terrain de la FAO (Rome)

1965-69 Directeur régional de l'ONF pour la région Languedoc-Roussillon

1969-77 Directeur du Service des opérations forestières de la FAO (Rome)

1977-80 Directeur de la Division des ressources forestières (Rome)

1980-84 Directeur général du Centre Technique Forestier Tropical (devenu après son départ le département Forêts du CIRAD-Nogent-sur-Marne)

1984-90 Diverses consultations internationales (notamment pour le Programme des Nations Unies pour le Développement)

**Jean-Paul LANLY**  
SILVA



Séance plénière du FNUF-2 (15 mars 2002, New York, USA).  
Photo : IISD (www.iisd.ca)

sité biologique. Comme nous l'indiquions précédemment, cette convention a l'incontestable avantage qu'un instrument financier lui est adossé. Cependant, ce serait donner au futur édifice, des fondations insuffisantes, et favoriser d'emblée la prééminence d'une fonction, celle de la conservation de la biodiversité, sur les autres.

Sur le point spécifique d'un instrument consacré aux forêts, il reste donc du chemin à parcourir.

**Bernard CHEVALIER**  
s/c SILVA

bernard.chevalier@agriculture.gouv.fr

**Jean Claude BERGONZINI**  
s/c SILVA

bergonzini@engref.fr

35

## Le rôle de la Commission des Forêts et de la Faune sauvage pour l'Afrique dans le suivi des questions de la CNUED relatives aux forêts

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), encore appelée Conférence de Rio ou Sommet de la Terre, a marqué un tournant important dans la prise de conscience par les opinions publiques et par les gouvernements africains, des enjeux importants liés à la gestion des forêts tropicales, ainsi que du rôle crucial de ces dernières dans le développement durable, tant au niveau national que régional, voire mondial.

### 1. Quelques repères importants, de Rio à Johannesburg

Un mérite indiscutable de Rio a été d'avoir inspiré ce qu'il a par la suite été convenu d'appeler le dialogue international sur les forêts, d'abord à travers les sessions de la **Commission du Développement Durable des Nations Unies (CDD)**, puis la création par celle-ci, du **Groupe Inter-gouvernemental sur les Forêts (GIF)**. En dehors de ses cinq sessions (1995-97), le GIF a aussi servi de cadre pour bon nombre d'"initiatives" et de "processus". Ces initiatives et processus ont été lancés par des groupes de pays, parfois en association avec des organisations internationales. Ils ont souvent eu pour objectif de soulever des questions brûlantes qui interpellent la communauté forestière internationale ou régionale, et d'essayer d'y apporter une solution par des approches innovatrices et consensuelles, permettant des transferts de connaissances et de technologies :

- "Conférence internationale sur l'homologation et l'étiquetage des produits provenant de forêts gérées de manière écologiquement viable" parrainée par le Gouvernement australien et tenue à Brisbane (Australie) du 26 au 31 mai 1996 ;
- "Atelier international sur les mécanismes financiers et les sources de financement pour la gestion forestière durable" co-parrainé par l'Afrique du Sud, le Danemark et le PNUD et tenu à Pretoria (Afrique du Sud) du 3 au 7 juin 1996 ;

- "Consultation d'experts FAO sur l'évaluation des ressources forestières mondiales en l'an 2000 (Kotka III)", parrainée par le Gouvernement finlandais et tenue à Kotka (Finlande) du 10 au 14 juin 1996 ;
- "Consultation d'experts sur l'application des principes forestiers : promotion de programmes nationaux forestiers et de plans d'occupation des sols" parrainée par l'Allemagne et tenue à Feldafing, Munich (Allemagne) du 17 au 21 juin 1996 ;
- "Réunion internationale d'experts sur la régénération des écosystèmes forestiers dégradés" co-parrainée par les Gouvernements du Cap-Vert, du Sénégal et du Portugal, la Communauté européenne et la FAO et tenue à Lisbonne (Portugal) du 24 au 28 juin 1996 ;
- Réunion sur le thème "Panorama des organisations, institutions et instruments internationaux relatifs aux forêts", co-parrainée par les Gouvernements de la Suisse et du Pérou et tenue à Genève du 24 au 28 juin 1996 ;
- "Réunion d'un groupe de travail d'experts sur le commerce et l'étiquetage des produits forestiers et la délivrance de certificats de gestion forestière durable", co-parrainée par les Gouvernements allemand et indonésien et tenue à Bonn (Allemagne) du 12 au 16 août 1996 ;
- "Séminaire intergouvernemental sur les critères et les indicateurs de gestion forestière durable", parrainé par le Gouvernement finlandais et tenu à Helsinki (Finlande) du 19 au 22 août 1996 ;
- Étude intitulée "L'offre et la demande de produits forestiers : tendances et perspectives à long terme et incidences éventuelles sur la gestion forestière durable" parrainée par le Gouvernement norvégien. Les résultats de cette étude ont été publiés dans un rapport en trois parties ;
- "Réunion d'experts sur la gestion forestière durable et l'occupation des sols sur le thème : réalisation d'un consensus", co-parrainée par les Gouvernements ougandais et suédois, tenue à Stockholm (Suède) du 14 au 18 octobre 1996 ;
- "Atelier international sur l'application intégrée des pratiques de gestion forestière durable", co-parrainé par les Gouvernements du

Canada, du Japon, de la Malaisie et du Mexique, la FAO et l'OIBT, tenu à Kochi (Japon) du 22 au 25 novembre 1996 ;

- " Réunion internationale des populations autochtones et des autres populations tributaires des forêts sur la protection et la gestion durable des forêts " co-parrainée par les Gouvernements de la Colombie et du Danemark, tenue à Leticia (Colombie) du 9 au 13 décembre 1996.

Les conclusions du GIF ont été adoptées par la CDD comme étant les " Recommandations pour action ", au nombre de 150, et couvrant les cinq éléments qui composaient son programme de travail :

- Mise en œuvre, aux niveaux national et international, des décisions de la CNUED relatives aux forêts ;
- Coopération internationale pour une assistance financière et des transferts de technologies ;
- Recherche scientifique, évaluation des forêts et développement de critères et indicateurs de gestion durable des forêts ;
- Commerce et environnement en rapport avec les produits forestiers et les biens et services rendus par la forêt ;
- Organisations internationales, institutions multilatérales et instruments, incluant les mécanismes légaux appropriés.

Les résultats des délibérations de la CDD sur le Groupe inter-gouvernemental sur les forêts ont été présentés à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est tenue à New York du 23 au 27 juin 1997 pour un examen plus approfondi. Après plusieurs journées de négociations au niveau ministériel, l'Assemblée générale a décidé de poursuivre la concertation inter-gouvernementale sur les forêts, en mettant en place sous les auspices de la CDD, un forum inter-gouvernemental spécial à composition non limitée, appelé à travailler selon un processus ouvert, transparent et participatif et doté d'un mandat bien précis quant à son contenu et sa durée.

Ce **Forum Inter-gouvernemental sur les Forêts (FIF)** s'est réuni quatre fois de 1997 à 2000. Ayant reçu le mandat de faciliter la mise en œuvre des recommandations pour action du GIF, et de poursuivre le dialogue politique sur nombre de questions restées pendantes à l'issue du processus du GIF, il a proposé un rapport final contenant plus de 120 propositions d'action supplémentaires.

Une **équipe spéciale inter-organisations sur les forêts** a été mise sur pied pour accompagner le processus du GIF. Composée à l'origine par la FAO, le Secrétaire de la CBD, de l'OIBT, du PNUD, du Département de la coordination des politiques et du développement durable de l'ONU, du PNUE et de la Banque mondiale, elle a ensuite inclus le Centre pour la recherche internationale sur les forêts (CIFOR), compte tenu de l'importance croissante attachée à la recherche forestière. L'équipe spéciale, présidée par la FAO, a préparé chacun des rapports du Secrétaire Général des Nations Unies sur les divers éléments du programme de travail du GIF/FIF.

## 2. Le Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF)

Au mois d'octobre 2000, la résolution 2000/35 du Comité Économique et Social des Nations Unies (ECOSOC) a créé le Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF), organe subsidiaire ayant pour objectif principal de promouvoir " ... la gestion, la conservation et le développement durables de tous les types de forêts, et de renforcer l'engagement politique à long terme dans ce sens... " sur la base de la déclaration de Rio, des Principes forestiers, du

Chapitre 11 de l'Agenda 21 et des résultats des processus du GIF/FIF, ainsi que des étapes clés du dialogue international sur les forêts.

En tant que forum inter-gouvernemental sur les questions politiques, le FNUF se réunit en sessions annuelles, ouvertes à tous les pays membres des Nations Unies ainsi qu'aux agences spécialisées.

- Les rôles essentiels assignés au FNUF sont principalement de :
- faciliter la mise en œuvre des accords sur les forêts et susciter une meilleure compréhension commune de la gestion durable des forêts ;
  - servir de cadre sur une base continue, pour le développement de politiques et le dialogue entre les gouvernements, les organisations internationales et les acteurs clés, tels que définis par l'Agenda 21 ;
  - se pencher sur les questions forestières et les préoccupations émergentes d'une façon holistique, globale et intégrée ;
  - renforcer la coopération, de même que la coordination des politiques et programmes sur les questions liées à la foresterie ;
  - promouvoir la coopération internationale et les transferts de technologies ;
  - assurer le suivi, évaluer et rendre compte de l'accomplissement des rôles et objectifs ci-dessus ;
  - renforcer l'engagement politique sur la gestion, la conservation et le développement durables de tous les types de forêts.

Les 270 propositions d'actions engendrées par les processus du GIF/FIF forment les bases du Plan d'Action et du programme de travail pluri-annuel du FNUF. Il s'y ajoute des initiatives dirigées par des pays et par des organisations et qui alimentent les dialogues entre les différents acteurs au cours des sessions du FNUF.

## 3. Le Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF)

Le Partenariat de Collaboration sur les Forêts (CPF) a été créé en 2001 par le Conseil Économique et Social (ECOSOC), pour succéder au Groupe spécial inter-agences qui appuyait les activités du GIF/FIF. Les objectifs principaux du CPF sont :

- d'appuyer le travail du FNUF et de ses pays membres, et
- de susciter une coopération et une coordination accrues sur les forêts,

Le CPF regroupe actuellement 13 organisations internationales :

- le Secrétaire de la Convention sur la diversité biologique (CBD) ;
- le Secrétaire de la Convention sur la lutte contre la désertification (UNCCD) ;
- le Centre International pour la Recherche Forestière (CIFOR) ;
- l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ;
- le Secrétaire du Fonds Mondial pour l'Environnement (GEF) ;
- l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) ;
- le Secrétaire de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCCC) ;
- le Département pour les Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies (DESA) ;
- le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ;
- le Centre Mondial pour l'Agroforesterie (ICRAF) ;
- la Banque mondiale ;
- l'Union Mondiale pour la Conservation (UICN).

Le CPF, dont la FAO assure la coordination, fonctionne actuellement en véritable réseau qui facilite le dialogue et la collaboration entre les organisations internationales et une large gamme d'autres organisations au niveau international et régional, y compris des ONG, des OIG<sup>1</sup>, des Groupes du secteur privé et autres partenaires et acteurs clés du secteur forestier.

#### 4. Les opportunités d'une collaboration régionale sur les forêts

Bien que la participation de l'Afrique au suivi des décisions de la CNUED et au débat international sur les forêts ait été handicapée principalement par les problèmes économiques et la faiblesse des institutions, des opportunités d'une collaboration régionale dynamique existent, sur lesquelles les pays pourraient davantage capitaliser.

Des organisations spécialisées comme l'Organisation Africaine du Bois (OAB) qui regroupe 13 pays d'Afrique centrale et de l'Ouest, le Comité permanent Inter-états de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), et tout récemment la Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) et la Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), sont des organisations représentatives de sous-régions écologiques dont elles pourraient valablement coordonner la contribution et la participation, à un moindre coût.

Les Groupements économiques tels la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté pour le Développement de l'Afrique australe (SADC) sont également très dynamiques dans le secteur forestier, et pourraient en collaboration avec les organismes spécialisés, apporter un appui non négligeable. Au demeurant, la CEDEAO est déjà fortement impliquée dans la mise en œuvre d'un Plan d'Action Sous-Régional (PASR) de lutte contre la désertification, en collaboration avec le CILSS et l'ensemble de ses pays membres, tandis que la CEEAC vient de faire élaborer un Programme sous-régional d'action pour l'Environnement. La SADC, le CILSS et l'IGAD<sup>2</sup> ont de leur côté instauré un partenariat dynamique avec la FAO et le PNUE dans l'élaboration et la mise en œuvre de critères et indicateurs de gestion durable des forêts de zones sèches.



Groupe de topi dans le Parc National de l'Akagéra (Rwanda).  
 Photo : F. BESSE.

<sup>1</sup> OIG : Organisation Inter-Gouvernementale.

<sup>2</sup> IGAD : L'Autorité inter-gouvernementale pour le développement (Inter-Governmental Authority for Development ex ICADD : Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (Inter-Governmental Authority for Drought and Development)).

La collaboration régionale a été particulièrement renforcée par les ONG internationales : UICN, WWF, WCMC, CI, ... En Afrique centrale, les deux premières ont joué un rôle de premier plan dans la création et le fonctionnement de la CEFDHAC et de la COMIFAC respectivement. Elles ont favorisé l'émergence de nombreuses ONG nationales et de réseaux sous-régionaux qui permettent actuellement une meilleure implication de la société civile dans le débat sur les forêts.

#### 5. La Commission des Forêts et de la Faune Sauvage pour l'Afrique (CFFA)

37

Créée depuis 1959 par la FAO, cette Commission est le plus grand forum forestier sur le Continent, réunissant tous les 2 ans les Hauts Responsables des Services Forestiers et de la Faune de toute l'Afrique, en vue de :

- identifier les questions forestières d'intérêt régional ;
- appuyer les échanges d'informations et de technologies ;
- promouvoir l'intégration régionale ;
- favoriser les échanges d'expériences ;
- canaliser la contribution régionale au débat international sur les forêts ;
- formuler des recommandations à l'endroit de la FAO et des Gouvernements africains, sur les mesures appropriées à adopter.

La Commission s'est de plus en plus ouverte aux Organisations inter-Gouvernementales et Non-Gouvernementales qui interviennent dans le secteur forestier, ainsi qu'au secteur privé.

Entre les sessions, un groupe de travail composé par le Bureau élu renforcé par quelques experts sélectionnés à travers le continent, assure le suivi de la mise en œuvre des recommandations, et travaille sur des dossiers techniques liés aux questions discutées lors de la réunion précédente.

La FAO apporte son soutien aux activités de la CFFA à travers son fonctionnaire forestier principal basé au bureau régional pour l'Afrique, qui assure le rôle de Secrétaire de cette commission.

#### 6. Le rôle de la Commission dans le suivi de Rio

Au vu de ce qui précède, il n'est point besoin de rappeler que la CFFA représente pour l'Afrique un outil important pour l'amélioration de l'information, de la compréhension sur les enjeux et défis, de même que le renforcement de la participation régionale aux débats et processus internationaux sur les forêts. De fait, depuis la neuvième session tenue au Rwanda deux mois seulement après la Conférence de Rio, le suivi des questions de la CNUED relatives aux forêts est devenu un point permanent de l'ordre du jour des sessions de la CFFA :

- **Neuvième session, 1992 :** moyens pour mieux faire prendre conscience de la signification de la CNUED pour la foresterie en Afrique ;
- **Dixième session, 1995 :** progrès réalisés en matière de développement durable des forêts dans le cadre du suivi de la CNUED ;

- **Onzième session, 1998 :** suivi des questions forestières de la CNUED : les propositions d'action du GIF et le processus du FIF ;
- **Douzième session, 2000 :** a) le développement des Programmes Forestiers Nationaux en Afrique dans le contexte du GIF et du FIF ;  
b) la foresterie et le Protocole de Kyoto : les questions fondamentales ;
- **Treizième session, 2002 :** a) la mise en œuvre des propositions d'action du GIF et du FIF au niveau régional : défis et opportunités pour l'Afrique ;  
b) la collaboration régionale dans la mise en œuvre du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF).

Les rôles de la CFFA sont multiples et pourraient se résumer comme suit :

- permettre une mise à jour de l'information et une meilleure compréhension des processus liés à la CNUED ;
- faciliter la mise en œuvre des recommandations d'action du GIF et du FIF, notamment par le biais du mécanisme d'appui aux Programmes Forestiers Nationaux (PFN), le processus des zones arides sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts, ainsi que les nombreux projets et programmes dont le comité technique de la CFFA suit les développements au cours des inter-sessions ;
- renforcer les inter-actions entre les groupes et les processus régionaux et sous-régionaux dans le cadre des échanges d'informations et de la mise en réseaux ;
- contribuer au processus du FNUF par la participation active à la préparation des sessions, et en promouvant une bonne représentativité du continent aux rencontres du forum.

## 7. Quelques remarques importantes

Les propositions d'action du GIF/FIF constituent un certain consensus au niveau international et une avancée importante vers la gestion durable des forêts. Elles fournissent une base suffisamment consistante pour passer à présent du dialogue politique à l'action.

Si la CNUED a servi de catalyseur sur le continent africain, pour l'avènement des départements ministériels chargés de l'environnement, la participation des pays de la région au dialogue international sur les forêts est restée globalement modeste, et les actions concrètes en vue de la mise en œuvre des recommandations et décisions ont été dans l'ensemble particulièrement faibles. Par exemple, sur douze initiatives importantes ayant jalonné le processus du GIF, trois seulement ont connu l'implication active de pays africains, et une seule s'est déroulée sur le sol africain. D'autre part, très peu d'experts africains ont pu suivre tout le processus et participer à toutes les sessions, et dans la plupart des cas, aucune stratégie nationale de participation n'a été mise en place.

Concernant les décisions et recommandations, y compris la mise en œuvre des conventions internationales découlant de la CNUED, des efforts louables ont été faits dans bon nombre de pays africains, mais très souvent les bonnes intentions n'ont pas été suivies d'action significative et soutenue. De même, la plupart des structures de concertation et de coordination mises en place dans le cadre du suivi des accords et décisions ne fonctionnent pas à la mesure de leurs ambitions, faute de moyens et de soutien politique.

Le comité technique de la CFFA, qui s'est réuni au mois d'octobre 2002 à Rabat (Maroc), a donc fortement insisté sur la nécessité de tirer profit du renforcement de la Commission forestière par la FAO, pour lui faire jouer un rôle plus accru dans la région, en tant qu'outil d'information, de coordination et de collaboration dans la mise en œuvre des accords et décisions de la CNUED.

Le Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD), qui a suivi les dix ans de mise en œuvre des résultats de Rio, s'est tenu à Johannesburg au mois de septembre 2002. Parmi les recommandations importantes faites à la Commission du Développement Durable, le sommet a demandé l'identification des contraintes à la mise en œuvre de l'Agenda 21, ainsi que la formulation de recommandations pratiques sur les moyens de surmonter ces obstacles. La promotion de la mise en œuvre du développement durable passera par les partenariats que la CFFA aidera à établir et à renforcer.

**Pape Djiby KONÉ**

Fonctionnaire forestier principal  
Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique  
Accra GHANA  
pape.kone@fao.org

## Bibliographie

**FAO, 1959.** Statuts et règles de fonctionnement de la Commission des Forêts pour l'Afrique.

**FAO, 1995.** Progrès réalisés en matière de développement durable des forêts dans le cadre du suivi de la CNUED.

**FAO, 1998.** Suivi des questions forestières de la CNUED : les propositions d'action du GIF et le processus du FIF.

**FAO, 2002.** La mise en œuvre des propositions d'action du GIF et du FIF au niveau Régional : défis et opportunités pour l'Afrique.

**FAO, 2002.** La collaboration régionale dans la mise en œuvre du Forum des Nations Unies sur les Forêts FNUF.

**Gouvernement d'Australie, 2000.** The IPF and the IFF : Summary proposals for action.

**Kone P. D., 2002.** Suivi de la CNUED en matière de foresterie : CDD/GIF/FIF.

**Kone P. D. & Tuffuor K., 2001.** Rio decisions on forests : Ten Years implementation in Africa.

## Sites internet

[www.un.org/esa/sustdev/](http://www.un.org/esa/sustdev/)

Conseil Économique et Social des N.U./  
Commission du Développement Durable

[www.fao.org](http://www.fao.org)

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation  
et l'Agriculture

[www.unccd.org](http://www.unccd.org)

Convention des Nations Unies sur la Désertification

[www.biodiv.org](http://www.biodiv.org)

Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique

<http://unfccc.int/>

Convention Cadre des Nations Unies  
sur les Changements Climatiques

[www.un.org/esa/forests/](http://www.un.org/esa/forests/)

Forum des Nations Unies sur les Forêts

[www.fao.org/forestry/cpf](http://www.fao.org/forestry/cpf)

arténariat Collaboratif sur les Forêts

# La gestion durable des forêts

## 1. Le concept de développement durable

Les principes du développement durable furent reconnus longtemps avant que le terme lui-même ne soit largement utilisé. Les références remontent loin dans l'histoire ; ainsi l'économiste et philosophe anglais John Stuart Mill qui, dans les années 1850, esquissa les idées concernant les conditions préalables pour un développement économique durable de la société.

L'élaboration du concept de développement durable reflète les changements de valeurs et d'attitudes de la société. Jusqu'à la fin des années 1960, la législation sur la protection de l'environnement s'était principalement attachée à résoudre les conflits qui survenaient de la rivalité d'intérêts de parties mitoyennes. Le terme est devenu plus courant au début des années 1970, lorsque l'inquiétude concernant l'accroissement de la population mondiale et l'incessante montée de la pollution sur l'environnement du fait d'une industrialisation accrue a mené à une discussion qui abordait les limites à donner à la croissance. Le fameux " Rapport Brundtland " (1987) caractérise le développement durable comme " le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à pourvoir à leurs propres besoins ". Cette définition incorpore deux principes fondamentaux : la priorité de répondre aux besoins des hommes et l'existence de limites à la capacité des écosystèmes à pourvoir à ces besoins.

La plus récente évolution importante vers le développement durable a été la CNUED de Rio de Janeiro, en 1992, qui a approuvé le Programme d'Action 21 et a abouti à la création de trois grandes Conventions (Convention sur la Diversité Biologique, Convention pour Combattre la Désertification et Convention Cadre sur les Changements Climatiques) et à l'adoption des Principes Forestiers.

## 2. La gestion durable des forêts

En Europe centrale, les racines de la gestion forestière moderne remontent au Moyen-Âge. Une sorte de système de production durable du bois existait déjà au 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> siècles. Mais la crainte d'un épuisement des forêts s'est largement répandue après qu'elles aient été de plus en plus exploitées pour la construction de bateaux, d'habitations et pour l'énergie. En 1795, un exploitant forestier allemand, Georg Hartig, a proposé le concept de rendement soutenu selon lequel il estimait que pour une offre continue en bois au-delà des générations, les récoltes ne devaient pas excéder la croissance. Cette idée a constitué l'ossature de la sylviculture moderne en Europe et en Amérique du Nord.

La gestion de la production durable traditionnelle s'est tout d'abord orientée sur la production de biens, mais elle s'est révélée inapte à répondre aux besoins présents de la société pour des produits et des services divers, et pour d'autres bénéfices non matériels. Une prise de conscience accrue et un changement des attitudes ont amené la société à modifier ses politiques fondamentales de gestion forestière. Dans les années 1970, le concept de production durable s'est élargi de la simple production de bois vers les usages multiples des forêts, si bien que des sujets comme la production de produits forestiers (ligneux et non ligneux), la création d'espaces pour la récréation et la protection de l'environnement, entre autres, y ont été débattus.

En conséquence, le concept traditionnel de production durable a été revu, et des concepts tels que sylviculture durable et gestion durable des forêts, ont été élaborés. Ceci ne signifie cependant pas que l'aspect économique (production durable) est aujourd'hui moins important. Au contraire, l'objectif d'assurer un approvisionnement continu en bois de même qu'un approvisionnement en produits forestiers non ligneux, reste un thème central dans de nombreuses politiques forestières.

La CNUED (1992) considère que la gestion durable des forêts est un élément important du développement durable. Selon les " Principes forestiers ", " les ressources et les terrains forestiers doivent être gérés durablement afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels, des générations présentes et futures ".

Ce qui constitue les éléments fondamentaux de la gestion durable des forêts semble généralement être compris de tous. Malgré les différentes définitions du terme même, les principes de base — socialement équitable, écologiquement durable et économiquement viable — constituant la gestion durable des forêts, apparaissent la plupart du temps.

Les descriptions du concept varient en raison, par exemple :  
– des perspectives divergentes des différentes parties (gouvernement, propriétaires forestiers, habitants traditionnels de la forêt, industrie, ONG sociales et environnementales, et autres groupes d'intérêt) ;  
– des environnements et des conditions économiques, écologiques, sociaux et culturels différents ;  
– du progrès dans le dialogue forestier régional et mondial, et dans la communauté scientifique.

## 3. Application aux forêts de production : l'aménagement

L'aménagement durable suppose ainsi que la forêt est exploitée et que cette exploitation concourt à sa valorisation marchande. À l'heure actuelle, cette valorisation se fonde essentiellement sur le bois d'œuvre, dans la mesure où c'est sur cette ressource que les États prélèvent un certain nombre de taxes et qu'ils basent leur politique (rôle principal du service forestier, politique d'aménagement... ). D'autres produits de la forêt sont susceptibles d'être affectés de valeurs marchandes : produits forestiers non ligneux, séquestration de CO<sub>2</sub>, régulation hydrique, conservation des ressources génétiques, lieu de vie de populations animales et végétales... toutes ces ressources sont rarement considérées par les pays producteurs dans la définition de leurs politiques.

L'exploitation forestière, dans la mesure où elle reste compatible avec le renouvellement de la ressource est aujourd'hui la principale source de valorisation de la forêt et contribue ainsi à sa protection contre les usages alternatifs des surfaces qu'elle occupe. Une dévalorisation de la forêt par l'arrêt de toute exploitation commerciale conduirait de nombreux États à convertir leurs superficies forestières au profit de commodités autres.

Certains économistes pensent qu'une analyse en termes de coûts d'opportunité pourrait apporter une réponse chiffrée à l'alternative " conservation/conversion ". Mais de nombreux biens ou fonctions

de la forêt ne sont pas échangés sur un marché et n'ont pas de prix au sens de valeur d'échange. Or, les différents acteurs n'accorderont pas les mêmes valeurs aux mêmes choses, selon leurs activités, leur degré d'autonomie vis-à-vis de la ressource...

Il faut rechercher des compromis entre ces perceptions différentes et ces intérêts contradictoires. Entre conservation et conversion, exploitation et protection, lieu de production et cadre de vie de populations locales, objectifs étatiques et droits coutumiers, chemine une ligne étroite qui fonde la notion d'aménagement durable.

C'est dans ce courant de pensée de " planification des actions de conservation et de restauration forestière intégrant l'ensemble des secteurs économiques du pays et responsabilisant les populations " que s'est tenue à Libreville en avril 1990 une " Conférence ministérielle pour une mise en valeur et une gestion durable des forêts d'Afrique centrale ". Au cours de cette conférence, les pays ont reconnu la nécessité urgente de mettre en place des politiques forestières incitatives à un véritable aménagement forestier.

Ce constat fut le point de départ en Afrique centrale d'une démarche novatrice fondée sur la notion d'aménagement intégré associant un partenaire industriel identifié à la gestion de la superficie de forêt qui lui est attribuée, dès le stade de conception de l'aménagement forestier. Cette démarche, appuyée par l'ensemble des instruments de la politique de coopération française (Ministère des Affaires Étrangères pour l'aspect institutionnel, Agence Française de Développement pour le financement des aménagements et des industries, Fonds Français pour l'Environnement Mondial pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière), se traduit de nos jours par plusieurs millions d'hectares de forêts denses humides aménagées ou en voie d'aménagement.

Cette notion d'aménagement durable et intégré des massifs forestiers allait pourtant à l'encontre des pratiques minières classiquement pratiquées par une majorité d'exploitants concessionnaires de la sous-région : prélèvement d'un faible nombre d'essences de valeur, repasse dans les parties exploitées en fonction des demandes du marché, parcours rapide de grandes superficies, etc.

Elle oblige :

1. à utiliser des pratiques d'exploitation à faible impact dans le but de minimiser les dégâts au peuplement résiduel et donc d'assurer une meilleure récolte lors des passages en coupe suivants. Dans le débat contradictoire sur la définition de la gestion forestière durable ce point est peut-être le seul à faire l'unanimité. De nombreuses initiatives sont prises sur le sujet dans la région : adaptation du " Code modèle FAO des pratiques d'exploitation forestière " aux conditions spécifiques de l'exploitation africaine, formations financées par la coopération néerlandaise sur ces techniques dans plusieurs concessions au Cameroun, projet de création d'une école régionale de formation sur financement OIBT. Les pays d'Afrique centrale intègrent progressivement dans leurs textes réglementaires des dispositions prenant en compte ces méthodes ;
2. à prohiber les passages répétés et désordonnés (" repasses ") de l'exploitation dans une même parcelle grâce à une gestion plus méthodique de l'espace et de la mobilisation des bois, s'appuyant en cela sur des inventaires d'exploitation soignés. Les lois et règlements des pays de la zone imposent maintenant cette disposition fondamentale de cantonnement de l'exploitation. Au Cameroun par exemple, une assiette annuelle de coupe ne peut être renouvelée qu'une année, puis elle sera définitivement fermée jusqu'à la rotation suivante ;
3. à optimiser le rendement matière, ce qui augmente le rendement financier de l'exploitation et limite le gaspillage de la res-

source tant en termes de volume que de surface. Des travaux initiés par l'OIBT en collaboration avec l'OAB se poursuivent actuellement sur la transformation plus poussée des bois tropicaux africains. Ils visent en particulier à promouvoir à l'échelle régionale les investissements dans la transformation du bois. Plusieurs sociétés forestières conscientes de cet enjeu ont déjà commencé à investir dans la seconde transformation pour récupérer les chutes importantes provenant des premiers débits dont le rendement excède rarement les 35 %. C'est ainsi que des unités d'aboutage, de moulure et des parqueteries couplées à des investissements dans le séchage des produits sont installées auprès de scieries classiques ;

4. à diversifier progressivement la palette des essences mobilisées, en liaison bien évidemment avec la réalité des marchés tout en prenant en compte la nécessité de limiter les dégâts au peuplement résiduel. L'exemple le plus évident est probablement celui du Gabon qui a vu progressivement sa production constituée à l'origine (presque) exclusivement d'okoumé se diversifier pour atteindre actuellement des taux de 60-65% environ pour l'okoumé et 35-40% pour les autres espèces. L'industrialisation plus poussée mentionnée ci-dessus permet aussi de valoriser des essences jusque là laissées en forêt...

5. à prendre en compte la biodiversité dans la conception et la mise en œuvre de l'aménagement. Nombreux sont les exemples de plans d'aménagement qui ne sont plus seulement des plans d'opération de coupe de bois d'œuvre mais qui prennent en compte les populations de grands mammifères voire pour les plus sophistiqués des refuges de biodiversité végétale et animale. Les sociétés industrielles engagées dans cette voie avec l'aide d'ONG internationales ou de bureaux d'études spécialisés sont de plus en plus nombreuses. On peut citer sans que cette liste soit exhaustive Rougier au Cameroun et au Gabon, CIB au Nord-Congo, Wijma au Cameroun, IFB en RCA, etc.

**Robert NASI**

r.nasi@cgiar.org ou robert.nasi@cirad.fr

**Eric FORNI**

eric.forni@cirad.fr

CIRAD-Forêt

Campus International de Baillarguet

TA 10/D

34398 Montpellier, FRANCE

## Bibliographie

**CIRAD-Forêt**, 1997. Le projet d'Aménagement Pilote Intégré de Dimako (Cameroun). Document interne provisoire. CIRAD-Forêt, Montpellier, 161 p.

**ISCI**, 1996 – International Governmental Seminar on Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management – Background Paper. Ministry of Agriculture and Forest, Helsinki, 149p.

**KARSENTY A. & BARBUT M.**, 1994. Éléments de stratégie pour une gestion des forêts dans un but d'exploitation durable. Commission des stratégies et de la planification de l'environnement, Paris 25/10/94. UICN.

**MAINI J.S.**, 1992. Développement durable des forêts. *Unasylya* 169 : 3-9.

**VALEIX J. & NASI R.**, 1997. Concept général de l'aménagement forestier. Liens avec l'exploitation et l'industrialisation. Discours présenté à l'occasion du 2ème Colloque OAB sur la promotion de l'industrialisation durable en Afrique, Libreville, 16 au 18 avril 1997.



# De Rio à Johannesburg : le rôle et la place de la CEFDHAC dans la gestion forestière

## 1. Introduction

La Conférence de Rio de Janeiro fut l'aboutissement de plusieurs travaux de réflexion sur l'environnement et le développement comme le rapport de la Commission Mondiale de l'Environnement et le Développement présidée par Madame Bruntland. La Conférence de Rio de Janeiro est à l'origine de nombreux textes de référence connus au niveau international : la Convention cadre des Nations sur les Changements Climatiques, la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention internationale sur la Lutte contre la Désertification et la Déclaration de principes non juridiquement contraignants mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viables de tous les types de forêts et l'Agenda 21 qui est en quelque sorte un programme opérationnel issu de Rio.

Le lancement de la Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) en 1996 a été fortement inspiré de Rio. Les signataires de la Déclaration de Brazzaville lors du lancement de la CEFDHAC ont insisté sur "l'encouragement des États de la sous-région Afrique centrale à mettre en œuvre, en conformité avec le chapitre 11 de l'Agenda 21 et les recommandations de la Commission du Développement Durable, les initiatives internationales en matière de planification et d'aménagement des écosystèmes forestiers". À ce titre, on peut affirmer que la CEFDHAC a été créée dans la mouvance de la mise en œuvre des recommandations de Rio, quatre ans après la Conférence de Rio.

En tant que cadre de concertation, d'échanges et de réflexion plurielle sur la problématique de la conservation et d'utilisation durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, la CEFDHAC contribue à renforcer les capacités sous-régionales de conception et de mise en œuvre des politiques.

Son originalité par rapport à d'autres initiatives sous-régionales est de stimuler la réflexion impliquant les ministres, les parlementaires, les techniciens, les opérateurs économiques, les agences de coopération, les ONG, les peuples autochtones, en vue de produire des outils d'aide à la conservation, de faciliter les échanges, de matérialiser les décisions, de synthétiser et de diffuser les informations pertinentes.

Notre présentation donne, de manière succincte, le contexte de la création de la CEFDHAC en précisant sa valeur ajoutée par rapport à d'autres initiatives. Elle passe en revue les principaux résultats de la CEFDHAC depuis son lancement jusqu'au Sommet de Johannesburg dans le cadre de l'animation des fora sous-régionaux, la facilitation et l'animation des ateliers thématiques, l'élaboration des analyses et des synthèses sur les différentes problématiques de la gestion dans la sous-région, le renforcement des capacités, l'appui technique aux institutions, la contribution à modeler le paysage institutionnel de la sous-région, le partenariat avec les autres initiatives et l'appui direct à ses partenaires.

Cet article fera le lien entre les perspectives de la CEFDHAC définies à travers ses thèmes porteurs et ses axes stratégiques pour les dix prochaines années et les recommandations de Johannesburg.

## 2. Contexte du lancement de la CEFDHAC

La création de la CEFDHAC répondait à un constat réel au niveau de la sous-région et qui reste toujours valable :

- manque d'engouement pour les forêts denses et humides d'Afrique pourtant unique grand massif forestier d'un seul tenant d'Afrique et deuxième massif forestier mondial ;
- absence d'un cadre de réflexion plurielle et d'échanges périodiques sur les écosystèmes de forêts denses et humides tropicales d'Afrique centrale ;
- absence d'un cadre pour structurer la recherche dans une vision sous-régionale commune ;
- faible voix de l'Afrique centrale dans les fora internationaux et régionaux ;
- manque de connaissance et d'informations pour une meilleure conservation et utilisation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ;
- insuffisance des ressources humaines et financières pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

## 3. Principaux produits de la CEFDHAC depuis son lancement à nos jours

### 3.1. Les fora sous-régionaux

Un des grands produits de la CEFDHAC est d'avoir organisé des fora écologiques sous-régionaux regroupant tous les acteurs impliqués dans la conservation des écosystèmes forestiers de la sous-région.

La première conférence organisée à Brazzaville en mai 1996 avait pour thème principal "Écosystèmes forestiers d'Afrique centrale". Elle a abordé les aspects relatifs aux politiques et stratégies de gestion durable, aux appuis institutionnels, au rôle des ONG en Afrique centrale, à la mobilisation des financements et à la coopération sous-régionale.

La deuxième Conférence tenue à Bata en Guinée Équatoriale en 1998 avait pour thème principal : "Gestion commune des ressources forestières d'Afrique centrale". De façon spécifique, elle a abordé l'évolution perspective des politiques et des stratégies de gestion durable, les expériences de gestion commune des ressources forestières et la mise sur pied des stratégies de gestion commune des ressources forestières en Afrique centrale.

Quant à la troisième conférence organisée à Bujumbura au Burundi en juin 2000, elle avait pour thème principal : "Gouvernance et gestion commune des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale". Elle a abordé de manière spécifique les questions relatives à la bonne gouvernance pour les structures nationales, régionales et internationales dans la nécessité de maintenir la cohérence entre les politiques, les lois forestières et les pratiques, la capitalisation et l'internalisation des leçons apprises et les options alternatives pour assurer la pérennité des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. C'est au cours de cette conférence que le Plan d'Action Stratégique Régional pour les ressources de la diversité biologique des écosystèmes du Bassin du Congo a été adopté.

La quatrième conférence a été organisée à Kinshasa en République Démocratique du Congo en juin 2002 avec pour thème principal : " *Concilier la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et la lutte contre la pauvreté* ". Elle a abordé les questions spécifiques relatives aux enjeux et impacts des politiques nationales, régionales et internationales sur les coûts et les bénéfices de la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, aux conflits armés et à la préservation des ressources naturelles, à l'aménagement des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale à l'ère de la mondialisation, au partenariat forestier et à la gestion durable des ressources naturelles. C'est au cours de cette conférence que les statuts de la CEFDHAC ont été adoptés.

En préparation et en complément de ces grandes conférences, la CEFDHAC a organisé plusieurs ateliers et rencontres thématiques régionaux comme les réunions préparatoires aux conférences bisannuelles (8), les ateliers de planification des activités de la CEFDHAC (3), l'atelier sous-régional sur l'identification des problèmes prioritaires de gestion des ressources communes, partagées et transfrontalières (1999) dans le cadre du Plan d'Action Stratégique Régional pour la conservation et l'utilisation durable des ressources de l'environnement et de la biodiversité.

Une Conférence sous-régionale sur l'Exploitation à Faible Impact (EFI) en Afrique centrale a été organisée en mai 2001 en vue de promouvoir les techniques d'exploitation à faible impact et définir un référentiel technique relatif à l'EFI en Afrique centrale.

### 3.2. Analyses et synthèses

La CEFDHAC a contribué à l'élaboration d'un plan sous-régional d'action pour la conservation et l'utilisation durable des ressources de l'environnement et de la biodiversité du Bassin du Congo. Dans ce cadre, des projets sous-régionaux sur la conservation des écosystèmes côtiers en Afrique centrale, les produits forestiers non ligneux, la gestion de la viande de brousse et les écosystèmes de montagne ont été formulés et seront soumis aux donateurs au mois de mars 2003.

Une étude sur le cadre légal de coopération sous-régionale à la gestion durable des écosystèmes du Bassin du Congo a été réalisée en 2000. Les conclusions du rapport ont été à la base de la formulation des statuts de la CEFDHAC et de la définition de synergies entre la CEFDHAC et les autres processus sous-régionaux notamment la Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC).

Une étude comparative des politiques et lois forestières des pays d'Afrique centrale a été organisée en 1999 dans le triple but d'extraire les leçons apprises des politiques et lois forestières d'Afrique centrale, de promouvoir l'intégration aux processus nationaux de gestion des ressources forestières et de favoriser la cohérence sous-régionale. Sur la base de cette étude, un document de référence sur " la mise en cohérence des lois et politiques forestières " (y compris la fiscalité forestière) a été produit et diffusé auprès des décideurs.



Réunion de la quatrième CEFDHAC à Kinshasa (RDC).

Photo : UICN.



Domestication du moabi à Lomié (Cameroun).

Photo : UICN.

### 3.3. Renforcement des capacités des ressortissants du Bassin du Congo

La CEFDHAC a renforcé les capacités de ses membres et partenaires dans les domaines suivants :

- domestication des essences forestières autochtones à haute valeur économique, en vue de favoriser la mise en place d'une stratégie de diffusion de ces essences ;
- mise à jour des programmes de formation en rapport avec les évolutions récentes dans le but de préparer les institutions de formation à avoir une vision commune sur la formation en Afrique centrale ;
- gouvernance environnementale en vue de préparer les parties prenantes à la gestion des ressources à prendre en compte les principes de bonne gouvernance ;
- gestion des conflits liés à la gestion des ressources naturelles en vue de préparer les parties prenantes aux procédures de médiation comme une méthode de gestion des conflits ;
- appui aux réseaux pertinents dans la conservation comme le réseau des parlementaires, des peuples autochtones, etc.

### 3.4. Les appuis multifformes aux partenaires

La CEFDHAC a donné des appuis multifformes à ses membres et partenaires à travers des microprojets dans plusieurs domaines, notamment :

- la domestication des essences forestières d'intérêt économique et des plantes médicinales au Cameroun (Lomié et Ndom) en collaboration avec l'ICRAF, en RCA, au Burundi (autour de la Kibira), au Rwanda (autour de la forêt naturelle de Nyungwe) et en RDC (autour de Kinshasa) ;
- la gestion des conflits liés aux ressources naturelles à l'est du Cameroun et des conflits agriculture-faune au Gabon ;
- l'appui aux groupements des femmes dans la cadre des activités productrices de revenus (autour de la Kibira au Burundi) et de la gestion de la faune dans les concessions forestières par le Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD) en République Démocratique du Congo ;
- l'appui au Comité local de gestion des ressources naturelles de la réserve de Conkouati (COGEREN), au Congo, dans le suivi des accords de gestion entre l'Administration et les comités locaux de gestion ;
- la sensibilisation des parties prenantes aux objectifs de la CEFDHAC en RCA et au Cameroun grâce aux ONG membres de la CEFDHAC ;
- la formation des membres des groupes nationaux de la CEFDHAC à l'élevage des aulacodes en vue de réduire la pression des populations sur la faune sauvage.

### 3.5. Appui à la communication

Diverses actions ont été menées en matière de communication et de promotion des activités de la CEFDHAC, à savoir la production et la diffusion des supports de communication tels que les dépliants et posters de la CEFDHAC, l'alimentation du site web du BRAC, la production et la diffusion du magazine *Zamb'a*, la participation au diverses réunions organisées au niveau régional (écorageon<sup>1</sup>), COMIFAC,

<sup>1</sup> Selon la classification WWF.

ADIE, OAB), l'élaboration et la recherche de financement pour le projet "Radio Environnement", qui sera bientôt fonctionnelle, la large diffusion des informations par les médias audiovisuels et écrits locaux, régionaux et internationaux, ...

#### 4. Perspectives de la CEFDHAC

Les principales actions contribueront à :

- redynamiser les Groupes Nationaux de Contacts de la CEFDHAC ;
- renforcer les capacités des réseaux existants (parlementaires, ONG) ;
- finaliser le processus d'institutionnalisation de la CEFDHAC ;
- renforcer l'esprit forum de la CEFDHAC dans la sous-région ;
- renforcer les synergies avec les initiatives pertinentes ;
- améliorer la communication entre les membres et partenaires de la CEFDHAC.

Après le Sommet de Johannesburg, la CEFDHAC travaillera pour :

- le renforcement du partenariat de type II en Afrique centrale en vue de faciliter l'implication de la société civile, des ONG, des parlementaires dans la gestion durable et leur participation dans les débats internationaux ;
- l'animation des fora ;



La revue Zamb'a.

- une meilleure intégration du concept AFLEG<sup>2</sup> sur l'application des lois forestières et de la gouvernance dans les pratiques des parties prenantes (ONG, parlementaires, peuples autochtones...) ;
- l'amélioration et le renforcement des axes stratégiques de la CEFDHAC.

#### 5. Conclusion

La CEFDHAC travaillera en fonction des axes tracés par les parties prenantes et en partenariat avec les autres initiatives (OAB, COMIFAC, ADIE, FAO). Dans tous les cas, il est indispensable de prendre en compte la complexité des actions de la CEFDHAC dans la gestion forestière.

Cléto NDIKUMAGENGE  
cleto.ndikumagenge@iucn.org

Kenneth ANGU ANGU  
kenneth.angu@iucn.org

Victorine Félicité MANGANG  
felicitte.mangang@iucn.org  
UICN, BP 5506 Yaoundé  
CAMEROUN

<sup>2</sup> African Forest Law Enforcement and Governance.

## La forêt, Johannesburg et les conventions internationales

M. Mahouna Tchiwanou est Directeur des Eaux et Forêts du Bénin, Direction des Forêts et des Ressources Naturelles (DFRN, Cotonou, Bénin)

### La forêt est-elle présente à Johannesburg ?

À mon avis, la forêt se retrouve concernée par le Sommet Mondial sur le Développement Durable, que ce soit au niveau du changement climatique, de la biodiversité, de la désertification ou de l'énergie.

### En quoi la forêt peut-elle bénéficier de ce Sommet ?

Je crois que, pour l'essentiel, sur la base des consensus auxquels les gens sont arrivés dans les négociations, et à condition qu'il s'agisse d'engagements vraiment sérieux, et que l'on mette en œuvre ces engagements, on aboutira à une foresterie durable.

On vient de vivre dix ans de programmes, d'actions et autres résolutions. Les gens disent que c'est décevant mais, au moins,

il y a eu un éveil des consciences. Les gens parlent de plus en plus et d'une façon de plus en plus claire.

Les forêts, c'est un fait, sont en train de disparaître et cela, parce que les populations qui en vivent augmentent. Comment faire en sorte que la production agricole s'améliore pour avoir moins de pression sur les forêts ? C'est dans ce sens qu'on cherche des solutions durables. On peut être optimiste, mais il faut que nous soyons beaucoup plus sérieux dans nos engagements. C'est très important. Si on tombe d'accord sur des consensus et qu'ensuite les gens se retirent de leurs engagements, de leurs promesses, dans dix ans, on en sera au même stade, dans la même situation et c'est grave pour l'humanité.

Les problèmes de désertification avaient été un peu oubliés. Il y a trente ans, lorsqu'on a connu les crises, là où la sécheresse est la plus éprouvante, c'est-à-dire les pays au sud du Sahara, il y a

eu une grande mobilisation de la communauté internationale à travers le CILSS<sup>1</sup>, l'UNSO<sup>2</sup>... Ces organismes ont fait beaucoup d'efforts, et même en bilatéral, les coopérations française, allemande, suédoise... ont fait beaucoup de choses. Mais depuis, ils ont un peu laissé tomber. On n'entendait plus parler de la désertification. Le désert ne s'était pas arrêté d'avancer et les zones qui étaient dégradées ne s'étaient pas reconverties en forêts, mais d'autres problèmes ont mobilisé les gens. Le SIDA a bondi. Il fallait courir s'occuper de la santé des populations. Il y a eu des famines, des insuffisances de nourritures... tout cela a fait passer au second plan la désertification. Nous sommes heureux maintenant de savoir qu'il y a eu une convention sur la désertification, que les gens doivent penser désormais à planter et à entretenir les arbres pour essayer de reverdir les espaces de la planète qui avaient été érodés.

Maintenant, nous disons que si la prise de conscience est là, il ne faut pas s'arrêter là : il faut agir. Les discours, on en a trop fait.

### Que pensez-vous de ce Sommet ?

**Premièrement**, au cours du Sommet, il y a beaucoup de gens qui sont revenus sur la notion d'intégration. Il n'est plus question aujourd'hui de dire tel projet s'appelle " désertification "... Lorsqu'on vient mettre un projet en place, il faut faire en sorte que les problèmes de désertification soient abordés, que les problèmes de pauvreté soient abordés, les problèmes de l'eau, les problèmes d'énergie... Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que déjà dans la conception et la formulation d'un projet, la gouvernance commencera à se manifester. Je sais que cela va être difficile de faire de grands projets. Il y a forcément des points importants qui vont être occultés, c'est pourquoi il faut définir des priorités. Cela sera difficile, c'est pourquoi nous disons que le transfert de technologie et la coopération sont toujours nécessaires. Seuls, nous ne pouvons pas avoir toutes les compétences.

**Deuxièmement**, il faut encourager les projets transfrontaliers. On ne pourra pas dire que les projets du Burkina se passent de telle manière, les projets du Niger autrement, etc. Mais, en le faisant, on fait une mouture des cultures, un mixage des mentalités. On favorise les échanges avec le souci de réussir. Et je crois que si on le fait de cette manière, c'est mieux que de créer sans références.

Mais là aussi, la communauté est interpellée. Sur le terrain, ce qui se passe, et ce que les pays en développement essaient de gérer difficilement, c'est, par exemple la participation coordonnée des aides. L'Agence française de développement dit " moi, j'interviens, mais j'appuie simplement la gouvernance, point ". Les Allemands vont arriver et vont dire : " nous, nous sommes spécialisés pour la planification ZOP ". Et les Danois

ou autres vont dire autre chose... Il faut que, lorsqu'un projet naît, tous ceux-là essaient de s'entendre, que ce soit pour la procédure, pour la gestion des projets ou pour le montage technique de ces projets.

### Que pensez vous du travail d'échanges et d'information sur les textes internationaux mené par le RIAT ?

À propos de l'étude sur l'impact de la mise en œuvre des conventions, je remercie et félicite ceux qui ont initié cette étude<sup>3</sup>. Il est vraiment nécessaire de faire ce point, car nous sommes, au sortir de ces conventions, loin d'avoir le recul nécessaire pour valoriser ce qui a été dit et validé.

La mise en œuvre des conventions liées à l'environnement, que ce soit chez nous ou ailleurs, a été confrontée surtout à des questions institutionnelles. La convention de lutte contre la désertification, à quel département faut-il l'attribuer ? La convention sur la biodiversité, dans quel département faut-il la loger ? Le problème, maintenant, quel que soit le département auquel on confie la convention, est de savoir, quelle ouverture se donne ce département pour accueillir les idées et les propositions, pour établir des programmes concrets sur la base de ces conventions.

Une semaine avant mon arrivée ici, j'ai été approché par M. Zohoun<sup>4</sup>, c'est d'ailleurs lui qui m'a apporté l'information et, quelques jours après, gentiment, il m'a envoyé tout le rapport. J'ai eu le temps de le lire en venant au Sommet et j'ai vu que c'est un travail assez bien fait.

Et cela se traduit dans les interventions, que ce soit des gouvernements, que ce soit des groupes constitués, des ONG qui sont arrivées à ce Sommet, au sujet des problèmes institutionnels, de restructuration, de partenariat, de participation. Et je pense que si tous les appels qui ont été lancés ici sont compris et que les gens formulent des engagements sur dix ans pour la mise en œuvre de tout ce qui aura été débattu ici, à Johannesburg, on aura fait un grand progrès.

Johannesburg, le 31 août 2002  
Propos recueillis par Lucie de Framond

**Mahouna TCHIWANOU**  
DFRN, BP 393  
Cotonou, BÉNIN  
m.tchiwanou@laposte.net

<sup>1</sup> CILSS : Comité Permanent Inter États de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel.

<sup>2</sup> UNSO : Bureau de Lutte contre la Désertification et la Sécheresse.

<sup>3</sup> NDLR : L'étude en question est " L'analyse des enjeux et impacts locaux, nationaux et régionaux de la mise en œuvre des conventions et engagements internationaux en ce qui concerne les arbres et les forêts ". Elle a été initiée par SILVA et le RIAT qui la mènent avec le soutien de l'Union européenne et de la FAO dans le cadre du projet UE/SILVA/FAO.

<sup>4</sup> Guy Appolinaire ZOHOUN est le Coordonnateur national du RIAT-Bénin. Il a remis à M. Tchiwanou, comme à l'ensemble des acteurs concernés au Bénin, les rapports d'étape du Projet UE/SILVA/FAO d'échanges et d'information sur les textes internationaux concernant les ressources forestières.

# Carnet de mission : le sommet de Johannesburg

Le Sommet mondial sur le développement durable, et événements associés, s'est déroulé à Johannesburg (Afrique du Sud) du 19 août au 4 septembre 2002.

## Un événement mondial

Aboutissement de mois de préparation, réunions d'experts au niveau international et à l'intérieur des pays, le Sommet affiche 65 000 participants. Ce nombre impressionnant – même s'il est ramené à 45 000 par certains – recouvre :

- la mobilisation d'une centaine de chefs d'États et de gouvernements ;
- une large représentation des acteurs gouvernementaux ;
- la présence remarquée du secteur industriel, qui s'expose largement à Ubuntu sans oublier un travail dans les coulisses des négociations ;
- une représentation forte des collectivités territoriales de tous niveaux ;
- la participation de nombreux journalistes et correspondants relayant l'actualité en temps réel dans le monde entier ;
- et la participation active des représentants de milliers d'organisations non gouvernementales (ONG) ou autres organisations de la société civile (syndicats, organisations communautaires...).

À propos de ces derniers, il est important de noter que certains font partie des délégations nationales officielles, marquant une reconnaissance et un espoir de partenariat véritable avec les instances dirigeantes de ces pays.

Si on s'intéresse aux thèmes et types d'intervention représentés, une analyse de la priorité apparente des différents stands du Forum Global, par exemple, donne le résultat suivant :

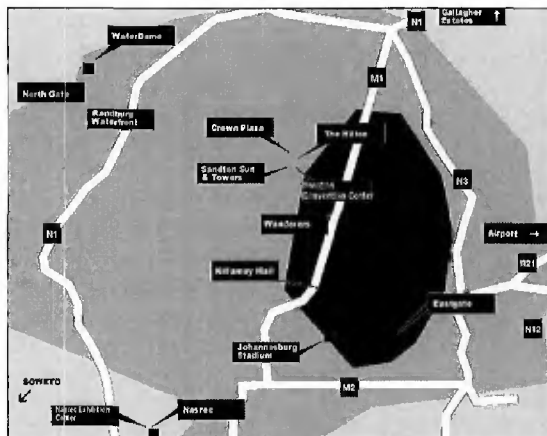
• Education, formation, recherche, alphabétisation :	14
• Environnement, climat, énergie, eau :	14
• Femmes, enfants et jeunes :	11
• Villes, vie politique, citoyenneté, agenda 21 locaux :	11
• Ecologie, nature, animaux :	10
• Développement, entreprises, technologies appropriées :	10
• Population, santé :	8
• Religions :	8
• Alimentation, agriculture, paysans, pêche :	6
• Déserts, Méditerranée :	4
• Paix, désarmement :	4
• Arbres et forêts :	3

Le tableau ne serait pas complet sans mentionner l'expression volontaire de groupes marginalisés, " sans terre ", petits paysans... qui organisent des rassemblements et actions de visibilité et d'échanges, en marge de l'organisation officielle.

Face à une telle mobilisation, les conditions matérielles n'ont pas toujours été à la hauteur et ont pu constituer un frein aux échanges.

## Des conditions matérielles un peu difficiles

Les négociations officielles (à partir du 26 août) se tiennent au centre de conférences de Sandton, à 10 km au nord de la ville. Les débats de la société civile, le " Forum global des peuples ", ont lieu



à 10 km au sud de la ville, au centre d'expositions NASREC. L'énoncé des distances prend tout son sens quand on connaît l'état de la circulation à Johannesburg. En fonction du moment de la journée, aller d'un lieu à l'autre peut prendre deux heures. Entre les deux, mais géographiquement à proximité du premier, une grande foire-exposition des États et des industries est organisée sur un terrain de sport. Accessible à tous, " Ubuntu village " se caractérise par une densité visuelle et acoustique qui ne facilite pas les échanges. Une série d'autres manifestations est organisée dans des lieux divers, hôtels, lieux publics... parmi lesquels il faut signaler le " Waterdome ",

entièrement et exclusivement consacré au thème de l'eau.

Dans le village Ubuntu, un arbre est symbolisé, porteur de messages de solidarité et d'espoir.  
Photo : L. de FRAMOND



À Sandton, la participation aux négociations officielles nécessite non seulement une accréditation par l'Organisation des Nations Unies mais encore, au fil des jours, impose de suivre des règles aussi strictes que changeantes. Un barrage est fait à la société civile pour assister ou prendre physiquement part aux débats. À ceci s'ajoute le fait que les discussions se déroulent exclusivement en anglais, sans que les documents ne soient même traduits à l'issue des réunions.

À NASREC, les montants demandés pour la mise à disposition d'espace ou de matériel sont élevés. Malgré cela, le droit d'entrée que chacun doit payer – 130 € pour tout le sommet ou environ 15 € à la journée – rend improbables les échanges avec les " officiels " qui auraient le courage de parcourir la distance. Une liste impressionnante de réunions, conférences et autres événements parallèles du Forum global permet d'occuper simultanément une vingtaine de salles. Problème, le programme n'est pas disponible au début du Forum et l'information doit être diffusée de manière anarchique et aléatoire par les participants eux-mêmes. Le programme n'est distribué qu'au moment de l'arrivée des chefs d'État...

## Les forêts dans le Plan d'action

Alors que la déclaration de Johannesburg ne mentionne pas une seule fois les forêts<sup>1</sup>, le Plan d'action adopté y consacre un paragraphe (Cf. encadré p. 46). C'est une évocation rapide, qui mentionne par

<sup>1</sup> La déclaration est disponible en français sur le site Agora 21 : <http://www.agora21.org/johannesburg/rapports/declaration-onu-corr.pdf>

exemple les " liens entre le secteur forestier et les autres secteurs " sans du tout les détailler. Les problèmes forestiers y apparaissent plus comme des problèmes de maîtrise de l'exploitation en tant que telle (" gestion durable des forêts ", " commerce illégal ", " coupe durable des forêts ") que comme des problèmes de développement.

## Le paragraphe " forêts " du plan d'action

§ 45. Les arbres et les forêts couvrent près du tiers de la surface terrestre. L'exploitation durable des produits ligneux et non ligneux des forêts naturelles et des forêts plantées est indispensable pour parvenir au développement durable et constitue un moyen crucial d'éliminer la pauvreté, de réduire considérablement la déforestation et de mettre fin à la perte de la biodiversité forestière ainsi qu'à la dégradation des sols et des ressources ; d'améliorer la sécurité alimentaire ainsi que l'accès à l'eau potable et à des sources d'énergie peu coûteuses ; de mettre en relief les multiples avantages des forêts et milieux boisés naturels ou plantés ; et de contribuer à l'équilibre de la planète et au bien-être de l'humanité. La gestion durable des forêts, aux niveaux national et mondial, y compris grâce à des partenariats entre gouvernements intéressés et parties prenantes, notamment le secteur privé, les communautés autochtones et locales et les organisations non gouvernementales, est un objectif essentiel du développement durable qui nécessitera que des mesures soient prises à tous les niveaux en vue de :

- a) faire de la gestion durable des forêts un objectif prioritaire au niveau international et renforcer l'engagement politique à cet égard, compte dûment tenu des liens entre le secteur forestier et les autres secteurs dans le cadre d'approches intégrées ;
- b) soutenir les travaux du Forum des Nations Unies sur les Forêts, avec l'assistance du Partenariat sur les forêts, qui est un mécanisme intergouvernemental essentiel pour assurer et coordonner la mise en oeuvre de la gestion durable des forêts aux niveaux national, régional et mondial, de manière à contribuer notamment à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts ;
- c) prendre, avec l'appui de la communauté internationale, des mesures immédiates pour faire appliquer les lois nationales sur les forêts et lutter contre le commerce illégal des produits forestiers, notamment des ressources biologiques, et créer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour la mise en oeuvre des lois nationales en la matière ;
- d) prendre des mesures immédiates aux niveaux national et international en vue d'encourager et de faciliter une coupe durable des forêts et de faciliter les transferts de ressources financières ainsi que la mise au point et le transfert de technologies écologiquement rationnelles, et combattre ainsi les pratiques non durables en matière de coupe des forêts ;
- e) élaborer et mettre en oeuvre des initiatives en vue de satisfaire les besoins des pays actuellement touchés par la pauvreté, qui ont les taux les plus élevés de déforestation et dont les gouvernements seraient prêts à accepter une coopération internationale dans ce domaine ;
- f) créer ou renforcer les partenariats et la coopération internationale en vue de faciliter la fourniture de ressources financières accrues, le transfert de technologies écologiquement rationnelles, le commerce, la création de capacités, l'application des lois sur les forêts et la gouvernance à tous les niveaux ainsi que la gestion intégrée des terres et des ressources au service de la gestion durable des forêts, notamment les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts ;
- g) hâter l'application par les pays et par le Partenariat sur les forêts des propositions d'action du Groupe international gouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et redoubler d'efforts pour mieux rendre compte au Forum en vue de contribuer à l'évaluation des résultats qui doit avoir lieu en 2005 ;
- h) reconnaître et soutenir les systèmes autochtones et communautaires de gestion forestière de manière à assurer une participation pleine et efficace des communautés locales ou autochtones à la gestion durable des forêts ;
- i) exécuter le programme de travail élargi et pragmatique prévu par la Convention sur la diversité biologique, qui concerne tous les types de diversité biologique des forêts, en étroite collaboration avec le Forum, les membres des partenariats et d'autres conventions et mécanismes ayant trait aux forêts, avec la participation de toutes les parties prenantes.

Le Plan d'action complet est disponible en français sur le site Agora 21 : <http://www.agora21.org/johannesburg/rapports/plan-action.pdf>

Hors de ce paragraphe, la plupart des thèmes a des répercussions évidentes sur les forêts sans que cela apparaisse explicitement. Ainsi, on devine facilement la part forestière de la gestion des ressources naturelles, de la dégradation de l'environnement, de la gestion des bassins versants, de la conservation des écosystèmes, de la gestion des énergies renouvelables... Mais, si elles ne sont pas nommées, quelle place pourra être faite aux spécificités forestières dans le traitement de ces grandes questions ? La gestion forestière durable mise en avant dans le paragraphe 45 sera-t-elle assujettie au traitement des problèmes concernant la gestion de l'eau, de l'énergie et de l'agriculture ?

On peut trouver davantage d'élargir certains débats en montrant la relative faiblesse des aspects techniques forestiers face à des enjeux généraux tels que l'occupation des sols et, à la clé, l'établissement d'un domaine forestier permanent. Mais le risque est d'aboutir à la conclusion que les actions forestières seraient inefficaces en tant que telles ou représenteraient une contribution minimale au développement durable, alors qu'en réalité on en retrouve les conséquences, multiples, dans tous les secteurs : énergie, eau, alimentation, santé... Quelle coordination de ces différents enjeux peut-on espérer au sein de l'espace forestier s'ils sont traités d'une manière sectorielle ?

Le paragraphe 45 a beau affirmer que la gestion durable des forêts est essentielle pour réaliser un développement durable, il est malheureusement muet en ce qui concerne les interrelations essentielles à prendre en considération pour l'avenir des forêts et leur contribution durable au développement. Sa rédaction donne simplement le sentiment que les forêts ont été mises de côté.

## Initiatives de type II

Les organisateurs du Sommet ont mis en avant les projets de partenariat public-privé (appelées aussi initiatives de type II) pour la mise en application concrète du Plan d'action. Il s'agit de projets pouvant associer des gouvernements et des partenaires des collectivités territoriales, de la société civile et du monde de l'industrie.

Sur 220 initiatives déclarées<sup>2</sup>, très hétérogènes en ambitions et moyens affichés, seules trois concernent spécifiquement la forêt. Deux d'entre elles visent l'amélioration de la gestion forestière en Asie du Sud-Est et la troisième – bénéficiant d'une implication forte du ministère français des Affaires étrangères – comporte un ensemble d'objectifs de surveillance, conservation et valorisation des forêts du Bassin du Congo. Les projets forestiers sont focalisés sur les forêts tropicales humides. Les espaces boisés des zones sèches ou tempérées n'y apparaissent pas et aucun projet ne semble non plus être consacré aux arbres dans le chapitre " désertification " (lui-même relativement... désert !).

Tout intéressantes que soient les initiatives présentées, les projets de type II laissent apparaître le risque que certaines zones ou certains sujets cruciaux soient laissés de côté. **La zone sahélienne et les problèmes de désertification, par exemple, ne semblent pas attirer les bonnes volontés à la hauteur des enjeux humains qu'ils représentent.**

<sup>2</sup> La présentation des initiatives de type II se trouve, en anglais uniquement, sur le site de l'ONU :

[johannesburgsummit.org/html/sustainable\\_dev/sustainable\\_dev.html](http://johannesburgsummit.org/html/sustainable_dev/sustainable_dev.html)

La liste complète et actualisée est disponible sur :

[johannesburgsummit.org/html/sustainable\\_dev/partnership\\_initiatives.html](http://johannesburgsummit.org/html/sustainable_dev/partnership_initiatives.html)

Les initiatives se rapportant spécifiquement à la forêt se trouvent sur :

[johannesburgsummit.org/html/sustainable\\_dev/p2\\_protecting\\_forests1.html](http://johannesburgsummit.org/html/sustainable_dev/p2_protecting_forests1.html)



Durant le Sommet, des excursions permettent de découvrir des réalisations dans les environs de Johannesburg. À Soweto, le projet " montagne de l'espoir " (Soweto mountain of hope SOMOHO) a permis aux habitants de reprendre en main leur propre cadre de vie et de créer de nouvelles activités ; ici des cultures vivrières. Photo : L. de FRAMOND.

## Réponse de la société civile

En parallèle aux négociations officielles, le Forum global des peuples réunit les organisations non gouvernementales (ONG) et autres acteurs de la société civile en un certain nombre de commissions sur les sujets importants. Réunie le 29 août, la commission " forêts " (Cf. encadré 2) estime que le Plan d'action est faible et contestable, mais salue l'alinéa 43-h, qui reconnaît l'importance des communautés locales dans la gestion des ressources forestières.

La commission propose une nouvelle répartition des rôles entre les gouvernements, les entreprises et les communautés locales, pour que ces dernières exercent un réel pouvoir sur les forêts, les gouvernements assumant un rôle régulateur et les entreprises un rôle opérationnel.

### Forum Global des Peuples – Réunion de la Commission Forêts le 29/08/02

La forêt est l'objet du paragraphe 45 du Plan d'action du SMDD. En réponse à ce plan d'action, la contribution de la société civile s'est construite autour de deux questions :

- qui devrait gérer les forêts dans le monde ?
- comment pouvons-nous mettre en œuvre le Plan d'action du SMDD et que devons-nous faire ?

#### Qui devrait gérer les forêts dans le monde ?

Le consensus est général sur le rôle primordial des communautés locales, directement concernées, qui sont conscientes de la valeur des forêts et détiennent une réelle compétence en matière de gestion forestière.

Elles devraient recevoir les bénéfices économiques correspondants.

Les gouvernements devraient leur transférer le pouvoir de décision et les droits sur les terres, et conserver simplement un rôle de régulation. Plutôt qu'une fonction de gestion technique, c'est vraiment une fonction de contrôle que les gouvernements devraient assumer.

La place des entreprises d'exploitation forestière, aussi, devrait être limitée ; celles-ci devraient intervenir dans le cadre d'une collaboration avec les communautés et les gouvernements. À un niveau national, un contrôle mutuel semble nécessaire entre les communautés et le gouvernement pour assurer la protection des forêts (au-delà des arbres, dans la dimension d'écosystème) et le bon équilibre entre les communautés (dans la spécificité de leurs intérêts).

#### Comment pouvons-nous mettre en œuvre le Plan d'action du SMDD et que devons-nous faire ?

Le plan d'action est considéré comme faible et, à l'exception du (h), contestable. Les critiques portent en particulier sur l'absence totale de mention des causes profondes de la déforestation et sur la prise en compte globale des plantations et des forêts, sans distinction.

Pour faire avancer concrètement les questions forestières, il faut :

- des législations (effectivement appliquées) reconnaissant les droits des populations communautaires d'accès et de contrôle des ressources forestières et reflétant leurs besoins ;
- des systèmes de gestion forestière reconnaissant les populations indigènes et les femmes comme acteurs centraux ;
- un " des-apprentissage " des forestiers ;
- des ressources financières nouvelles pour lutter contre la pauvreté en Afrique ;
- une production / distribution d'électricité à coût abordable pour réduire la demande en bois de feu ;
- la réhabilitation des forêts détruites par les activités minières et pétrolières ;
- des partenariats (mais la place accordée aux entreprises dans les projets de type 2 pose problème) ;
- le renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre des accords internationaux et l'évaluation de son avancement ;
- l'engagement de la société civile dans les processus de décision politique ;
- au niveau international, le partage de contacts, informations et connaissances.

Enfin, la commission rappelle la complexité des causes profondes du déboisement dans le monde et revendique une série de conditions relatives aux législations, à leur mise en œuvre, aux rapports sociaux, aux processus de décision, aux modes opératoires et aux financements, pour assurer l'avenir des forêts.

## Une mise en œuvre à soutenir

Les participants sont là tout à la fois pour voir et être vus, entendre et être entendus, d'où la profusion de débats, stands, tracts et interpellations en tous genres. Des thèmes, des supports et des initiatives parallèles sont présentés à un rythme soutenu pour multiplier les contacts et augmenter les chances de bâtir de nouveaux partenariats prometteurs. Les initiatives parallèles révèlent les forces à l'œuvre pour assurer la mise au point d'actions concrètes dans les différentes régions du monde. Et il en faudra, pour concrétiser les bonnes résolutions contenues dans le Plan d'action. On peut être effrayé par la cacophonie en résultant (qui entend qui, si chacun parle en même temps ?). On ne peut manquer de faire reposer sur ce bouillonnement l'espoir que les priorités les plus cruciales pour l'humanité d'aujourd'hui et de demain soient effectivement assurées.

Lucie de FRAMOND

Lucideframond@wanadoo.fr

### Commentaire

Cette énumération de mesures, plus illustrative qu'exhaustive, se situe bien en complément du trop court énoncé du paragraphe consacré aux forêts dans le plan d'action. Elle étend le champ de préoccupation, au-delà de la seule gestion forestière, limitée aux structures administratives et professionnelles, à l'ensemble du système de relations entre les sociétés et les espaces boisés.

Tout en entendant la volonté des organisations non gouvernementales (ONG) et organisations communautaires (CBO : community-based organisations) d'être considérées comme acteurs à part entière dans les processus déterminant l'avenir des forêts de la planète<sup>3</sup>, on peut s'interroger sur l'angélisme qui conduit à opposer les compétences des communautés locales et celles des forestiers. Est-il utile de discréditer les uns pour légitimer les autres ? Au contraire, on peut raisonnablement avancer que c'est la collaboration en bonne intelligence qui peut créer les meilleures conditions de traitement des questions forestières.

<sup>3</sup> À noter cependant que la tenue des débats en anglais (avec traduction en espagnol) s'est traduite par l'exclusion de fait des représentants des pays francophones d'Afrique.



Un artiste sculpte des pingouins dans la glace pour attirer l'attention sur les changements climatiques. Photo : L. de FRAMOND.

# La conférence de Rio a-t-elle influencé les pratiques d'élevage en Afrique tropicale ?

48

## 1. Le sujet

Alors que l'on commence à exploiter les résultats du Sommet de Johannesburg, organisé dix ans après la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de Rio de Janeiro, ceux qui œuvrent pour le développement de l'élevage dans les pays chauds comme ceux qui défendent l'avenir des ressources de notre planète sont conduits à faire le point des avancées concrètes sur l'évolution des filières de production animale et les pratiques d'élevage qui ont résulté de cette prise de conscience mondiale et des décisions arrêtées à cette époque.

## 2. Le contexte

On doit se remémorer le climat particulièrement défavorable à l'élevage qui régnait alors : les animaux domestiques, et plus particulièrement les ruminants, étaient montrés du doigt par les environnementalistes et il existait même un véritable *lobby* anti-élevage dans certains pays. Les détracteurs des productions animales mettaient en avant des évolutions très préoccupantes des ressources naturelles liées à l'accroissement des cheptels et à l'intensification des systèmes de production. Ils invoquaient notamment la responsabilité de l'élevage dans l'extension de la déforestation en Amérique tropicale, les progrès de la désertification dans les zones arides et sub-arides d'Afrique et d'Asie centrale, la pollution des nappes phréatiques dans les régions tempérées densément peuplées d'Europe, d'Amérique et d'Asie, et jusque dans le réchauffement planétaire par la contribution à l'effet de serre à travers la production de méthane. Il en est résulté une crise du développement de l'élevage, pris entre une demande mondiale pour les produits animaux en forte croissance, la nécessité d'un soutien à un secteur de production économique et à d'importants groupes sociaux et les objectifs de protection de l'environnement et de développement durable (1).

## 3. Objet et plan

La conférence de Rio a conduit au lancement des grandes conventions internationales, précisant les engagements des États signataires vis-à-vis de la communauté internationale pour la saine gestion des ressources naturelles, en termes de politique publique, d'aide au développement et de cadre législatif permettant l'implication des populations. Maintenant, pour faire un état des lieux du résultat de ces décisions, deux voies peuvent être choisies : soit faire le bilan de l'application des conventions par rapport au secteur de l'élevage, soit analyser l'évolution des pratiques de ce secteur et interpréter la part qui revient à la dynamique issue de Rio. Le présent propos privilégie la seconde approche et se limite à l'élevage de l'Afrique sub-saharienne. Les décisions d'action se situent globalement à trois niveaux : celui des bailleurs de fonds pour l'aide internationale au développement, avec une vision environnementale régionale ou mondiale ; celui des responsables politiques nationaux répondant de résultats économiques et sociaux devant des populations aux besoins diversifiés ; celui des professionnels de l'élevage ou de l'environnement.

## 4. L'impact des grandes conventions

Les pays signataires des grandes conventions des Nations Unies<sup>1</sup> issues de la Conférence de Rio ont mis en place des plans d'action nationaux (PAN). Les objectifs consistaient à réduire ou stopper la dégradation des ressources en mettant notamment l'accent sur la décentralisation des prises de décision et sur le développement de mécanismes nationaux de concertation. Même si les capacités opérationnelles de ces PAN ne sont pas toujours très affirmées, il est indéniable qu'un état d'esprit nouveau a accompagné leur création et que le concept, sans doute large et encore vague, est à présent bien intégré dans les discours. Mais ces conventions n'apportaient pas d'orientations de production notamment pour l'élevage. C'est pourquoi des mouvements complémentaires se sont développés. Ainsi, l'UNSO<sup>2</sup> a développé une dynamique de réflexion autour de l'élevage pastoral sahélien (2) et conclut à la nécessité de favoriser la mobilité des éleveurs pour réduire les risques de surpâturage (3). Par ailleurs, dans l'esprit de la convention pour la biodiversité, se sont développés des programmes de sauvegarde de certaines races animales (par exemple le bœuf Kouri du lac Tchad, le poney du Logone).

## 5. L'action internationale

En faisant officiellement prendre conscience que les ressources naturelles de notre planète n'étaient pas infinies, les écologistes, porteurs de cet avertissement, devenaient des interlocuteurs incontournables des politiques de développement. Désormais la nouvelle morale du développement était que toute initiative devait porter attention aux conséquences environnementales et devait s'accompagner des contrôles nécessaires.

En ce qui concerne l'élevage, les instances porteuses du message furent les organisations internationales de développement et les bailleurs de fonds, qui devaient justifier du bien fondé de l'utilisation de leurs fonds non seulement des points de vue technique, économique et social, mais aussi écologique. Or, les outils d'appréciation faisaient défaut. Face à cette situation où tout et son contraire était avancé, il fut décidé en 1992 lors de la 7<sup>e</sup> conférence de l'AIMVT<sup>3</sup> à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) qui réunissait les directeurs des services de l'élevage de nombreux pays, principalement africains, et des bailleurs de fonds, d'entreprendre une vaste étude pour faire un point objectif des interactions entre l'élevage et l'environnement. Portée au départ par la Coopération française, la Commission de l'Union européenne et la Banque mondiale, l'étude a rallié divers bailleurs de fonds du Nord et la FAO puis a conduit à entreprendre des actions d'information auprès des décideurs et même de promouvoir certains sujets de recherche. Cette initiative, de portée mondiale, dénommée LEAD (*Livestock, environment and development*) est toujours active, portée par la FAO et largement soutenue au niveau inter-

<sup>1</sup> Notamment par rapport à l'élevage la convention pour la biodiversité et celle pour la lutte contre la désertification.

<sup>2</sup> United Nations Sudano-sahelian Office, siège à New York.

<sup>3</sup> Association des Institutions de Médecine Vétérinaire Tropicale.



national<sup>4</sup>. La stratégie consiste à présent à faire connaître le plus largement possible, notamment en Afrique subsaharienne, l'état des connaissances sur le sujet et à apporter aux décideurs, aux responsables politiques et aux porteurs de projets les connaissances et les outils nécessaires pour tenir compte de l'environnement dans les actions envers l'élevage. Bien qu'à ses débuts, cette sorte de croisade vers une morale environnementale est en voie de progression. Les agences de financement conduisent leur propre réflexion et établissent leur propre déontologie : citons par exemple l'étude réalisée par le CSFD<sup>5</sup> pour et avec l'Agence Française de Développement en 2001 (4).

## 6. Au niveau des institutions nationales et des projets

Ces dix dernières années, il n'y a pas eu d'évolution sensible du poids économique de l'élevage ni même des investissements des pouvoirs publics sur ce secteur, lesquels sont restés très généralement inférieurs à ceux de l'agriculture. Pourtant les études sur l'évolution de la demande en produits animaux font état dans les deux ou trois décennies à venir d'une forte augmentation, liée à l'accroissement de la population et à l'urbanisation rapide (5).

Cependant la conception même des actions de développement de l'élevage a évolué dans " l'esprit de Rio " : on ne conçoit plus de projet sans un volet environnemental, sorte de caution au respect des ressources naturelles et à l'avenir. Ce volet, parfois même bâti comme un sous-projet, comprend une évaluation de la situation, comparée si cela est possible avec des données anciennes pour en évaluer l'évolution à long terme, et à la mise en place de dispositifs de suivi. L'efficacité de ces derniers cependant dépend largement de leur durée de fonctionnement, ce qui signifie une prise en charge par des structures nationales bien au-delà de l'opération qui les aura mis en place. Or la couverture des coûts récurrents est généralement non prévue ou laissée à l'initiative des États.

## 7. Au niveau des producteurs

Les résultats des études et des débats sur l'élevage et l'environnement sont encore loin d'atteindre le producteur. Depuis dix ans, les pratiques d'élevage ont-elles changé ? Pour répondre à cette question, on doit considérer séparément les trois grands systèmes de production : le système pastoral, c'est-à-dire extensif et essentiellement sur pâturage ; le système agro-pastoral c'est-à-dire lié techniquement et économiquement à la production végétale au niveau des petites exploitations paysannes, et le secteur industriel comprenant les élevages intensifs et les industries de transformation du secteur.

### 7.1. Le système pastoral

L'opinion publique a été sensibilisée par la détresse sociale et les phénomènes de dégradation des terres provoqués par les épisodes de sécheresse dans les grandes régions pastorales et agro-pastorales africaines de ces dernières décennies. Prenant conscience de l'accroissement du cheptel, qui a conduit à des phénomènes localisés de surpâturage, et de la conquête par les troupeaux de nouveaux espaces de pâturage, notamment dans

les régions plus humides, cette même opinion a considéré l'élevage pastoral comme un système archaïque et non viable dans nos époques modernes et technologiques. Or bon nombre de scientifiques se sont élevés contre cette opinion trop schématique et ont montré les fonctions utiles du pastoralisme : entretien de vastes espaces en gestion communautaire pour un système d'usages multiples, valorisation économique d'espaces marginaux, capacité de production non seulement pour l'autoconsommation mais aussi pour le marché intérieur et l'exportation, lutte contre la pauvreté, support technique et social structurant des groupes sociaux considérables.

À présent, les deux voies d'évolution résolument engagées par les organismes d'aide au développement (4) (6) sont :

- favoriser la mobilité des éleveurs et sécuriser les transhumances, " réaction efficace aux exigences d'un environnement naturel difficile " (7) ; politique d'hydraulique pastorale raisonnée et négociée avec les éleveurs, surveillance sanitaire, amélioration de la gestion des conflits avec l'agriculture ;
- favoriser l'organisation des éleveurs et l'émergence d'une profession structurée capable de s'organiser sur le terrain et de défendre ses intérêts au niveau national ou international. Si à l'heure actuelle beaucoup de progrès ont été accomplis, il reste encore beaucoup à faire.

### 7.2. Les systèmes agro-pastoraux

L'élevage agro-pastoral a pris en Afrique un essor important à double titre : un certain nombre d'éleveurs transhumants se sont plus ou moins sédentarisés pour atténuer les risques liés à leur activité, aggravés par l'évolution climatique récente dans les zones sub-arides, et par ailleurs beaucoup d'agriculteurs traditionnels se sont mis à l'élevage comme mode de capitalisation des revenus agricoles. Ce phénomène est favorisé par l'accroissement de la demande en produits animaux (viande et lait) et par l'essor de la traction attelée. Ainsi des terroirs entiers traditionnellement agricoles sont devenus des régions de fermes de polyculture élevage. Cette évolution spontanée est difficilement contrôlable et transforme des espaces de savane, voire des réserves forestières, en terres de parcours et des phénomènes de dégradation par surpâturage apparaissent de plus en plus. On espère des retombées positives de l'élevage sur le maintien de la fertilité des sols grâce à la fertilisation organique et l'amélioration des rotations de culture, mais jusqu'à présent les bénéfices environnementaux de l'association entre l'agriculture et l'élevage sont encore insuffisants. Les exemples de situations d'intégration exemplaire des deux types de production sont encore peu nombreux (par exemple la région de Machakos au Kenya) (8).

Il faut mentionner aussi les progrès effectués dans la lutte contre les mouches tsé-tsé, véhicules des trypanosomoses animales et humaines. Le contrôle des populations de tsé-tsé, initialement favorable à l'élevage, a ouvert à l'utilisation humaine, donc agricole, des régions anciennement infestées. La biodiversité (végétale et animale) se trouve alors menacée et des dispositifs de suivi de l'environnement se mettent en place (Afrique de l'Est, vallée du Zambèze).

### 7.3. Faune sauvage et élevage

Dans l'esprit de la protection de la biodiversité, l'opinion publique occidentale et les bailleurs de fonds ont porté une attention croissante à la faune sauvage et à la sauvegarde des espèces animales et végétales. Diverses initiatives contribuent à la réhabilitation ou à la mise en valeur des aires protégées et des parcs.

<sup>4</sup> On trouvera toute information sur le site [www.virtualcentre.org](http://www.virtualcentre.org).

<sup>5</sup> Comité scientifique français de la désertification.

Cette évolution a mis en lumière le rôle positif des sociétés pastorales dans la valorisation et l'entretien des milieux naturels, mais elle a aussi amplifié les situations de conflits entre les éleveurs et les conservateurs. Les premiers se voient contraints de respecter les espaces protégés tandis que les seconds sont amenés à négocier certains aménagements dans les zones périphériques des parcs. Les règles du jeu se mettent en place progressivement ; elles sont indispensables pour que les dispositifs de protection soient viables à long terme.

### 7.4. Les systèmes industriels

La demande en produits animaux va augmenter considérablement, favorisant une industrialisation rapide de l'élevage en zones périurbaines, avec un accroissement des nuisances, des risques de pollution des eaux et le problème de l'élimination des déchets. Certains pays ont déjà adapté leur législation pour interdire ou réglementer l'élevage autour des grandes villes. La concentration animale et l'augmentation des tonnages nécessiteront un effort sanitaire important. La construction et le fonctionnement d'abattoirs ou d'industries de transformation bien équipés pour éviter les pollutions sont coûteux et non rentables dans le contexte des pays pauvres.



*Machakos (Kenya). Photo : F. BESSE.*

mode de production aux évolutions des conditions de marché, les discours des techniciens dans le sens de l'intensification et le nouveau langage environnementaliste. Sous la pression des contingences modernes, ils abandonnent des modes de gestion traditionnels, généralement respectueux de la nature mais plutôt adaptés à des situations d'abondance de ressources, pour improviser de nouvelles pratiques plus orientées vers le profit. Les éleveurs les plus pauvres tâchent d'abord d'améliorer à court terme leur situation avant de penser à des avantages à long terme. La préservation de l'environnement dans son acception occidentale n'est pas prioritaire pour les producteurs face aux difficultés économiques qu'ils rencontrent actuellement.

On doit aussi souligner que bien des avancées ont été entravées ou anéanties par des conflits politiques et militaires qui ont secoué l'Afrique tropicale ici et là. On peut par exemple citer les conséquences dévastatrices de douze ans de guerre sur l'élevage au Mozambique. Les progrès de l'élevage comme de l'environnement supposent aussi une stabilité politique.

**Bernard TOUTAIN**

CIRAD-Emvt / Econap  
FITCA-EMMC Co-ordinator  
AU/IBAR

P.O. Box 30786, Nairobi, KENYA  
bernard.toutain@oau-ibar.org  
bernard.toutain@cirad.fr

## 8. Conclusion

Il est incontestable que les modalités de mise en œuvre des politiques de développement ont assimilé les messages de la CNUED et ont adapté leur discours en introduisant l'environnement dans leurs objectifs. À partir des initiatives prises par les bailleurs de fonds, les gouvernements ont adapté leur langage pour se mettre à l'unisson et bénéficier des appuis internationaux. Les considérations environnementales sont mentionnées dans les objectifs d'action. Néanmoins, la traduction opérationnelle se heurte encore beaucoup au manque de connaissances sur le sujet et à la séparation entre les institutions chargées de l'élevage et celles qui s'occupent d'environnement. Il y a donc encore beaucoup de chemin à parcourir en matière d'information et de formation pour parvenir à concilier, dans les faits, des buts aussi contradictoires que ceux de l'accroissement de la production et ceux de la protection des ressources.

En Afrique tropicale, le message n'est pas entendu par les éleveurs de la même façon que par les scientifiques. Les paysans ont leur conception de l'environnement : au-delà d'une vision mythique et d'influences religieuses, ils y voient une ressource qui les aide à vivre et relève d'une notion d'utilité. Les écologistes ont une conception plutôt patrimoniale : l'environnement est le gisement d'une richesse que l'on doit être capable de transmettre. Les éleveurs sont pris entre la difficile adaptation de leur

### Bibliographie

- Barraud V., Saleh O.M., Mamis D.,** 2001. L'élevage transhumant au Tchad oriental. Tchad, VSF, 137p.
- De Hann C., Steinfeld H., Blackburn H.,** 1997. Élevage et environnement, à la recherche d'un équilibre. FAO, 115 p.
- Delgado C., Rosegrant M., Steinfeld H., Ehui S., Courbois C.,** 1999. Livestock to 2020. The next Food Revolution. Food, Agriculture and the Environment, Discussion Paper 28. IFPRI, Washington, 72 p.
- Jouve P.,** 2001. Lutte contre la désertification dans les projets de développement. CSFD/AFD, 160p.
- Nell A.J.,** 1998. Livestock and the environment, international conference. Wageningen (NL), International Agricultural Centre, 294p.
- Niamir-Fuller M.,** 1999. Managing mobility in African Rangelands. The legitimization of transhumance. FAO, IT Publications, 314 p.
- Tielkes E., Schlecht E.,** 2001. Élevage et gestion de parcours au Sahel, implications pour le développement. Stuttgart, Ulrich Grauer, 381p.
- UNSO/UNDP,** 1994. Pastoral development in Africa. Proceedings of the first technical consultation of donor and international development agencies, Paris 13-14 December 1993, 30p + ann.

# Quelques limites des instruments économiques incitatifs dans le couple Environnement/Développement

## Le cas de la forêt tropicale et de la lutte contre les changements climatiques

*Ce texte est une version abrégée d'un article publié dans la revue " Économie et Sociétés ", n° 38<sup>1</sup>.*

Cet article se propose de montrer que les nouvelles politiques publiques de l'environnement axées sur l'introduction d'instruments économiques incitatifs rencontrent des limites quand on veut les transposer dans les pays du Sud, où mauvaise gestion de l'environnement et problèmes de sous-développement sont intimement liés. Il s'appuie sur l'exemple de quatre instruments : les mécanismes d'enchères pour l'accès à la ressource forestière, l'éco-certification des bois tropicaux, le mécanisme de développement propre et les marchés de droits de conservation.

### 1. Les limites possibles de l'introduction de mécanismes concurrentiels pour l'accès à la ressource forestière dans les pays tropicaux

#### L'introduction de la concurrence

Les politiques forestières conduites dans les pays en développement reposent essentiellement sur la réglementation administrative et la prescription technique. Elles n'ont guère utilisé, jusqu'à présent, la gamme des instruments économiques, qui s'appuient généralement sur des mécanismes de marché, pour donner un prix aux ressources boisées, régler l'accès aux concessions forestières, ou arbitrer entre exportation de grumes et transformation locale du bois.

Sous la pression des bailleurs de fonds, et notamment de la Banque Mondiale, les modes de régulation de l'activité forestière ont commencé à évoluer. En Afrique, un pays, le Cameroun, sert de " laboratoire " des réformes depuis les années 1990. Parmi les nombreuses réformes du secteur, la plus spectaculaire est sans doute celle de la mise en place de procédures d'attribution des concessions par appel d'offres, sur la base d'un dossier technique et financier. L'offre financière retenue sert à fixer le taux de la redevance annuelle de superficie, qu'on peut assimiler à un loyer payé à l'État et aux collectivités locales.

Cette introduction de la concurrence est justifiée tant par des raisons économiques que politiques. Sur le plan économique, il s'agit d'accroître le coût d'accès à la ressource afin de rompre avec une situation de gaspillage et d'une valorisation médiocre de la ressource (exploitation hyper-sélective concentrée sur quelques essences mais nécessitant l'ouverture de très grandes surfaces, transformation locale insuffisamment efficace et productions à faible valeur ajoutée). Sur le plan politique, il s'agit d'une part d'accroître les ressources de l'État et des communes rurales et, d'autre part, d'introduire de la transparence dans un système clientéliste et largement corrompu.

<sup>1</sup> A. Karsenty, 2002. Instruments économiques des négociations internationales sur l'environnement : avancées et obstacles. *Économie et Sociétés*, n° 38 (hors série), juin 2002, ISMEA, Paris.

La réforme était osée, mais elle a été appliquée avec un certain succès au Cameroun : si le premier tour d'enchères en 1997 a été très douteux (attribution fortement suspectée de favoritisme politique, etc.), du fait des faiblesses des procédures d'attribution et de contrôle, le second tour en 2000 a été salué comme une réussite après que les procédures aient été révisées et qu'un " observateur indépendant " ait été désigné par le gouvernement pour évaluer la régularité des opérations. Mais la troisième attribution, en 2001, a été plus contestée.

Bien qu'il soit aujourd'hui difficile d'avoir des certitudes, il semble possible – et c'est l'interprétation de certains industriels – que des investissements d'origine douteuses aient été réalisés à l'occasion de cette introduction de la concurrence, sans que pour l'heure quiconque ait les moyens de le vérifier. On a vu ainsi des offres financières surprenantes sur certaines concessions, qui laissent dubitatives sur la rentabilité escomptée de l'opération. Une hypothèse ne peut être écartée : dans un contexte où l'État ne dispose ni des moyens d'investigation financière ni sans doute de la volonté pour apprécier la nature des capitaux qui s'investissent dans une filière, l'introduction de mécanismes concurrentiels (mise aux enchères) n'est-elle pas de nature à favoriser un recyclage d'argent sale, lié à différents types de criminalité ?

Dès lors se posent quelques questions :

– comment penser l'introduction, sous l'influence des bailleurs de fonds, de mécanismes de marché dans un contexte où les conditions institutionnelles de leur fonctionnement ne sont peut-être pas remplies : corruption importante, manque d'instruments d'investigation financière, etc. ?

– quelle est l'alternative ? Faut-il renoncer à introduire ces mécanismes et compter sur un improbable État " efficace et bienveillant " (comme le postule une partie des théories économiques) ? Faut-il inverser les priorités et appuyer avant tout les efforts d'assainissement de l'État ? Mais que signifie cette exigence d'assainissement si elle ne s'incarne pas dans des mesures concrètes visant à introduire des règles où les acteurs économiques sont mis sur pied d'égalité pour l'accès aux ressources ?

Il existe donc un nouveau terrain, indissociable du couple environnement/développement, celui de la lutte internationale contre le blanchiment de l'argent sale, dont les moyens sont l'investigation financière, la coopération des gouvernements et des services fiscaux, etc. Et ce champ d'investigation doit être déployé au niveau régional.

### 2. L'éco-certification de la gestion des forêts tropicales

La certification constitue un de ces instruments qui vise à générer des bénéfices privés immédiats en échange de futurs bénéfices collectifs liés à une meilleure gestion des forêts. Si la certification connaît

un tel écho, c'est sans doute parce qu'elle s'appuie sur les ressorts profondément contemporains de l'individualisme et du consumérisme, comme l'a fait si bien ressortir M.-C. Smouts<sup>2</sup>. Au consommateur, libre de ses choix, il est suggéré que ses décisions d'achat vont contribuer à sauver la forêt tropicale et que son achat "politiquement correct dans les rayons d'une grande surface de bricolage va influencer les stratégies des grandes compagnies internationales qui exploitent la forêt tropicale. Le certificat "vert" est là pour lui garantir tout cela. Au passage, les États, suspects de corruption et d'inefficacité intrinsèque, sont marginalisés dans une relation tripartite entre l'entreprise forestière, le bureau certificateur et le client.

Mais pouvoir certifier suppose qu'est été résolu le problème d'un agrément général sur la définition de la gestion durable au travers de critères et indicateurs objectivement mesurables. Or cette notion de gestion durable est susceptible de recevoir plusieurs contenus, en fonction des représentations de la "durabilité" de ceux qui la formulent<sup>3</sup>. En témoignent la difficulté d'aller au-delà de principes et critères très généraux qui reflètent des "consensus d'experts", ces derniers restant incapables de s'accorder sur des seuils chiffrés précis pour l'établissement d'indicateurs de gestion durable. Cela pose le problème de la construction sociale de critères de durabilité qui ne sont pas mesurables objectivement comme la pollution peut l'être en mesurant la concentration de gaz polluants par m<sup>3</sup> d'air. D'où la question : peut-on réellement gérer des écosystèmes complexes avec des normes figées ou est-ce qu'il n'y a pas plutôt intérêt à accepter une variabilité dans le temps et dans l'espace de ces critères ainsi que des compromis entre différents niveaux d'acteurs ?

Le talon d'Achille de la certification est d'être fondée sur la confiance. C'est tout le paradoxe d'un instrument de marché qui est censé tenir à l'écart les méfaits supposés du marché sur la nature ! On demande en effet à un instrument de marché de corriger les excès de la recherche du profit, lesquels dans l'imaginaire de la plupart des gens, à tort ou à raison mais en grande partie à raison, conduisent à la déforestation. Seule la confiance dans l'ensemble du processus de certification et de contrôle nous autorise à penser que ce moyen est susceptible de corriger les excès du marché. Le problème c'est que l'absence de normes mesurables fait que ce compromis peut toujours être remis en cause dès que la confiance est détériorée. C'est ainsi que la seule initiative de certification *Forest Stewardship Council* (FSC) au bénéfice de la société Leroy-Gabon en Afrique centrale, en 1996, a été complètement discréditée par une campagne de presse en Grande-Bretagne et a échoué : des écologistes ont clamé que l'opération de certification lancée par une compagnie forestière était une simple opération commerciale destinée à masquer l'exploitation dans une aire protégée (malgré une autorisation spéciale de l'administration), et la confiance s'est effondrée, entraînant le renoncement à la certification des permis en question.

La mise en œuvre actuelle de la certification aboutit à la situation paradoxale que les forêts qui auraient le plus besoin de certification (les forêts naturelles tropicales exploitées) sont celles où la certification est la plus difficile ou la plus contestée, tandis que les forêts du Nord, le plus souvent aucunement menacées par la déforestation,

sont certifiées. Ces bois certifiés du Nord évincent du marché le plus sensible écologiquement, les bois du Sud, qui se dirigent alors de plus en plus vers les marchés asiatiques, dont les acheteurs sont indifférents aux conditions de la gestion forestière loin de leurs propres territoires. On pourrait dire de la certification que la possibilité de sa réalisation effective est inversement proportionnelle à son besoin.

### Une certification à géométrie variable ?

Depuis quelques mois, un nouveau thème occupe le haut de l'agenda forestier international : l'exploitation illégale du bois. Le commerce international du bois est sous pression, d'autant plus qu'un rapport de *Friends of the Earth* (Les Amis de la Terre) d'août 2001, avançait que 80% de la récolte du Brésil serait illégale, 73% en Indonésie, 70% au Gabon, 50% au Cameroun, etc. C'est aussi l'expression d'un échec relatif de la certification forestière. Si en Europe de grandes chaînes de fournisseurs (B&Q, Carrefour, Castorama...) annoncent leur intention de ne proposer à leurs clients que du bois certifié, probablement sous le label du FSC, la réalité est que ce type de ralliement contribue chaque fois un peu plus à marginaliser les bois tropicaux, compte tenu de la progression extrêmement lente des surfaces certifiées dans ces régions, par contraste avec la situation des forêts tempérées. Dans ces conditions, puisque l'éco-certification de la gestion forestière ne répond pas à l'exigence d'apurement du marché des bois tropicaux, certains pensent qu'il faut trouver un garantie plus directe prouvant que le bois a été exploité dans le respect des contraintes légales des pays producteurs. D'où la proposition d'une certification d'origine légale avancée par la multinationale du contrôle qu'est la Société Générale de Surveillance (SGS), aux côtés de la certification de "gestion durable" portée par le FSC.

Cette déclinaison de la certification en deux catégories aurait plusieurs conséquences :

- les deux instruments ne seraient plus de même nature. La certification de légalité tendrait à devenir un instrument de politique publique, et deviendrait obligatoire *de facto* pour qui voudrait vendre son bois, la certification de gestion durable resterait, quant à elle, dans l'ordre des engagements volontaires pour les entreprises "avancées" ;
- une certification légale obligatoire suppose des certificateurs. Ce n'est pas un hasard si la SGS, qui contrôle déjà les exportations de nombreuses matières premières dans plusieurs pays en développement, pousse une telle proposition qui verrait des bureaux de vérification agréés se substituer au travail de contrôle des agents de l'État. Présenté comme une "inversion de la charge de la preuve" soulageant l'administration, ce schéma s'inscrit bien dans le sens de la "privatisation des États", pour reprendre l'expression de B. Hibou<sup>4</sup>.

Cette "nouvelle réponse" au problème de la dégradation des forêts tropicales laisse cependant de côté l'essentiel. Sanctionner l'exploitation illégale est certainement nécessaire (encore faut-il être en mesure de spécifier et de classifier les pratiques légales et illégales, tout ne pouvant être mis sur le même plan), mais s'attaquer aux causes de cet accroissement massif de l'illégalité est la première des mesures à prendre<sup>5</sup>. En un mot, il s'agit d'abord d'un problème de sous-développement et de mal-développement, qui ne saurait être résolu par des actions de police.

<sup>2</sup> Dans un texte de 1998, repris dans son livre "Forêts tropicales, jungle internationale", Presses de Sciences-Po, 2001.

<sup>3</sup> On pourrait faire ici une analyse en termes de "cités", suivant la démarche de Boltanski et Thévenot (*De la justification*, Gallimard, 1991), dans laquelle chaque "cité" repose sur un système de justification autonome. Crise et conflits surgissent lors d'une tentative de transfert d'un système de légitimité d'une cité à une autre. Les experts écologistes peuvent s'accorder sur les critères biologiques, mais résistent à l'introduction de critères sur la durabilité socio-économique dans ce qu'ils considèrent être d'abord leur champ.

<sup>4</sup> Hibou B. (sous la direction de), *La privatisation des États*, Paris, Karthala, 1999.

<sup>5</sup> Les industries de transformation du bois dans les pays en développement sont généralement tournées vers l'exportation et la demande intérieure de bois pour la construction est alimentée par un secteur informel en pleine expansion, les consommateurs nationaux n'ayant pas les moyens d'acheter les produits fabriqués par les industriels.

### 3. Les mécanismes de flexibilité et de développement propre dans la lutte contre le changement climatique

Le mécanisme de développement propre (MDP)<sup>6</sup> doit permettre à des États ou des entités privées de pays industrialisés d'obtenir des certificats de réduction d'émission (CRE) en finançant des projets de réduction d'émission, ou éventuellement de séquestration de carbone, dans les pays en voie de développement. Les CRE (ou crédits-carbone) acquis de cette manière seraient comptabilisés comme contribution à la réalisation des objectifs de réduction d'émissions du pays industrialisé (ou de l'entité ayant acquis les CRE).

Les pays en développement attendent beaucoup de la mise en œuvre de ce mécanisme, en termes de transfert de fonds et de technologies, bien que certains d'entre eux redoutent aussi que ces transferts puissent venir se substituer à l'aide publique au développement. Plusieurs pays en développement, dont les pays africains, sont très intéressés par la perspective de bénéficier de flux d'investissements pour la constitution ou la gestion de "puits de carbone" liés à des activités forestières. Mais un certain nombre de pays de l'Union Européenne, ainsi que des ONG de défense de l'environnement, se montrent réservés sur l'utilisation du MDP, dont ils craignent qu'il ne constitue une échappatoire aux nécessaires efforts de réduction des émissions dans les pays industrialisés. La question de l'éligibilité des puits de carbone au MDP a servi de révélateur de ce débat lors de la 6<sup>ème</sup> conférence des Parties à la Haye, en 2000.

Les puits de carbone forestiers ont finalement été admis à l'éligibilité au titre du MDP, mais avec de telles restrictions que le lien entre environnement et développement, originalité de cet instrument, semble rompu pour ce qui concerne les forêts<sup>7</sup>.

□ En situation d'incertitude scientifique relative sur les puits de carbone forestiers (cf. le débat sur la permanence des puits de carbone), l'arbitrage s'est effectué au profit de "l'intégrité environnementale" au détriment du développement et de la lutte contre la pauvreté. Ainsi, les négociateurs ont exclu "par précaution" une large fraction des activités forestières : la conservation, l'amélioration de la gestion forestière, les activités de restauration du couvert végétal dans les forêts dégradées. Seules, les opérations de "boisement et reboisement" (mais pas les reboisements dans les zones de forêts dégradées) ont été admises. Cependant, on remarque que ce sont celles qui sont le plus porteuses de conflits d'utilisation des terres (concurrence agriculture/foresterie).

□ Le système de comptabilité qui est en cours de préparation est plutôt "désincitatif" pour les puits de carbone forestiers. Pour prendre en compte le risque de "non permanence" d'une plantation forestière (dépérissement, incendie, décision de changer l'affectation de la terre...), on étudie des systèmes de "crédits temporaires" (cumulables tant que la plantation fonctionne), qui devraient valoir beaucoup moins, sur le futur marché, que les crédits "permanents" liés aux activités dans le domaine de l'énergie (on considère qu'une tonne de carbone non émise l'est "définitivement"). Il y avait sans doute d'autres solutions (mécanismes d'assurance, par exemple) pour traiter cette question du risque de non permanence, mais la considération "environnement" a nettement pris le pas sur la considération "développement".

<sup>6</sup> Le MDP est un mécanisme d'investissement pour les pays en développement visant à susciter des "activités", sous forme de projets, concourant à la lutte contre l'effet de serre introduit par le Protocole de Kyoto en 1997. Le MDP fait appel à l'investissement privé et non public.

<sup>7</sup> Il en va sans doute autrement pour le secteur de l'énergie (cf. Mathy, S.; Hourcade, J.Ch.; de Gouvello, Ch. "Clean Development Mechanism: a leverage for development", Climate Policy, Vol.1, n°2, June 2001).

### La question de "l'additionnalité"

Le MDP est un mécanisme de flexibilité basé sur le principe de la différence des coûts marginaux de réduction des émissions (ou de fixation de carbone). Mais il suppose une capacité réelle d'apprécier "l'additionnalité" des activités proposées, c'est-à-dire que "les réductions d'émissions doivent être additionnelles à celles qui auraient eu lieu en l'absence du projet certifié" (art. 12 du Protocole de Kyoto). Comment le démontrer ?

La mesure de l'additionnalité doit emprunter ses méthodes à l'évaluation économique de projet, laquelle consiste non pas à comparer une situation "avant projet" et une future situation "après projet", mais bien une situation future probable "sans projet" à une situation future probable "avec projet". La situation la plus probable en l'absence des activités MDP est qualifiée de scénario de référence (*baseline*) et les scénarios avec activités doivent être comparés à cette référence.

Si l'additionnalité doit être véritablement prise en compte pour l'éligibilité des projets MDP, comme le prévoit le protocole de Kyoto, la difficulté majeure réside dans l'appréciation de la rentabilité du projet futur. Si l'on admet que la rentabilité théorique de l'activité projetée n'est pas le seul facteur à prendre en compte pour juger du caractère additionnel du projet, du fait de l'existence de barrières spécifiques (risques liés au pays, conflits fonciers latents dans le cas d'une plantation, cadre institutionnel inadapté, etc.), il faut, en outre, pouvoir apprécier la réalité et la pertinence de ces facteurs de blocage.

Apprécier, en situation d'asymétrie d'information, la rentabilité potentielle d'une activité nouvelle, relève quelque peu de la gageure dès lors qu'un enjeu financier important (le projet bénéficiera-t-il de "crédits-carbone" ou non ?) est attaché au résultat de l'évaluation. L'évaluation n'est pas impossible, mais elle requiert des durées d'expertise élevées<sup>8</sup>. Le MDP court alors le risque d'être étouffé sous le poids des coûts de transaction<sup>9</sup>.

Or, l'asymétrie d'information entre la firme promoteur d'un projet "propre" (qui seule connaît ses coûts marginaux) et l'évaluateur (qui vit du marché du carbone) laisse planer le doute sur la capacité collective d'apprécier l'additionnalité réelle (situation sans projet / situation avec projet) des activités proposées au MDP et *in fine* sur les impacts de ce type de mécanisme, qui risque d'être utilisé essentiellement pour servir une rente financière à certains entrepreneurs. Si la démonstration de l'additionnalité n'était plus vraiment nécessaire pour qu'un projet bénéficie de crédits-carbone, on s'orienterait vers une logique de récompense *a posteriori* des "bonnes pratiques" plutôt que de susciter une dynamique visant véritablement à déclencher des investissements non déjà programmés d'une manière ou d'une autre. L'effet de levier du MDP sur le développement serait considérablement amoindri et la dimension "flexibilité" (permettre aux entreprises d'obtenir des crédits-carbone aux meilleures conditions) l'emporterait sur la dimension "développement".

<sup>8</sup> Et l'intégrité des évaluateurs, ce qui, comme l'affaire Enron l'a montré, est loin d'être une chose acquise même avec les certificateurs les plus prestigieux.

<sup>9</sup> Cette perspective de coûts de transaction élevés destinés à garantir "l'intégrité environnementale" risque d'écartier du MDP les activités impliquant un grand nombre d'acteurs, par exemple les paysans susceptibles de s'orienter vers l'agroforesterie.

<sup>10</sup> Chomitz K., Evaluating carbon offsets from forestry and energy projects: how do they compare? Development Research Group, World Bank 2000; Moura Costa P., Salmi J., Simula M., and Wilson C. "Financial Mechanisms for Sustainable Forestry", UNDP-PROFOR, 1999.

#### 4. Les marchés de droits de conservation

Dans la perspective de la lutte contre la déforestation, plusieurs économistes<sup>10</sup> suggèrent des "droits transférables de développement" (DTD, traduction de *Tradable Development Rights*) aux termes desquels, pour une superficie donnée, on autoriserait  $s$  % de déboisement (conversion à d'autres usages). Les droits, transférables, pourraient être mis aux enchères, mais en pratique il est envisagé une distribution en fonction des droits acquis (*grandfathering*), par exemple en accordant des droits à tous ceux qui auraient sur leur propriété conservé  $(1 - s)$  % de forêts naturelles. La loi imposerait que toutes les terres qui ne sont pas sous couvert végétal naturel soient l'objet de DTD. L'idée est que la zone conservée soit suffisamment importante pour conserver les fonctions de l'écosystème et que la zone ouverte au déboisement soit d'ampleur limitée (création de rareté) afin que la demande de "droits de développement" (en fait, de déboisement) soit suffisante pour faire que le marché des DTD soit véritablement actif et concurrentiel.

Intellectuellement le schéma est séduisant. Le succès d'un tel mécanisme repose toutefois sur au moins deux conditions : que la terre soit considérée localement comme un bien marchand susceptible d'appropriation privée et librement transférable, que les acteurs inscrivent leurs pratiques dans le canal exclusif des logiques marchandes. On peut envisager qu'au Brésil ces conditions puissent être trouvées dans la mesure où les propriétaires terriens sont des colons qui ont acheté leurs terres et sont entièrement immergés dans l'économie de marché. Dans la plupart des pays d'Afrique, ceci est actuellement inconcevable. D'abord, la terre n'est qu'exceptionnellement un bien marchand librement transférable, même si le développement de "pseudo-marchés" fonciers donne l'impression – souvent trompeuse – que la terre devient une marchandise à l'instar des autres biens mobiliers<sup>11</sup>. En outre, les ressorts du déboisement et du changement d'usage des terres forestières sont profonds : ils sont au cœur de la logique des systèmes agraires fondés sur l'abattis-brûlis et les paysans ne disposent bien souvent tout simplement pas d'alternatives viables compte tenu des structures agraires qui les entourent et de leur manque de capital.

Les économistes des ressources naturelles se plaisent à raconter une expérience de distribution de licences de pêches aux communautés amérindiennes de la Colombie Britannique (Canada). Après avoir reçu de longues explications sur les tenants et aboutissants de ces licences, les communautés se sont empressées de les revendre à des pêcheurs "blancs" puis sont retournées tranquillement pêcher... comme elles l'avaient toujours fait ! On voit par là qu'il y a un obstacle majeur à la généralisation d'instruments fondés sur la transférabilité des droits d'usage hors des sphères où le rapport marchand à l'environnement n'apparaît pas comme une impossibilité ou une incongruité. C'est le principal obstacle à la proposition d'économistes comme G. Chichilnisky<sup>12</sup>, visant à instaurer un marché mondial de droits d'usage de la biosphère, comme instrument de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique censé garantir à la fois un contrôle efficace de l'accès aux ressources génétiques et un partage équitable des bénéfices.

<sup>11</sup> Les transactions foncières dans plusieurs régions d'Afrique ne sont autorisées implicitement qu'au sein du même groupe lignager, et les "étrangers" qui accèdent à la terre contre paiement se voient refuser, par exemple, la possibilité de transmettre cette terre à leurs descendants. Voir Le Roy E. "La marchandisation imparfaite de la terre", in Le Roy E., Karsenty A., Bertrand A., La sécurisation foncière en Afrique, Karthala, 1996.

<sup>12</sup> Chichilnisky G., Towards an International Bank for Ecological Settlements (IBES). Banque Mondiale, PNUD, UNESCO, 1997.

Les propositions du Président Bush début 2002, présentées comme une alternative au Protocole de Kyoto, semblent cependant aller dans ce sens, et on peut mentionner l'utilisation annoncée du *Tropical Forest Conservation Act*<sup>13</sup>, mécanisme de type " Dette contre Nature " créé en 1998 et dont les moyens sont triplés en 2002. Ce mécanisme de remise de dette implique que les pays en développement acceptent de soustraire leurs forêts tropicales de l'exploitation, évitant ainsi des émissions de CO<sub>2</sub> et préservant les fonctions de réservoir de carbone qu'elles remplissent. Le Belize, le Bangladesh et le Salvador en ont déjà bénéficié, et un accord de remise de dette de 11,4 millions de dollars US a été récemment conclu avec la Thaïlande en échange de la sauvegarde d'une mangrove.

Tout récemment, c'est une organisation internationale de conservation bien connue qui a proposé le concept de " concessions de conservation " (ou concessions de biodiversité). Convaincu de l'impraticabilité de la " gestion forestière durable " dans un contexte d'exploitation du bois, *Conservation International* (CI) a suggéré de racheter aux entreprises forestières concessionnaires leurs droits d'exploitation dans les forêts tropicales, notamment les droits sur les parties déjà exploitées afin de les soustraire *ad vitam* aux prochains cycles de coupe<sup>14</sup>. Le total des surfaces à retirer de l'exploitation ferait l'objet de négociations bilatérales entre " conservationnistes " et chaque compagnie, afin de parvenir à des arrangements mutuellement profitables. Pour l'entreprise, le problème de limitation des récoltes liées aux contraintes de la rotation imposée par un plan d'aménagement ne se poserait plus. En outre, les coûteuses opérations de sylviculture post-récolte ne seraient plus nécessaires. Ainsi les bénéfices de court terme de la compagnie seraient-ils maximisés et l'état futur de la forêt serait garanti par l'abandon des droits de coupe ultérieurs et la mise en protection intégrale.

Ce concept par lequel des entités publiques ou privées rachèteraient des droits d'exploitation aux concessionnaires forestiers repose sur l'hypothèse d'une relation contractuelle entre entités privées et publiques (ONG/concessionnaires/gouvernement) qui ignore le caractère socialisé de l'économie du bois, et rend sa mise en œuvre peu acceptable localement. En effet, l'exploitation, le transport, la transformation et le commerce du bois impliquent de nombreux acteurs, génèrent des revenus locaux et nationaux (directement ou par le biais de la fiscalité), représentent de nombreux emplois directs et indirects (effet multiplicateur des investissements). Bref, les effets économiques induits par l'exploitation dépassent le seul cadre de la relation État/entreprise et ne se réduisent pas à une relation contractuelle dont les protagonistes seraient interchangeable et les termes du " contrat " aisément modifiables. Une véritable logique de compensation envers les populations du Sud impliquerait l'évaluation de toutes ces retombées, et il faudrait, pour pouvoir parler d'équité, que la " disposition à payer " des pays développés (qui implique un effort financier soutenu au cours du temps) s'ajuste sur le coût d'opportunité du choix de la conservation et du renoncement aux revenus de l'exploitation des forêts naturelles<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> Voir le site de la Maison Blanche :

[www.whitehouse.gov/news/releases/2001/04/20010423-2.html](http://www.whitehouse.gov/news/releases/2001/04/20010423-2.html)

<sup>14</sup> Rice, R.E., Sugal, C.A., Ratay, S.M., Fonseca, G.A., 2001. "Sustainable forest management: A review of conventional wisdom". *Advances In Applied Biodiversity Science*, No. 3, p. 1-29. Washington, DC: CABS/Conservation International. Le schéma implique aussi que la mise sous protection des forêts concernées soit effective à long terme, ce qui est une hypothèse forte.

<sup>15</sup> Sans parler des changements inévitables de la structure redistributive impliqués par une compensation sous la forme, par exemple, d'une remise de dettes : les bénéficiaires de la nouvelle situation ont peu de chances d'être les communes forestières, les ouvriers des usines de transformation ou les employés de l'exploitation et du transport.

## 5. Conclusion : les limites des instruments économiques incitatifs pour l'environnement sans le développement

Dans le champ constitué par les spécialistes de la gestion des écosystèmes naturels terrestres, l'époque n'est plus vraiment à la convergence des objectifs de conservation et de développement qui était de mise au moment de Rio. La parution de plusieurs textes récents<sup>16</sup> suggérant une incompatibilité entre objectifs de développement et de conservation des forêts relève peut-être de la coïncidence, mais elle est significative d'une tendance à considérer que les expériences "participatives" ou de "co-gestion" menées dans plusieurs pays en développement<sup>17</sup> sont des échecs, et qu'il faut revenir à des conceptions où les projets et les politiques ne visent qu'un seul objectif à la fois. En d'autres termes, il y aurait moins de jeux à sommes positives (gains mutuels) que de jeux à sommes nulles où ce qui est gagné par l'un est entièrement perdu par l'autre.

Cette conception, sans doute encore minoritaire, tend à accentuer la césure persistante entre réflexion sur l'environnement et réflexion sur le développement. Cette tension peut être illustrée avec l'exemple de ces instruments économiques incitatifs ayant vocation à jeter les bases de nouvelles politiques publiques de gestion de l'environnement, tant au Nord qu'au Sud. Dans les pays en développement, l'échec patent de la régulation administrative peut éga-

lement se doubler de l'échec d'une autre forme de régulation appuyée sur des mécanismes de marché et des instruments incitatifs, même si l'échec de ces derniers n'est pas avéré et qu'ils reculent malgré tout un certain potentiel. Il faut donner une attention toute particulière au phénomène émergent de multiplication de marchés de droits (comme les concessions de biodiversité constituées par le truchement d'un marché de droits d'usage des forêts), et notamment à leur utilisation potentielle pour aboutir à des changements d'usage des terres. Dans des contextes de "contractualisation" croissante des rapports sociaux où l'État se soumettra de plus en plus à ce type de relations, cette dynamique aurait des implications sur la nature de la souveraineté, et sur le rapport des agents économiques au territoire et à la propriété privée. Les pays africains, qui sont le plus dépourvus de capacité de développement autonome, sont particulièrement "vulnérables" dans ce type de relations où la vente de "droits" pallierait l'impossibilité de vendre des marchandises, ce qui sur un plan théorique conduirait à formuler de nouveaux concepts de la dépendance

Les relations environnement / développement sont plus problématiques vues du Sud que du Nord. Tant que des solutions globales n'auront pas été conçues et apportées au problème du sous-développement, notamment dans les régions marginalisées (essentiellement l'Afrique sub-saharienne), la portée des instruments incitatifs pour l'environnement restera limitée.

**Alain KARSENTY**  
CIRAD-Forêt

Campus de Baillarguet, TA 10/D  
34398 Montpellier Cedex 5  
FRANCE  
alain.karsenty@cirad.fr

<sup>16</sup> Voir par exemple Oates J. F. *Myth and Reality in the Rain Forest: How Conservation Strategies Are Failing in West Africa*, University of California Press, 1999, ou Wunder S., *Poverty alleviation and tropical forests – What scope for synergies?* *World Development*, 29, 2002.

<sup>17</sup> Expériences s'appuyant sur différents courants théoriques, dont le plus fameux est celui des "commons" avec E. Ostrom comme figure emblématique (Cf. *Governing the Commons*, Cambridge University Press, 1990).

*L'article d'Alain Karsenty sur les limites des instruments économiques incitatifs dans le couple environnement/développement a suscité au sein du comité de rédaction du Flamboyant un mini débat portant parallèlement sur le fond et sur la forme. Ces échanges d'impressions justifient le libre propos qui suit et qui traduit assez bien nos interrogations. Disons que c'est tout à l'honneur de l'auteur et que nous espérons que cette discussion trouvera un écho au sein de notre lectorat.*

L'article a le grand mérite de faire connaître certains mécanismes économiques susceptibles d'accompagner les nouvelles politiques publiques de l'environnement aux acteurs concernés, les fameux *stakeholders*. Mais qu'en pense le lecteur "moyen" du *Flamboyant*? Qu'en pensera le cadre de l'administration forestière ivoirienne, l'agent de la Sodefor, le prospecteur dans la cellule aménagement d'un concessionnaire gabonais ou le membre d'une ONG de développement camerounaise? Connaît-il (elle) seulement ces mécanismes, dans leurs principes ou en détails? En a-t-il seulement entendu parler?

D'autre part, ces instruments, inventés dans les laboratoires du Nord, relayés par certaines ONG internationales de conservation, vont-ils régler le problème du sous-développement et celui de la mauvaise gestion de l'environnement? À "l'échec patent de la régulation administrative", va-t-il bientôt s'ajouter l'échec, prévisible, de la "régulation appuyée sur des mécanismes de marché"?

**Alain CHAUDRON**

La première interrogation d'Alain Chaudron porte sur l'adéquation du propos de l'article au lectorat du *Flamboyant*. *In fine*, il nous paraît secondaire. Notre bulletin ne change pas de nature mais il nous semble important pour que le débat s'enrichisse qu'il s'élargisse à tous. La seconde interrogation est plus fondamentale. Elle est au cœur de notre démarche : comment construire des outils appropriés aux conditions des pays en développement, qui ont leurs contraintes, leurs types de fonctionnement, leurs propres capacités d'adaptation et qui peuvent ni ne doivent subir les modèles préfabriqués par les pays développés. Mais, c'est bien ce qui est évoqué dans la conclusion, au demeurant plutôt pessimiste, de l'article d'Alain Karsenty. Le débat est ouvert.

Jean-Claude BERGONZINI

## Témoignage : les femmes rurales et l'arbre

Mme Françoise Bangré est Présidente de la Fédération nationale des femmes rurales du Burkina Faso (FENAFER-B)

### Quel est, pour vous, le rôle de l'arbre ?

En tant que productrice, je connais très bien la valeur d'un arbre. Malgré ma jeunesse, j'ai eu le temps de voir, auprès de mes grands-parents, ce que représente l'arbre. Là où nos grands-parents ont travaillé, où ils arrivaient à se nourrir facilement, aujourd'hui c'est devenu un désert. L'avancée du désert est telle que nous avons cette prise de conscience, surtout nous, les femmes rurales.

Au Burkina Faso, les femmes ont seulement un droit d'exploitation, ce n'est pas un droit de propriété. Les terrains rétrocédés aux femmes sont très souvent des terrains pauvres. Dans un premier temps, on essayait d'enrichir les terrains pauvres qu'on nous rétrocédait. Mais quand vous enrichissez la terre, vous travaillez une année, vous récoltez et la deuxième année, le propriétaire vous reprend la terre sous prétexte qu'il a un parent qui est revenu de la Côte d'Ivoire, qu'il a besoin de ce terrain pour son fils et il va encore vous donner un autre terrain pauvre. En fin de compte, vous investissez uniquement pour les autres. Il fallait trouver une autre stratégie.

Ce sont donc carrément les terrains abandonnés, arides, dont personne n'a plus besoin, que nous reprenons pour reboiser, pour faire des sites anti-érosifs. Et là, quand on a reboisé, quand on a travaillé la terre, on ne nous les retire pas facilement. Actuellement, au niveau de notre fédération, c'est ce type d'action que nous menons, bien que ce soit très difficile, parce que nous n'avons pas d'appui.

Là où il y a des arbres, même si le terrain est aride, on sent qu'il y a une régénération, un enrichissement. En même temps, on pratique des techniques anti-érosives. Il y a une pratique de culture que nous appelons le "zai". Sur cette terre aride où rien ne pousse, nous creusons le sol, nous mettons une fumure organique que nous recouvrons et où nous semons ou plantons. Avec cette méthode, on arrive à avoir une production de bois ou de fruitiers.

Dans le temps passé, les gens n'abattaient pas les arbres comme maintenant. Nos grands-parents enlevaient seulement le bois mort.

Mais avec la démographie croissante et une certaine richesse, les gens coupent beaucoup d'arbres et le désert avance.

Maintenant, nous savons à quel point l'arbre est important dans plusieurs domaines. Avec les écorces on traite les enfants car il ne faut pas compter sur les médicaments, qui coûtent très cher. Au niveau du village, la pharmacopée, les écorces des arbres, c'est très important. Pour la santé, l'arbre joue un grand rôle.

En plus, nous savons que là où il y a beaucoup d'arbres, l'eau est plus abondante. Nous avons pris conscience de cela. Là où il y a des arbres quand nous cultivons, nous avons un meilleur rendement. L'arbre protège la terre de l'assèchement. L'arbre est très important.

Pour compenser la consommation de bois de feu ou de construction, nous plantons d'autres arbres, tels que l'eucalyptus, uniquement pour le bois de chauffe. Nous avons aussi formé nos membres aux foyers améliorés et nous avons fait des formations, pour que chaque femme ait son foyer amélioré, afin de réduire la destruction des arbres.

Les femmes sont également impliquées dans des activités de transformations, en particulier de séchage de fruits comme les mangues, récoltées sur les arbres plantés dans les bas-fonds. C'est une source de revenu pour les femmes.

À travers le Réseau Arbres Tropicaux, nous pourrions avoir des échanges d'idées et de connaissances, pour perfectionner ce que nous sommes en train de faire. Le partenariat peut nous donner d'autres idées...

*Propos recueillis à Johannesburg par Lucie de Framond.*

**Françoise BANGRÉ**

Fédération nationale des femmes rurales du Burkina

(FENAFER - B)

03 BP 7026

Ouagadougou 03, BURKINA FASO

bangrefrancoise@yahoo.fr

## Bilan de la mise en œuvre des conventions au Burundi, dix ans après Rio

### 1. Contexte

À l'instar des autres pays du monde, le Burundi a déjà pris conscience du fait que le développement durable en tant que processus de création du bien-être humain, ne peut être envisagé sans prendre en compte l'impérieux compromis et la meilleure combinaison qui doivent exister entre les biens et les services offerts par l'activité économique et les besoins de préservation de l'environnement.

En 1988 déjà, le Burundi avait déjà créé un Ministère chargé de l'Environnement. En 1992, au lendemain du Sommet Planète Terre, qui s'est tenu à Rio de Janeiro, celui-ci avait commencé un processus d'élaboration d'une Stratégie Nationale pour

l'Environnement et de son Plan d'Action. Cependant, ce processus s'est vu très vite arrêter en 1993, suite à la crise socio-politique dans laquelle le pays était plongé.

Avec l'appui du PNUD et de la FAO, les travaux d'élaboration la Stratégie Nationale pour l'Environnement au Burundi ont repris en 1997 avec la participation de tous les partenaires notamment les représentants des familles rurales, de l'administration locale, des techniciens de terrain, des décideurs, des bailleurs de fonds, des ONG et des représentants des organisations de la société civile.

En dépit de la volonté politique du Gouvernement burundais dans la mise en place des outils de gestion coordonnée de





Cultures multi-étagées de manioc, maïs et bananiers. Photo : F. BESSE.

l'environnement pour un développement durable, leur mise en œuvre demeure hypothétique.

En effet, avec le gel de la coopération, consécutif à la crise sociopolitique dans laquelle le pays est plongé, le Burundi n'a pas, à lui seul, les capacités requises pour mettre en musique ces instruments. Ainsi, l'aide d'urgence s'est substituée à l'aide au développement.

L'année 1997, aura été une année de l'environnement au Burundi en dépit de la géopolitique du pays et de la sous-région. Un bon nombre de conventions internationales en rapport avec l'environnement a été ratifié par le Burundi durant cette période. Il s'agit de la convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et la Convention sur la Diversité Biologique.

## 2. Étapes franchies dans la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le Burundi

Cinq ans après la signature et la ratification des grandes conventions issues de Rio, bien des actions ont été réalisées. Des stratégies et des programmes ont été élaborés et seront mis en œuvre dès que la paix sera retrouvée. On peut citer entre autres :

- l'élaboration de la première communication nationale sur les changements climatiques, des stratégies ainsi qu'un plan d'action ;
- l'élaboration d'une stratégie nationale et son plan d'action en matière de la diversité biologique ;
- l'élaboration un plan d'action national en matière de lutte contre la dégradation des terres au Burundi ;
- des campagnes de sensibilisation de la population contre la désertification ont été entamées dans le pays ;
- la mise en place d'un Schéma Directeur d'Aménagement des Marais pour l'intensification de la production agricole ;



Intensification agricole par agroforesterie (Burundi). Photo : F. BESSE.

- la mise en place d'un programme national de lutte anti-érosive pour la protection des sols en vue de l'augmentation de la production agricole ;
- l'intensification des activités agro-sylvo-zootechniques en vue de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la gestion de l'environnement.

En plus, un **code de l'environnement au Burundi** a été élaboré et promulgué. Cet instrument a pour objet de permettre la gestion de l'environnement et la protection de celui-ci contre toutes les formes de dégradation, afin de sauvegarder et de valoriser l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, de lutter contre les différentes formes de pollutions et de nuisances et d'améliorer ainsi les conditions de vie de la personne humaine, dans le respect de l'équilibre des écosystèmes.

## 3. Perspectives d'avenir

Au moment où une lueur de paix pointe à l'horizon avec la signature d'un accord de cessez-le-feu et la mise en place d'un gouvernement de transition, des signes précurseurs de développement durable au Burundi commencent à naître. On assiste aujourd'hui à une relance progressive de la coopération tant bilatérale que multilatérale. Une émergence de la société civile et des ONG commence également à gagner du terrain en matière de lutte contre la pauvreté et la gestion coordonnée de l'Environnement.

La mise en œuvre du projet SILVA/UE/FAO, portant sur des échanges d'informations sur les textes internationaux concernant les ressources forestières, aura été une occasion pour le Réseau International Arbres Tropicaux – Burundi de rencontrer et discuter avec les représentants de toutes les couches de la société burundaise (depuis les décideurs jusqu'à la population rurale) sur ce sujet. Les résultats de cette rencontre montre que le chemin à parcourir pour que ces derniers puissent s'appropriier ces conventions reste long.

À cet effet, il serait souhaitable que vingt ans après Rio, les pays signataires de ces conventions, dont le Burundi, soient arrivés à des résultats palpables. Pour ce faire, dans le souci de participer tous à l'effort mondial de lutte contre la pauvreté et de protéger l'environnement, il faudrait que les pays développés appuient et soutiennent les initiatives des pays pauvres.

Dans un pays pauvre et qui vient de sortir de la guerre comme le Burundi, la mobilisation des financements pour les priorités suivantes s'avère indispensable :

- la mise en œuvre des stratégies et plan d'action arrêtés dans le cadre de la mise en œuvre des différentes conventions ratifiées,
- la formation et l'information du public à tous les niveaux sur le contenu des conventions,
- le renforcement de la recherche développement en vue de concilier les intérêts de développement économique et de conservation des ressources naturelles.

Des ONG locales en général et le RIAT-Burundi en particulier, en tant que structures légères mais proches de la population seront mises à contribution dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et d'évaluation des actions arrêtées.

**RIAT – Burundi**  
S/c **Salvator NDABIRORERE**  
Ministère de l'Aménagement du Territoire,  
de l'Environnement et du Tourisme  
BP 1696 Bujumbura, BURUNDI  
nasalvator@yahoo.fr

## Amazonie : des routes dans la forêt

Dans le cadre du Forum global des peuples, une conférence intitulée *Amazonia – Frontier governance & sustainable development* a été organisée le 24 août 2002 par l'Institut amazonien de recherche environnementale (IPAM), l'Institut socio-environnemental (ISA) et le groupe de travail amazonien (GTA – association de travailleurs).

### Le déboisement le long des routes goudronnées...

Le sujet est la transformation des pistes en routes goudronnées et les dégradations forestières qui en découlent. L'histoire montre qu'en 25-30 ans, la forêt est fortement dégradée dans une bande de 50km de part et d'autre de la route. Ce constat implacable est mis en relation, non seulement avec les quantités de carbones relâchées dans l'atmosphère et la biodiversité perdue, mais encore avec le préjudice pour les populations locales, enfoncées dans une spirale de pauvreté.

Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la politique d'amélioration des infrastructures routières prévue par le gouvernement, considérée comme absolument nécessaire, mais de montrer comment on peut atténuer les problèmes forestiers qui y sont liés.

### ... peut-être pas une fatalité

Les études menées par l'IPAM montrent que le déboisement est fortement limité quand des aires protégées sont définies et effectivement surveillées, quand les communautés sont associées aux décisions de planification, quand les droits fonciers des indigènes sont reconnus et sécurisés, quand des aides sont données pour la production de produits forestiers non ligneux (extractivisme) et l'exploitation forestière à faible impact. Dans ces exemples, on observe une augmentation de la valeur du foncier, redonnant l'avantage à des productions intensives (cultures pérennes, gestion forestière) plutôt qu'extensives (élevage extensif, agriculture sur brûlis, exploitation forestière sans renouvellement). On note aussi que la présence des routes permet aux petits fermiers de commercialiser leur production dans de bonnes conditions.

La présentation montre qu'il est possible de construire un équilibre entre la satisfaction des besoins humains – nationaux et locaux – et la préservation du patrimoine naturel brésilien. Malheureusement on peut s'attendre à ce qu'il soit difficile de réunir toutes les conditions pouvant donner une réalité à la "bonne gouvernance" souhaitée.

Lucie de FRAMOND  
SILVA

lucideframond@wanadoo.fr

## UICN Afrique centrale entre Rio et Johannesburg : un engagement au service du développement durable et de la conservation

### 1. Introduction

Créée en 1948, l'Union Mondiale pour la Nature est une organisation internationale qui regroupe en son sein 955 membres dont 71 États, 107 agences gouvernementales, 675 organisations non gouvernementales nationales et 678 organisations non gouvernementales internationales. Le Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique centrale (BRAC) fait partie des quatre bureaux que compte l'UICN en Afrique (Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest et Afrique australe).

Créé en 1995, trois ans après Rio, le BRAC permet à l'UICN de mieux adapter ses interventions aux réalités régionales et d'intégrer les connaissances et les avis de ses membres dans la vision globale de gestion durable des ressources naturelles. Elle met en œuvre son programme dans le cadre de ses domaines stratégiques compatibles avec l'agenda 21.

La présente présentation résume les grandes expériences de l'UICN en Afrique centrale avec l'appui de ses trois piliers que sont les Membres et les Commissions. Elle met ensuite en exergue les orientations stratégiques après le Sommet de Johannesburg.

### 2. Les activités de l'UICN-BRAC dès son lancement jusqu'au Sommet de Johannesburg

Les réalisations de l'UICN en Afrique centrale contribuent au développement durable dans la sous-région et répondent aux grandes orientations du chapitre 11 de l'agenda 21 à savoir : le maintien des rôles et fonctions multiples de tous les types de forêts, terres forestières et surfaces boisées ; l'amélioration de la protection, de la gestion écologiquement viable et de la préservation de toutes les forêts ; l'amélioration d'une utilisation et d'une évaluation efficaces visant à recouvrer la valeur intégrale des biens et services du aux arbres ainsi qu'à la création et le renforcement des capacités de planification, d'évaluation et d'observations stratégique sur les forêts.

Au-delà des aspects purement forestiers, l'UICN-BRAC a été fortement impliqué dans les questions relatives à l'eau, à la sauvegarde des espèces et à la restauration des écosystèmes à travers ses programmes régionaux et ses projets de terrain.

## 2.1. Promotion de la gestion participative des aires protégées et de concessions forestières

Le BRAC a lancé un programme de référence en Afrique centrale. Il a publié un manuel destiné à la facilitation des processus de cogestion sur le terrain en particulier autour des aires protégées et a permis l'intégration de la cogestion dans la formation des écoles forestières. À cet effet, il a aussi contribué au renforcement des capacités des agents des projets de terrain dans la Bassin du Congo en matière de cogestion au Cameroun, au Congo en République Démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Gabon.



À droite, le Préfet et son équipe et à gauche, les populations (Lac de la Mape au Cameroun) dans le cadre des négociations de la gestion du lac de la Mape. Photo : J.C. NGUINGUIRI.

## 2.2. La facilitation des Processus régionaux : cas de la Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC)

C'est grâce à la réunion des membres de l'UICN au Cameroun en 1995 que l'idée de la CEFDHAC est née. L'objectif était de mettre en place un cadre de concertation pouvant regrouper les politiques (ministres et parlementaires), les ONG, le secteur privé, les peuples autochtones, les techniciens. Dès le lancement du processus, l'UICN assure son secrétariat et les parties prenantes lui ont confié pour mandat de jouer le rôle d'Agence de facilitation en vue de lui permettre de mobiliser les financements nécessaires au fonctionnement des organes de la CEFDHAC.

Grâce à la CEFDHAC, plusieurs produits ont pu voir le jour notamment le Plan d'Action Stratégique régional (PAS) pour les ressources de l'environnement et de la diversité biologique des écosystèmes du Bassin du Congo, le Code de déontologie pour la gestion durable des concessions forestières en Afrique, l'évaluation de l'évolution des sites critiques sur le plan de la biodiversité au Cameroun, au Gabon et en Guinée équatoriale et un document de référence sur la mise en cohérence des politiques et lois forestières en Afrique centrale.

## 2.3. L'initiative de Conservation de la biodiversité par la constitution d'un réseau d'aires protégées pour la Paix dans les pays des Grands Lacs

Une initiative novatrice chargée de promouvoir les Parcs pour la paix dans les pays des grands Lacs a été lancée en 2000. Elle a permis d'expérimenter des systèmes d'alerte (en cas de conflits) pour la conservation des Parcs Nationaux de la Kibira (Burundi), des Volcans (Rwanda) et des Virunga (RDC). Un code de conduite pour la gestion de ces Parcs nationaux est en cours d'élaboration afin de permettre aux parties prenantes de respecter les ressources en cas de



Illustrations des étapes d'un processus de gestion participative (projet Waza Logone, au Cameroun). Photo : J.C. NGUINGUIRI.

conflits armés. Grâce à cette initiative, la coordination des activités autour de ces Parcs et les appuis aux populations sinistrées par les conflits armés ont été renforcés.

## 2.4. Le renforcement des capacités des membres

Le BRAC, à travers ses programmes de conservation, renforce les capacités des membres et partenaires en formulation de Projets et en gestion des ressources biologiques. L'actualisation des *curricula* de formation dans les institutions de formation forestières en Afrique centrale en vue d'adapter les formations au contexte actuel en est un exemple éloquent.

## 2.5. La sauvegarde des espèces

En collaboration avec la Commission de sauvegarde des espèces, le BRAC participe à l'élaboration de la stratégie sous-régionale pour la conservation de l'éléphant d'Afrique. Le BRAC travaille en synergie avec les autres processus sous-régionaux qui ont un impact sur la conservation et la gestion des éléphants.

Il abrite également la coordination régionale de MIKE (*Monitoring Illegal Killing Elephant*) et le soutien dans la lutte contre le braconnage et pour le Programme Régional sur l'utilisation durable de la viande de brousse en Afrique centrale. Le BRAC entretient des relations très étroites avec la Convention internationale sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore en voie d'extinction (CITES). À ce titre, il contribue au renforcement et à la promotion des réseaux spécialisés dans l'utilisation durable des espèces animales et végétales.

## 2.6. L'expérience de l'UICN dans la gestion des Projets de terrain

Le BRAC capitalise les leçons apprises de ses multiples projets de terrain.

Le Projet Dja (Cameroun, 1995-2001) avait pour objectif de maintenir la diversité biologique de la partie est de la réserve de faune du Dja et de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des populations riveraines. Le Projet visait la lutte contre le braconnage qui se développait à cause de l'expansion de l'exploitation forestière autour de la réserve. Actuellement, le BRAC donne son appui dans le cadre de la facilitation du travail du forum des acteurs œuvrant dans la conservation et le développement de la réserve du Dja.

Le Projet Waza Logone (Cameroun, 1988-2003) a pour objectif de réhabiliter la plaine d'inondation du Logone sevrée d'eau par la combinaison du déficit pluviométrique et le développement des infrastructures hydro-agricoles sans étude d'impact sur l'environnement. Grâce à l'encadrement du Projet et à l'appropriation des initiatives de conservation par les populations, le Projet a été primé lors de l'expo 2000, à

Hanovre, en Allemagne. Les populations riveraines impliquées dans la conservation ont gagné un des prix mondiaux de l'initiative Équateur 2002 " à Johannesburg lors du Sommet de la Terre (Rio+10).

La Projet Conkouati (Congo, 1994-1998) avait pour objectif de contribuer à la conservation de la diversité biologique de la réserve de faune du même nom et d'améliorer la qualité de la vie des populations vivant à l'intérieur et en périphérie de la réserve.

Quant au Projet Lac Télé (Congo), il visait le maintien de la diversité biologique de la zone du lac Télé par le classement de cette zone en réserve et l'élaboration d'un plan d'aménagement participatif.

Le Projet Forêts Basse-Guinée (2002-2005) vise le développement durable des populations à travers la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles au Cameroun et en Guinée équatoriale à travers la promotion des micro projets mis en œuvre par les ONG partenaires.

### 2.7. Communication

Une stratégie de communication, définie par ses membres pour promouvoir les produits de l'UICN-BRAC a été mise en œuvre. Elle vise la communication des produits du BRAC au

niveau interne mais également auprès des parties prenantes, des décideurs, des ONG, du secteur privé et des médias. Plusieurs outils ont été mis en place : magazines, radio, dépliants, posters, etc.

### 3. Perspectives après Johannesburg

Le BRAC s'attèle à mettre en œuvre les résolutions du sommet de la terre, particulièrement dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la gestion durable des forêts. La contribution à la promotion du Plan d'Action Stratégique Régional pour les ressources de la diversité biologique des écosystèmes du Bassin du Congo et du Plan de Convergence sous-régional issues de la CEFDHAC et de la Déclaration de Yaoundé relatifs aux écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. Nul doute que la vulgarisation des enjeux et impacts des conventions internationales en matière de ressources naturelles sera inscrite en bonne place dans son programme.

**Daniel NGANTOU**

Directeur régional de l'UICN-BRAC  
BP 55 06 Yaoundé  
CAMEROUN  
daniel.ngantou@iucn.org

## Qu'en disent-ils ?

*Afin d'obtenir un éclairage global sur l'état d'esprit de nos partenaires et de nos membres, nous avons proposé à certains d'entre eux de répondre à une série de cinq questions. On trouvera, ci-dessous, la réponse de Green Peace France (Monsieur Ludovic Frère) et un résumé des réponses que nous ont fait parvenir les membres du Réseau.*

### La réponse de Green Peace France

#### Quelles sont les évolutions principales entre 1992 et 2002 dans la conception du développement durable ?

Depuis dix ans, la prédation sur les ressources naturelles n'a fait qu'augmenter.

À Rio, la notion de développement durable sous-tendait un principe de décroissance de la prédation sur les ressources naturelles, l'idée était de léguer aux générations futures la même planète ; ce qui impliquait de chercher un équilibre entre le social, l'environnement et l'économie. Aujourd'hui, il ne reste que le volet économique, car les entreprises s'en sont emparées et ont fait penché la balance vers l'économique. Ainsi, le terme de développement durable a perdu toute crédibilité ; il s'est vidé de son sens, c'est une coquille vide. D'ailleurs de terme est particulièrement utilisé par les industriels.

#### Quelles sont les raisons de ces évolutions ?

Les États, à l'initiative de Rio, ont lâché les rennes et laissé une grosse part du gâteau aux initiatives du privé. La preuve : on a vu foisonner les initiatives de type 2 (par et pour les entreprises) au détriment des initiatives de type 1 qui auraient dû être considérées comme des priorités internationales et auraient dû précéder les initiatives de type 2.

#### Dans les moyens définis à Johannesburg pour mettre en œuvre le développement durable, quels sont ceux qui ouvrent les perspectives les plus intéressantes pour les pays du Sud ?

Dans le cas des forêts, on constate que six mois avant le Sommet de Johannesburg, la CDB a fait l'objet de nombreuses réunions et a mis en place un groupe de travail, qui exprimait un peu d'énergie déployée pour une réflexion et une action raisonnée pour les forêts primaires ; mais six mois après, tout a été abandonné.

Par exemple, l'initiative du Bassin du Congo se résume à l'élaboration de programmes de coopération réalisés par quelques

États, alors qu'il aurait fallu une initiative sur les forêts primaires afin d'impliquer un plus grand nombre de pays et de proposer des actions plus consistantes.

### **Quelles peuvent être les conséquences les plus importantes dans le domaine forestier ?**

Le Sommet de Johannesburg n'aura que peu de conséquence pour les forêts car il n'a insufflé aucun nouveau projet (même si elle a été publiquement annoncée à Johannesburg, l'initiative Bassin du Congo avait déjà été décidée au FNUF puis à la CDB).

Cependant, nous espérons pour l'avenir que l'écocertification type FSC (*Forest Stewardship Council* ou Conseil de bonne Gestion Forestière) se développe et en particulier dans les forêts communautaires car en Asie du Sud-Est et en Afrique le renforcement de la vie démocratique passerait par une plus forte implication des populations dans ces projets : plutôt que d'avoir des entreprises étrangères pendant quarante à soixante ans dans une forêt, à l'avenir on devrait donner davantage de pouvoirs et de moyens pour gérer les forêts aux populations.

### **Pensez-vous que les populations du Sud se sentent impliquées par toute cette agitation internationale ?**

Elles attendent du concret.

Comme dans toutes les conventions internationales, les populations du Sud sont très minoritaires, avec peu d'ONG ; cela implique qu'elles participent peu et de manière superficielle à ces grandes messes internationales. De plus, de retour dans leur pays, les représentants de ces populations du Sud constatent une grande différence entre ce qu'ils ont entendu et ce qui se fait.

Johannesburg a clôturé un cycle pendant lequel il y a eu beaucoup d'espoir qui retombe. Si personne n'a pu se mettre d'accord sur une priorité, un calendrier, un financement : aucune population ne peut être satisfaite.

En conclusion, Greenpeace espère encore beaucoup de la CDB (qui traite de tous les aspects forestiers du social à l'écologique, en passant par la biopiraterie...) ; la CDB n'est pas encore assez mûre pour se doter d'outils contraignants ; Greenpeace souhaite que la prochaine réunion de la CDB prévue en 2004 sur les aires protégées permette d'aller plus loin vers du concret.

En France, Greenpeace a été déçue par les *fora* organisés par le gouvernement pour préparer Johannesburg car ces réunions n'ont servi qu'à recueillir les points de vue des participants : une liste de projets pouvant être financés a été proposée sans définir de priorités qui auraient dû être défendues sur la scène internationale. Ainsi la France a présenté une liste de bonnes intentions mais aucun projet véritable.

S'il n'y a pas d'avancée positive, c'est un recul car la prédatation sur les ressources naturelles a augmenté. Parce que Johannesburg n'a pas permis d'avancée, l'environnement a perdu.

**Ludovic FRÈRE**

Coordonnateur de la campagne  
" protection des forêts primaires "  
GREEN PEACE France  
22 rue des Rasselins 75020 Paris  
FRANCE

## **La synthèse des réponses des membres du RIAT**

### **Quelles sont les évolutions principales entre 1992 et 2000 dans la conception du développement durable (dans les textes et, si possible, dans les débats où ils ont été élaborés) ?**

Les réponses s'organisent autour de trois appréciations positives :  
– la priorité donnée à la lutte contre la pauvreté,  
– la volonté d'agir avec la collaboration des populations locales,  
– la mise en chantier, encore timide, des initiatives nationales (réglementation, organisation).

Par contre, l'ensemble des réponses dénonce les carences d'une démarche trop lente, contradictoire, peu concrète et loin de dégager les moyens suffisants pour atteindre les objectifs affichés.

### **Quelles sont les raisons de ces évolutions ?**

Deux raisons sont mises en avant :  
– la nécessité d'agir de manière globale, en traitant de manière intégrée développement humain et préservation des ressources naturelles. Ce qui donne un sens à la priorité accordée au développement économique et social, contrôlé dans ses effets sur l'environnement ;  
– le manque de solidarité nord-sud, mais aussi le déficit démocratique de nombreux pays en développement ce qui rend difficile la réalisation des objectifs affichés.

*Dans les moyens définis à Johannesburg pour mettre en œuvre le développement durable, quels sont ceux qui ouvrent les perspectives les plus intéressantes pour les pays du Sud ?*

Beaucoup d'espoirs sont mis dans une meilleure régulation des moyens financiers. Plus concrètement, on espère un accroissement de l'aide aux pays en développement et un rééquilibrage des aides que les pays développés apportent à leur agriculture souvent au détriment des agricultures des pays pauvres. Au-delà, on pense que petit à petit on verra se construire une dynamique de terrain impliquant les acteurs les plus proches des populations (ONG, coopératives, associations...).

### **Quelles peuvent être les conséquences les plus importantes dans le domaine forestier ?**

Sur ce plan, les réponses sont très peu précises. D'une façon générale nos interlocuteurs sont sans doute déçus de constater que, lors du sommet de Johannesburg, la forêt n'a pas fait l'objet d'une attention particulière, alors que les formations forestières et les ressources qu'elles recèlent participent largement au développement social des populations riveraines. L'initiative sur le bassin du Congo est mal connue et ne fait pas l'objet de commentaires engagés.

### **Pensez-vous que les populations du Sud se sentent impliquées par toute cette agitation internationale ?**

Si globalement la réponse est non, on constate toutefois un véritable intérêt de la part des acteurs d'encadrement. Mais, eux aussi attendent du " concret " et surtout de pouvoir mettre en œuvre une véritable politique de sensibilisation des populations qui passerait par l'éducation et par des actions de terrain. Il n'est pas hors de propos de dire que, dans l'esprit de certains, l'enjeu est le développement de pratiques démocratiques et d'une véritable responsabilisation, voire autonomie, des populations face à chaque problème. ■

## Opération de type II : le partenariat pour les forêts du bassin du Congo : PFBC

Le partenariat pour les forêts du bassin du Congo a été lancé le 4 septembre 2002 à Johannesburg sous l'égide des États-Unis d'Amérique (USA) et de l'Afrique du Sud. Il rassemble 29 partenaires : les gouvernements des pays du bassin du Congo (Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Gabon et Guinée Equatoriale), les gouvernements des pays partenaires (Allemagne, Afrique du Sud, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Japon), la Commission européenne, des représentants du secteur privé de la filière bois, des ONG internationales et des organisations internationales.

La France a accueilli la première réunion de coordination les 21, 22 et 23 janvier 2003 à Paris.

La première journée, réservée aux représentants des gouvernements et de la Commission européenne avait pour objectif de recueillir les avis des pays partenaires et de faire le point sur leurs contributions au PFBC. Fort d'une concertation préalable, les six pays du bassin Congo ont présenté une position commune en faveur de la Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et du rôle central qu'ils entendent lui faire jouer. Par ailleurs, dans ce même esprit, ils ont proposé que le Plan de Convergence (document présentant les actions sous-régionales approuvées par la COMIFAC) soit considéré comme le cadre de référence de toutes les actions à mettre en œuvre. Ces points, qui ont donné lieu à de nombreuses discussions, sont particulièrement importants car ils font jouer à la COMIFAC un rôle central dans la mise en œuvre du Partenariat.

Les 22 et 23 janvier ont rassemblé l'ensemble des 29 partenaires. Les travaux du 22 janvier ont été organisés en panels ou catégories de partenaires et consacrés à l'expression des intentions, des moyens et des objectifs de chaque partie. Le 23 janvier a été consacré à la mise en œuvre du Partenariat.

Lors du panel consacré aux ONG, le représentant de WWF Cameroun a mis l'accent sur les actions de conservation et de gestion. L'expert du *Global Forest Watch* (WRI) a présenté le programme de surveillance de l'exploitation forestière par télédétection et mis en avant le rôle de l'Observatoire pour les Forêts d'Afrique Centrale. Le *Smithsonian Institution* a plaidé pour un nécessaire renforcement des connaissances sur les écosystèmes forestiers et *Conservation International* a fait part du dialogue constructif avec le secteur privé pour limiter l'impact de l'exploitation forestière sur la diversité biologique. Le secteur privé, au travers de l'*Interafrican Forest Industries Association* (IFIA), a rappelé son engagement, notamment en ce qui concerne les plans d'aménagement forestier et ses efforts en faveur de la formation professionnelle dans l'ensemble de la filière bois.

Les pays non africains ont présenté leur contribution au PFBC. Les **États-Unis** ont rappelé leur contribution de 53 millions de dollars US notamment pour le renforcement du programme CARPE et en insistant sur la lutte contre l'exploitation illégale des bois. La **France** a pris l'engagement de contribuer à hauteur de 15 millions d'euros sur la période 2003-2005 pour l'appui institutionnel et le renforcement des capacités. Elle a rappelé que le FFEM sera mis à contribution à hauteur de 5 millions d'euros et que 30 millions d'euros pourraient être proposés sous forme de prêts en soutien aux plans d'aménagement. De son côté l'**Allemagne** a annoncé une contribution supplémentaire de 5 millions d'euros (en plus des 20 millions d'euros de projets en cours) et la **Commission européenne** a confirmé un engagement de 42 millions d'euros pour la période 2003-2006. Enfin, le **Royaume-Uni**, la **Belgique**, le **Canada** et le **Japon** ont eux aussi annoncé un renforcement de leur soutien.

La position commune des six pays du bassin du Congo a été présentée par le ministre congolais de l'Économie Forestière et président en titre de la COMIFAC (M. Henri Djombo). Les gouvernements ont mis l'accent sur l'objectif premier de lutte contre la pauvreté, le niveau encore insuffisant des contributions annoncées et le nécessaire renforcement des capacités nationales. Il a insisté sur la volonté des pays africains de s'approprier le PFBC, tant pour la définition des objectifs et la coordination des actions que pour la gestion des fonds.

En ce qui concerne la mise en œuvre du Partenariat, la proposition des USA de mettre en place d'une facilitation jusqu'en 2004 a été acceptée. Elle sera constituée de deux personnes : un facilitateur américain (M. David Kaeuper) et un co-facilitateur africain servant de relais entre la COMIFAC et le PFBC. Ce dernier poste sera financé par les USA et placé auprès du Secrétariat exécutif de la COMIFAC. Par manque de temps, il n'a pas été possible d'aborder d'autres points clés telle l'adhésion de nouveaux partenaires ou l'identification des lacunes entre les besoins exprimés par le plan de convergence et les offres de contribution des différents partenaires.

De l'avis général, cette première réunion a été un succès. Tout d'abord elle a permis de rapprocher les points de vue (entre pays, entre organisations, entre ONG et secteur privé). Enfin, elle a placé la COMIFAC au centre du PFBC et marqué la volonté des pays africains de s'approprier le PFBC.

Jean-Claude BERGONZINI  
Président du RIAT

## Un projet pour favoriser l'évolution des pratiques de gestion forestière et stimuler le débat sur l'avenir des forêts

*Dans cette conclusion, nous reprenons, en les interprétant, les enseignements des différentes contributions à ce numéro spécial et nous proposons, dans la prolongation de l'introduction, un projet susceptible de mobiliser les membres du Riat.*

On peut avancer que Rio aura été marqué par l'émergence des grands problèmes environnementaux sur la scène internationale. C'est en effet autour des grandes questions d'avenir liées aux changements climatiques, à l'érosion de la biodiversité et à la progression des situations de désertification, que les prises de décisions auront été les plus visibles et perceptibles. Pourtant le grand chantier aura eu ses limites et on est en droit de déplorer que sur les forêts, mais aussi sur bien d'autres sujets comme l'eau, l'énergie, les sols, etc., on ne soit pas parvenu à des accords contraignants et de nature à établir une référence incontournable. De nombreuses raisons peuvent expliquer cet insuccès, certaines, purement intellectuelles, opposent les thématiques (le vivant, le climat...) aux sujets particuliers (la forêt, l'eau...), mais c'est sans doute dans la proximité frontale des conflits politiques (eau) et économiques (forêt) potentiels qu'il faut chercher les causes de ces infortunes. Quoiqu'il en soit, et plus particulièrement en ce qui concerne la forêt, les efforts pour obtenir un texte fort et consensuel ont perduré comme l'illustre les travaux successifs de Gif, du Fif et du Fnuf (voir l'éditorial de M. Sène et les articles de MM. Chevalier et Koné). On peut se demander si de tels efforts sont justifiés. Nous pensons que oui. Notons d'ailleurs sans fausse pudeur, qu'il serait naïf de croire que l'enjeu soit la simple définition d'objectif de gestion ou de stratégie ; c'est aussi la reconnaissance d'un domaine d'action particulier et la reconnaissance d'un besoin de financement spécifique.

Johannesburg semble renverser la démarche initiée à Rio. De l'approche thématique on passe à une approche globale qui s'exprime dans le concept de développement durable. De l'approche fortement environnementaliste on glisse vers une approche plus économique et sociale. Cela ne signifie pas que cette approche n'était pas présente à Rio, mais ce glissement n'est sans doute pas sans signification. Faut-il y voir une régression ou un progrès ? D'un point de vue intellectuel on peut être satisfait par la vision holistique promue à Johannesburg, même si on peut douter de ses fondements : séduisant, le développement durable reste un concept bien flou et ce flou semble conduire à des consensus peu crédibles (par exemple, entre politiques et écologistes). D'un point de vue opérationnel tout est à craindre. D'autant que cette évolution s'accompagne d'un désengagement des Etats vers les relais de l'économie de marché. En ce qui concerne la forêt, devenue objet parmi d'autres du développement, censée justifier de ses priorités de manière comparative ou complémentaire vis-à-vis d'autres domaines, privée de la prise en compte de ses externalités, appauvrie de ses particularités (le temps et l'espace), l'avenir semble s'assombrir. Seule son omniprésence dans certaines régions peut la rassurer, mais avec le risque d'être négligée ailleurs et mise en réserve sur quelques grands massifs.

Dans ces conditions, le combat pour la reconnaissance d'une spécificité des espaces forestiers – combat mené entre les deux sommets de Rio et de Johannesburg, malgré les difficultés, les désaccords et les divergences d'intérêt des Parties – doit être maintenu, conforté et surtout réexaminé dans ce qui paraît, bon gré, mal gré, aujourd'hui

incontournable : la référence au développement durable. Un tel parti pris n'est pas irréaliste dans la mesure où la gestion forestière, qu'il s'agisse de plantations, industrielles ou villageoises, de forêts de production ou de réserve s'est le plus souvent située, consciemment ou non, dans une perspective de durée et de maintien des fonctions essentielles (préservation des sols, gestion de l'eau...) et dans une certaine reconnaissance de la multifonctionnalité. En réalité, ce ne sont pas les méthodes et les techniques d'aménagement de l'espace forestier qui risquent de faire défaut ; ce qui risque de contrarier nos espoirs de succès, ce sont deux des aspects extrêmes de la gestion forestière. Deux dimensions que nous avons toujours eu des difficultés à contenir. D'une part, la dimension planétaire ou continentale de certains problèmes, illustrée aujourd'hui par les discussions autour de l'écocertification, du rôle des plantations dans le stockage du carbone, de la mise en œuvre d'une politique mondiale ou continentale en matière de réserves de biodiversité et d'autre part, la résolution des conflits avec les espaces limitrophes de la forêt, à l'exemple de l'interférence forêt et agriculture. Une dimension planétaire et une dimension locale, deux volets où les problèmes sont le plus souvent extra-forestiers

Pour le Riat, au regard de la place qu'il occupe et du rôle qu'il veut jouer, au regard de ce qu'il a toujours affiché comme vocation, la meilleure façon de participer à l'évolution des idées et des pratiques est d'apporter son appui à la mobilisation des acteurs de terrain. Une mobilisation qui suppose que soient établies les conditions d'un débat démocratique entre des participants suffisamment informés, formés et capables de se faire entendre. Dans cet esprit, le travail mené par le Riat avec l'appui de l'Union européenne et de la Fao constituée, pour nous, un excellent stimulant et va nous permettre d'illustrer concrètement ce que pourra être notre démarche.

Revenons sur les derniers termes de notre introduction à ce numéro du *Flamboyant* : que disions-nous ? " *Les premières conclusions de nos travaux sont sans grandes nuances : les conventions et les textes qui les ont accompagnées entre Rio et Johannesburg, sont ignorées par la majorité des acteurs qui sont censés les mettre en œuvre "...* " cela ne signifie pas que les problématiques qui ont motivé l'adoption des conventions soient ignorées. Ces préoccupations relèvent d'une culture plus large et partagée par la plupart des acteurs du développement. Toutefois, on peut aisément supputer que cette ignorance accompagne un appauvrissement général du débat, de l'analyse et indubitablement qu'elle freine la valorisation et la concrétisation des idées qui animent les conventions. Sans oublier qu'elle est partiellement à l'origine des difficultés d'activer aides et appuis ".

" *Pour dépasser cette situation, il faut entreprendre une véritable campagne de promotion. Promotion construite autour d'un débat, d'une mise en situation, et d'une façon générale d'une confrontation entre les contenus des conventions et des textes associés avec la nature des pratiques. Soyons plus précis, informer sur les conventions ne doit pas se limiter à la diffusion des textes de référence. Encore que cette*

approche soit nécessaire. Mais, cette promotion doit accompagner une dynamique qui conduise à un double enrichissement :

– sur le plan technique : innovations dans le domaine des pratiques sur la base d'une confrontation critique de celles-ci aux principes de gestion durable ;

– sur le plan politique : débat démocratique, le plus large possible, autour des engagements internationaux.

C'est sur ces bases que nous avons, lors de l'atelier de Cotonou, tenté de définir une stratégie et un programme pour promouvoir les objectifs des Conventions et des textes associés à leur mise en œuvre. Nous donnons, ci-dessous, les grandes lignes du projet qui en est issu.

64

Un tel projet, d'information de formation et de dialogue, demande que soit précisé le **public concerné**, les **contenus privilégiés** et les **moyens à mobiliser**. Mais aussi l'esprit et la philosophie de l'entreprise.

### Le public

Il peut comporter **deux populations**. La **première population** serait composée pour l'essentiel des acteurs impliqués, directement ou indirectement, dans la gestion des espaces forestiers. Ce sont eux (ingénieurs, techniciens, scientifiques, formateurs et administrateurs) qui ont en charge la mise en œuvre des grandes orientations. On remarquera que de manière naturelle ils constituent le cœur des membres du réseau Riat. Ce qui doit faciliter leur mobilisation. La **deuxième population** serait composée des jeunes (lycéens, étudiants) et plus particulièrement de ceux qui se tournent vers des métiers relatifs à la forêt et à l'environnement (de manière simple, on peut dire que cette seconde population constitue la relève de la première).

### Le contenu

Il peut s'organiser autour de **deux grands produits**. Tout d'abord, la diffusion **des textes de référence** et de différentes versions, plus ou moins commentées, illustrées et simplifiées (selon le public), permettant une approche directe et facile des termes du débat. On remarquera que cette littérature existe et qu'il y aura intérêt à valoriser cet existant. Ensuite, et ce sera la partie la plus originale de notre démarche un ensemble de **produits confrontant pratiques et principes**. Cette démarche qui sous-entend de privilégier le dialogue entre les parties les plus concernées par la gestion des espaces forestiers est caractéristique de la démarche du Riat. Les thèmes sur lesquels devra porter la réflexion et l'engagement sont nombreux et leur liste n'est pas limitée (exemple : la gestion des réserves, les jachères, les bois sacrés, les plantations, la faune, l'utilisation des produits forestiers non ligneux, la consommation de bois de feu ...).

### Les moyens

Classiquement, lorsqu'on parle de vulgarisation, on insiste plus sur les supports de transmission (livres, fiches, films, affiches, journaux...) que sur les moyens de fabrication et de diffusion de l'information (réalisation des produits de manière collective ou en ayant recours à des experts, distribution par le biais d'ateliers ou de publications...). Sans négliger la forme, nous devons faire un effort sur les méthodes qui permettront de mobiliser les publics que

l'on cherche à atteindre. Plusieurs approches peuvent être adoptées et rares sont celles qui s'excluent car il va falloir tenir compte des contextes particuliers à chaque pays. Pour le Riat, la méthode préférentielle est celle qui, s'appuyant sur la structure en réseau, mobilise le plus grand nombre d'acteurs, tant au moment de la réalisation que de la transmission des savoirs. Dans cet esprit on se propose d'appuyer deux démarches :

Regrouper dans chaque pays l'ensemble des entités concernées par les problématiques sur lesquelles on aura choisi de travailler. Pour être plus précis il s'agit, dans un premier temps, de recenser les projets, les centres de formations (forestiers ou environnementaux) les organismes de gestion de l'environnement (services administratifs ou sociétés privés), les centres de recherche, les Ong... c'est-à-dire tous ceux qui sont potentiellement concernés par notre projet. Puis, dans une seconde étape, de leur proposer une démarche collective, s'appuyant sur un questionnement de terrain, qui conduira à la réalisation et à la diffusion de produits adaptés. On peut parler d'une sorte de **réseau d'observation de la promotion des méthodes de gestion durable**. Cette démarche présente l'avantage de tenir compte de l'existant et de dépasser le schéma classique client-serveur.

S'associer avec **les centres de documentation** qui sont disposés à servir de lieu ressource pour l'ensemble de la littérature que nous pourrions rassembler. En réalité, il existe une littérature importante et disponible qui traite des sujets qui nous intéressent. La première chose à faire est de la rassembler et de la mettre à disposition des acteurs.

Enfin, il faudrait identifier les populations qui doivent faire l'objet d'une approche spécifique. Il s'agit surtout de construire des **produits destinés à des groupes peu familiarisés avec le français**. Ces produits sont sans doute ceux dont ont besoin les membres du réseau-observatoire du paragraphe 1 dans leur dialogue avec les populations.

*Ce que répète le projet, de manière appuyée, c'est que pour relever les prochains défis, il sera nécessaire de renforcer les conditions d'un débat véritablement démocratique et productif, et pour cela de faciliter la diffusion de l'information et l'accès à la connaissance. Nous ne disons pas : " c'est là l'unique voie " ; il existe bien d'autres chemins à emprunter : la recherche, l'amélioration des techniques, la négociation politique, etc, mais c'est une voie nécessaire. Les réseaux, à l'exemple du Riat, sont, de ce point de vue, d'excellents moyens pour créer les dynamiques dont nous avons besoin dans des pays particulièrement déficitaires dans les domaines de la formation et de l'information. Les réseaux sont en effet des lieux idéaux pour favoriser une réflexion pluraliste, décloisonnée et non institutionnelle. Dans notre esprit, ce numéro spécial du Flamboyant aurait été incomplet s'il s'était limité à une compilation, au demeurant intéressante, d'expériences et d'analyses. C'est pourquoi nous avons voulu conclure sur une proposition d'action, à la mesure de nos compétences. Et c'est pourquoi, nous espérons que le projet que nous venons d'évoquer sera l'occasion de nous mobiliser pour un meilleur avenir des forêts. ■*

Jean-Claude BERGONZINI  
Président du RIAT



## RIAT

## Le Réseau International des Arbres Tropicaux

L'arbre et les forêts jouent un rôle social, économique, écologique et culturel reconnu comme essentiel par l'ensemble de la communauté internationale. Pourtant, dans bien des cas, cette prise de conscience, mainte fois réaffirmée, est insuffisante pour créer les conditions qui permettront de préserver et de valoriser de manière durable le patrimoine forestier mondial. Cette insuffisance est criante lorsque l'on considère l'ensemble du couvert forestier tropical. En réalité, c'est en raison du contexte de pauvreté de masse que connaissent la plupart des pays des régions tropicales que leur espace forestier est menacé et que la plupart des politiques sont mises en l'échec. Un tel constat pourrait conduire au renoncement ou à la recherche de solutions autoritaires. Mais d'autres voies sont possibles pour peu qu'elles privilégient la diffusion des savoir-faire, l'intégration du secteur forestier aux autres secteurs économiques et la participation des populations dans les processus de décision et de gestion.

En créant en 1987 le Réseau arbres tropicaux (devenu le Réseau international arbres tropicaux : le Riat, en 1997), le ministère français de la Coopération et du Développement a voulu œuvrer dans ce sens. Il a cherché à doter la communauté internationale d'un outil susceptible de promouvoir la réflexion sur le rôle des arbres et des forêts dans les sociétés des pays tropicaux, et surtout de valoriser les actions et méthodes ayant prouvé leur efficacité. Dans cette logique, le Riat se veut un lieu d'information et de dialogue entre tous les acteurs concernés, directement ou indirectement, par la gestion de l'espace forestier et, aussi, un lieu de formation et d'éducation dirigé vers l'action. Il a été conçu comme un rassemblement de personnes et d'organismes se fixant comme objectifs :

- de faciliter l'émergence dans les pays en développement de points de rencontre et de réseaux nationaux regroupant les représentants des administrations, de la société civile et d'organismes de coopération internationale,
- et de développer des réflexions collectives en vue de définir et de mettre en œuvre des stratégies et des pratiques nouvelles de développement.

Concrètement, le réseau s'est développé autour d'un secrétariat technique installé à Paris et soutenu par l'association Silva, d'un comité de gestion réduit mais aux fortes compétences techniques et scientifiques, d'un nombre important d'adhérents (près de 5000 membres en 2002 dont plus de 90 % en Afrique) et d'une revue internationale paraissant régulièrement et diffusée gratuitement à tous les membres des pays en développement : *Le Flamboyant*. Cette dynamique lui a permis de remplir son rôle de communicant, en privilégiant la diffusion des interpellations et des propositions issues du terrain, mais aussi d'intervenir, de manière positive et sur des bases pluralistes, dans les débats internationaux et nationaux et de proposer des outils de gestion participative des écosystèmes forestiers.

Les forêts tropicales vont mal. Prétendre que l'on peut tout régler par l'argent ou par la réglementation sont des leurres dangereux. Plus que jamais, il faut que les entreprises internationales et locales soient analysées, testées, évaluées et mises en synergie au niveau des acteurs qui les mettent en œuvre. En raison de ses orientations, grâce à la mobilisation qu'il a su entretenir, fort de son expérience et de la crédibilité qu'il a acquises depuis 15 ans, le Riat constitue un instrument précieux dans le difficile combat que mènent tous ceux qui souhaitent préserver et valoriser le patrimoine forestier tropical. En effet, pour relever les prochains défis, il sera nécessaire de renforcer les réseaux qui, à l'exemple du Riat, se montrent capables de mener une réflexion pluraliste, décloisonnée et non institutionnelle, d'assurer la diffusion et les échanges d'information, de favoriser le dialogue entre tous les acteurs, en prenant en compte toute leur diversité, et d'appuyer toutes les formes de partenariat. ■



## RIAT

## The International Tropical Trees Network

66

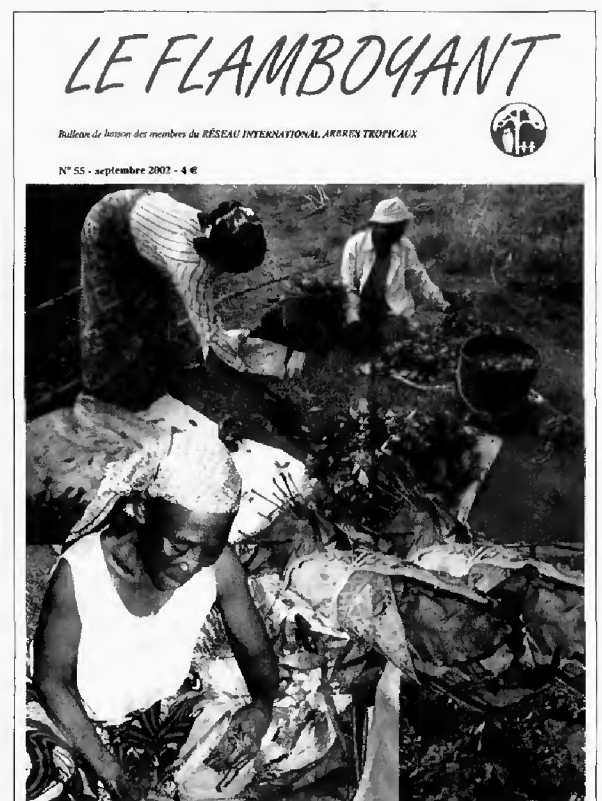
Forests and trees play a social, economic, ecological and cultural role which is recognized as essential by the international community. However, though often stated, this recognition is not sufficient to establish the conditions needed to conserve and sustainably develop the world forest heritage. This is particularly true for the tropical forest cover as a whole. Mass poverty faced by most tropical countries is indeed the main cause behind the threats to their forested lands and the lack of success of most forest policies. Realizing that could lead either to dismissal or to resorting to authoritarian approaches. However, other ways are feasible insofar as they give priority to dissemination of know-how, integration of the forestry sector with other economic sectors and people's participation into decision-making and management processes.

Through the establishment of the Tropical Trees Network in 1987 (which became the International Tropical Trees Network – RIAT – in 1997), the French Ministry for Overseas Cooperation intended to contribute along these lines. It attempted to provide the international community with a source of ideas about the role of forests and trees in the societies of tropical countries, and, more importantly, with a tool to valorize methods and activities which had demonstrated their efficiency. Accordingly, RIAT acts as a forum for information and dialogue among all those concerned directly or indirectly by the management of forested lands, and also as a network for action-oriented training and education. It has been designed as a gathering of individual and organizations aiming at:

- facilitating the development of meetings and national networks in the developing world with representatives of the public service, the civil society and aid organizations;
- fostering group work for the formulation and implementation of new development strategies and activities.

The network has a technical secretariat based in Paris and back-stopped by the NGO «Silva», and a small, high level technical and scientific management committee. It has many members, which, in 2002, numbered about 5000, 90 % of which in Africa, and publishes «Le Flamboyant», an international review, distributed freely to members from developing countries. It has been able to play an active communication role, giving priority to questions and ideas originating from the field, contributing in a positive and pluralistic manner in the national and international debates, and proposing participative tropical forest ecosystem management tools.

Tropical forests are in bad shape. It does not make sense to consider that the situation can be remedied solely by money or by regulations. All international and local undertakings must be analyzed, tested, evaluated and brought in synergy at the level of those who implement them. On the basis of its founding principles, through its mobilization capacity, its experience and credibility built over its 15 years of existence, RIAT constitutes a valuable tool for all those who intend to conserve and develop the world forest heritage. To meet the forthcoming challenges, it will be necessary to strengthen networks such as RIAT which are proposing pluralistic and multidisciplinary concepts, and are in a position to secure information exchange and synergies among diverse actors and to support various kinds of partnerships. ■



## Annonce

### Application de la législation forestière et gouvernance en Afrique (AFLEG)

Prévu pour s'inscrire dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Conférence ministérielle AFLEG se tiendra à Yaoundé (Cameroun) du 1er au 4 avril 2003.

La participation à la Conférence ministérielle se fera sur invitation seulement. Un total approximatif de 28 places a été attribué aux ONG d'obédience locale en Afrique.

**Pour plus de renseignements**, contacter Jean-Luc Roux (Représentant DFID) au bureau : +237 221 98 98 / 221 27 34 ; Secrétariat : +237 771 37 28 ; Fax : +237 221 98 99 ; Tél. mobile : +237 771 37 32 ; Courriel : jl.roux@dfidcmv.org et bhccmy@camnet.cm ou Cléto Ndikumagenge : cleto.ndikumagenge@iucn.org ; Internet : www.worldbank.org/forestry/afleg.

67

## Glossaire

ADEME, Agence (française) de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie  
ADIE, Association Diffusion de l'Information Environnementale  
AFD, Agence Française de Développement  
AFLEG, African Forest Law Enforcement and Governance  
BM, Banque Mondiale  
CDB (CBD), Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (*Convention on Biological Diversity*)  
CBO, Community-Based Organisations  
CCNUCC (FCCC), Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (*Framework Convention on Climate Change*)  
UNCCD (CCD), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (*Convention to Combat Desertification*)  
CDD, Commission du Développement Durable des Nations Unies  
CdP, Conférence des Parties  
CEDEAO, Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest  
CEEAC, Communauté Économique des États d'Afrique Centrale  
CEFDHAC, Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale  
CFFA, Commission des Forêts et de la Faune sauvage pour l'Afrique  
GCGRAI (CGIAR), Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (*Consulting Group for International Agriculture Research*)  
CHM, Clearing House Mechanism  
CI, Conservation International (ONG internationale)  
CIFOR, Centre International pour la recherche FORestière internationale (*Center for International Forestry Research*)  
CILSS (ICDCS), Comité permanent Inter États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel  
CITES, Convention sur le Commerce International des Espèces de la Faune et de la Flore Sauvages Menacées d'Extinction  
CNUED (UNCED), Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement  
COMIFAC, Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale  
COVNM, Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques

CRE, Certificats de Réduction des Emissions  
DESA, Département pour les Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies  
DTD (TDR), Droits transférables de développement (*Tradable Development Rights*)  
CES (ECOSOC), Comité économique et social des Nations Unies  
EFI, Exploitation à Faible Impact  
OAA (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (*Food and Agricultural Organisation*)  
FEM (GEF), Fonds pour l'Environnement Mondial (*Global Environment Funds*)  
FIF (IFF), Forum Inter-gouvernemental sur les Forêts  
FME, Fonds Mondial pour l'Environnement  
FNUF, Forum des Nations Unies sur les Forêts  
FSC, Forest Stewardship Council  
GEF, Secrétariat du fonds mondial pour l'environnement (*Global Environment Facility*)  
GES, Gaz à Effet de Serre  
GIEC (IPCC), Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat  
GIF (IPF), Groupe Inter-gouvernemental sur les Forêts  
GTZ, Office allemand de coopération technique  
ICRAF, Centre International pour la Recherche en Agro-Foresterie  
IFIA, Association interafricaine des industries forestières  
IGAD, l'Autorité inter-gouvernementale pour le développement (*Inter-Governmental Authority for Development*) ex IGADD : Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (*Inter-Governmental Authority for Drought and Development*)  
IPAM, Institut amazonien de recherche environnementale  
LCD, Lutte Contre la Désertification  
LEAD, Livestock, Environment and Development  
MDP, mécanismes de Développement Propre  
OAB (ATO), Organisation Africaine du Bois (*African Timber Organisation*)  
OIBT (ITTO), Organisation Internationale des Bois Tropicaux (*International Tropical Timber Organisation*)

OIG, Organisation Inter-Gouvernementale  
ONG (NGO), Organisation Non Gouvernementale (*Non governmental Organisation*)  
OSS, Observatoire du Sahara et du Sahel  
PAFN, Plan d'Action Forestier National  
PAFT, Plan d'Action Forestier Tropical  
PAN, Plans d'Action Nationaux  
PASR, Plan d'Action Sous-Régional  
PCF, Partenariat de Collaboration sur les Forêts  
PFN, Programmes Forestiers Nationaux  
PFNL (NWP), Produits Forestiers Non ligneux (*Non Wood Products*)  
PIB, Produit Intérieur Brut  
PNAE (NEAP), Plan National d'Action Environnementale (*National Environmental Action Plan*)  
PNUD (UNDP), Programme des Nations Unies pour le Développement (*United Nation Development Programme*)  
PNUE (UNEP), Programme des Nations Unies pour l'Environnement (*United Nation Environment Programme*)  
RAMSAR, Convention de Ramsar : relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau  
REFADD, Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (en République Démocratique du Congo)  
RIAT, Réseau International Arbres Tropicaux  
CDAA (SADC), Communauté pour le Développement de l'Afrique australe  
SGS, Société Générale de Surveillance  
SMDD, Sommet Mondial sur le Développement Durable  
SNPA-DB, Stratégie Nationale et du Plan d'Action en matière de Diversité Biologique  
UICN (IUCN), Union mondiale pour la nature  
UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (*United Nation of Education Sciences and Culture Organisation*)  
UNSO, Bureau de Lutte contre la Désertification et la Sécheresse  
WCMC, World Conservation Monitoring Centre (UNEP, WWF, UICN)  
WWF, Fonds mondial pour la nature (*World Wildlife Fund for nature*)

# CHARTRE DU RÉSEAU INTERNATIONAL ARBRES TROPICAUX



Être membre du Réseau International Arbres Tropicaux c'est :

## ◇ Adhérer aux objectifs suivants :

- Promouvoir les multiples usages des arbres et des forêts pour le bien-être des sociétés humaines.
- Mettre en commun toutes les compétences et moyens disponibles pour une meilleure compréhension des rôles des arbres et des forêts.
- Diffuser une information pluraliste aux différents acteurs concernés.
- Former et sensibiliser à tous les niveaux de la société pour une meilleure prise en compte de l'arbre et de la forêt dans les actions de développement.
- Mettre au point des propositions d'action auprès des décideurs et pouvoirs publics qui prennent en compte la diversité des opinions.

## ◇ S'engager à :

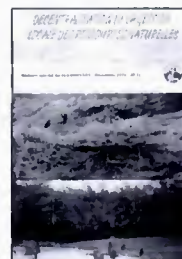
- Participer à la vie du réseau au travers de ses activités.
- Partager sans exclusive son savoir et ses compétences.
- Susciter l'expression de l'opinion d'autrui et l'intégrer à la réflexion du Réseau.
- Développer par ses actions des partenariats visant à promouvoir l'arbre et les forêts.

## Publications de l'association SILVA pour le Réseau International Arbres Tropicaux

- **La lettre de SILVA - Réseau Arbres Tropicaux** de 1987 à 1988  
- Suppléments n° 0 à 6, 0,76 €
- puis **La lettre du Réseau Arbres Tropicaux** de 1988 à 1990  
- n°7, 8, 9/10, 11, 12/13, 14, 15, 16, 1,52 €  
Pour la liste des sommaires, contacter SILVA.
- puis **Le Flamboyant** depuis 1990  
- n° 17 à 53 (sauf n° spéciaux), 3,81 €  
- n° 54 et suivants, 4 €  
Pour la liste des sommaires, contacter SILVA.

### • Numéros spéciaux du Flamboyant :

- n° spécial **Arbres du mois**, épuisé  
Si vous êtes intéressés par une réédition, soyez nombreux à nous le faire savoir !
- n° spécial **Conférence de Rio**, 1992, 4,57 €
- n° spécial **Enjeux forestiers mondiaux**, 1994  
existe en anglais, 4,57 €
- n° spécial **Décentralisation de la gestion locale des ressources naturelles**, 1995  
existe en anglais, 4,57 €
- n° spécial **Eau**, 1997, épuisé
- n° spécial **Réseaux de communication pour la promotion des forêts et des arbres tropicaux**, 1998, 4,57 €
- n° spécial **Index des articles** parus de 1987 à 1997, gratuit
- n° spécial **Eucalyptus**, 1999, 4,57 €



### • **Fiches techniques foresterie tropicale**. F. BESSE, 1992.

- n° 3. 1 - Programme semencier
  - n° 3. 2 - Pépinières : problèmes généraux
  - n° 4. 1 - Pratique des plantations forestières
  - n° 4. 2 - Entretien des plantations
  - n° 4. 3 - Les éclaircies des plantations : principes
  - n° 4. 4 - Les éclaircies des plantations : pratiques
  - n° 5. 1 - L'avocatier
- La fiche ..... 3,05 €  
La série de 7 ..... 15,24 €  
Pour l'Afrique, 3,05 €



### • **Guide technique**

- **Implantation de mini-pépinières au Sahel**, R. GROVEL,  
23 p. + annexes, 1990, 6,10 €

### • **Forêts tropicales et ONG**

- **Que penser de la déforestation des pays tropicaux ?/PAFT**  
où en est-on ?/Forêts tropicales et ONG, 1991, 1,52 €



### • **Document technique :**

- **Gestion participative des ressources forestières - Études de cas**, 1998  
existe en portugais, 7,62 € + 1,52 € de port  
Pour l'Afrique et l'Amérique latine, 3,05 € (port)

1 € = 655,957 Fcfa